

ACSALF : Colloque 1981

l'intervention sociale

ACTES DU COLLOQUE ANNUEL DE
l'Association canadienne des sociologues
et anthropologues de langue française

LES ÉDITIONS COOPÉRATIVES ALBERT SAINT-MARTIN

En proposant l'intervention sociale comme sujet de colloque pour l'année 1981, l'ACSALF a voulu explorer l'univers très peu connu de la pratique quotidienne de l'anthropologie et de la sociologie et favoriser les échanges entre des professionnels souvent clairsemés dans des organismes ou isolés dans des équipes multidisciplinaires. Où travaillent-ils? Que font-ils et de quelle façon? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent et surtout, quel est l'impact social de leur travail?

Les communications présentées manifestent une prise de conscience aiguë du rôle que ces chercheurs, travailleurs communautaires, planificateurs, évaluateurs, conseillers et autres sont appelés à jouer en tant qu'agents sociaux dans les champs d'activité où ils exercent — santé et services sociaux, promotion et sauvegarde des droits des citoyens et des groupes minoritaires, planification et programmation dans les organismes publics et parapublics, aménagement des ressources et du territoire, urbanisme, transports, développement et coopération internationale, immigration.

Une question résume toutes les autres : l'intervention sociale est au service de qui? Des organismes bureaucratiques qu'elle contribue à maintenir, de certains groupes d'intérêt, de l'idéologie politique, du système capitaliste ou de l'idéologie de l'intervenant lui-même? Peut-elle être un instrument de changement au service de la population? Plusieurs textes débouchent sur une note optimiste, démontrant les possibilités d'action qui restent et les modalités d'implication qui contournent les pièges tendus par les jeux de pouvoir ou la soumission inconsciente à la culture dominante.

*Denis Allard
Alain Barbeau
Bernard Bernier
Manon Bourgeois
Rosine Butavand-Kaley
Hélène Buteau
Bernard Cloutier
Pierre J. Demers
Diane Deschamps
Henri Dorvil
Réjean Fillion
Gérald Fortin
Patrick Fougeyrollas
Muriel Garon-Audy
Jacques Godbout
Groupe Écologie Humaine
Pierre Hamel
Pierre Joubert*

*Carole Lalonde
Ginette Leclair
Michel Leclerc
Robert Mayer
André Michaud
Justo Michelena
Michel O'Neill
Lionel Robert
Guy Rocher
Jean Roy
Louise Roy
Lise Saint-Jean
Céline Saint-Pierre
Richard F. Salisbury
Theresa Sheriff
Alexandra Szacka
Nancy Thede
Jean-Guy Vaillancourt
Gilles Valiquette*

COLLECTION « RECHERCHES ET DOCUMENTS »

ISBN-2-89035-052

ACSALF Colloque 1981

L'intervention sociale

*Actes du colloque de l'Association canadienne
des sociologues et anthropologues de
langue française*

*Textes publiés sous la direction de
Micheline Mayer-Renaud et
Alberte Le Doyen.*

Éditions coopératives Albert Saint-Martin

iv

ACSAIF Colloque 1981

L'intervention sociale

L'INTERVENTION SOCIALE

Textes publiés sous la direction de Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen.

Préparation et correction des textes: Johanne Archambault.

Composition et montage: Graphiti inc.

Impression: L'Éclaireur ltée.

ISBN: 2-89035-052

© 1982 Éditions coopératives Albert Saint-Martin — Tous droits réservés pour tous pays.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 2^e trimestre 1982.

Publié conformément au contrat de l'Union des écrivains québécois.

Imprimé au Canada.

DISTRIBUTION:

Québec

*Messageries littéraires
des éditeurs réunis
10520 rue Garnier
Montréal, Qué.
H2C 3C2*

France

*Distique
1 rue des Fossés
St-Jacques
Paris
75005*

Belgique

*C.I. Gal
Place Galilée
67.
B.P. 160
1348 Louvain
La Neuve*

TABLE DES MATIÈRES

<i>PRÉSENTATION</i>	1
<i>PANEL D'OUVERTURE</i>	
Céline Saint-Pierre — La sociologie comme élément de l'histoire politique	11
Bernard Bernier — Anthropologie et intervention sociale	15
Gérald Fortin — Sociologie et/ou politique	23
Guy Rocher — Le sociologue peut-il exercer le pouvoir?	27
<i>PREMIÈRE PARTIE</i>	
L'intervention sociale est au service de qui?	33
Theresa Sherif — L'intervention des centres de services sociaux dépend de l'interprétation des demandes qui leur sont faites	35
Réjean Fillion et Pierre Joubert — Niveaux d'intervention des anthropologues et des sociologues dans les milieux de la santé	45
Alain Barbeau — Réflexions en vue d'établir des balises pour l'intervention sociologique	55
Michel O'Neill — L'intervention sociologique en milieu public et para-public : application d'une problématique « alternative » au cas de la santé communautaire québécoise	67

vi L'intervention sociale

DEUXIÈME PARTIE

La défense des droits fondamentaux.....	89
Muriel Garon-Audy — Sociologie et changement	91
Patrick Fougeyrollas — Prévention des déficiences et intégration globale des personnes handicapées. Une expérience de recherche- action	101
Robert Mayer et Henri Dorvil — La psychiatrie au Québec: réalité d'hier, pratique d'aujourd'hui.....	111

TROISIÈME PARTIE

Information et recherche comme outils de planification et de programmation de services	133
Manon Bourgeois — Le chercheur dans l'État: politique d'évaluation ou évaluation politique?	135
Denis Allard, Diane Deschamps et Michel Leclerc — L'impact de la recherche sur la planification dans les départements de santé communautaire de la région métropolitaine de Montréal: réalité ou illusion?	145
Carole Lalonde — L'utilisation des extraits du système d'infor- mation: bilan d'une consultation auprès des C.L.S.C.	165
Justo Michelena — Le dossier clientèles-population: ses implications au niveau de la gestion et de l'intervention au C.S.S.M.M. .	181
Hélène Buteau — Les services de santé scolaire: leur évolution face aux besoins de santé des adolescents	193
Ginette Leclair — Problématique des services de santé scolaire et solutions proposées.....	203
Pierre J. Demers — Le rôle de la sociologie et la réorientation de l'éducation physique au Québec.....	215

QUATRIÈME PARTIE

Écologie humaine	227
Jacques Godbout — Les sociologues québécois et Hydro-Québec.	229
Hydro-Québec, Direction environnement, groupe Écologie humaine — Intervention du groupe Écologie humaine dans les milieux lors de la planification et de la réalisation des projets d'Hydro- Québec	233
Jean-Guy Vaillancourt — Les interventions du groupe Écologie humaine d'Hydro-Québec	245
Richard F. Salisbury — Le rôle de l'expert dans la négociation sociale: leçons de la Baie James	257

CINQUIÈME PARTIE

Luttes urbaines et planification	267
Pierre Hamel — Les pratiques urbaines revendicatives à Montréal et le pouvoir politique	269
Lionel Robert — La rénovation urbaine à Québec, 1960-1980: pour un bilan	281
Gilles Valiquette — Urbanisme au détail et pratique sociologique	299
Louise Roy — Entre ingénieurs et usagers: le sociologue et la planification des transports urbains	313
Jean Roy — Milieux de vie, militance et apprentissage des mécanismes sociaux	321

SIXIÈME PARTIE

Développement international et immigration	327
Bernard Cloutier — Interventions institutionnelles en développement international	329
Nancy Thede — De la jungle au bidonville: vers une approche ethnologique dans le processus d'éducation populaire au Pérou	337
Lise Saint-Jean — Développement international, racisme et difficultés d'intervention	349
Rosine Butavand-Kaley et Alexandra Szacka — L'Association des travailleurs immigrants et québécois ou de l'implication sociale	357

SEPTIÈME PARTIE

Une nouvelle approche	363
André Michaud — Aperçu critique sur l'émergence d'une nouvelle parole masculine	365

ANNEXE

Programme du colloque sur l'intervention sociale tenu à Sherbrooke les 14 et 15 mai 1981	377
--	-----

PRÉSENTATION

En tant que sociologues engagés dans notre pratique au sein d'un organisme gouvernemental, nous avons proposé, lors de l'assemblée annuelle de l'ACSALF de 1980, que le colloque de 1981 se tienne sur la pratique de la sociologie et de l'anthropologie. Nous espérons ainsi entendre un son de cloche hors-théorie globale, qui rende le quotidienneté de la pratique de nos deux disciplines visible avec ses ramifications et ses contradictions. L'objectif de cette proposition était d'explorer l'univers très peu connu de la pratique. Nous pensions qu'une telle démarche allait aussi favoriser les échanges entre des professionnels qui sont souvent cloisonnés dans les organismes ou même dans des équipes multidisciplinaires. En proposant l'intervention sociale comme sujet de colloque pour l'année 1981, nous venons donc à donner la parole à ces praticiens et praticiennes dont nous sommes. Où travaillent-ils? Que font-ils et de quelle façon? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent, et surtout, quel est l'impact social de leur travail? Chercheurs dans les appareils étatiques, travailleurs communautaires, planificateurs et conseillers à la programmation, évaluateurs de programmes, tous interviennent socialement, de façon directe ou indirecte, dans les divers processus de programmation et de réglementation de notre société. C'est dire que nous nous attendions à ce que les praticiens se prévalent dans leurs allocutions de leur fonction critique.

Nous croyons par ailleurs que les contextes de travail respectifs des théoriciens enseignants et des praticiens prêteraient à des positions critiques très différentes, non pas tant par leur contenu que par leur spécificité. La critique académique est générale et se relie au plus souvent d'un schéma théorique, voire idéologique, bien établi en corpus dont on connaît d'avance les coordonnées et les coups portés au système dans son ensemble. Au contraire la

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont contribué au succès de ce premier débat par l'intervention orale. Nos remerciements s'adressent bien sûr aux auteurs des textes présentés ici. Que soient aussi remerciés les animateurs des différents ateliers : Gérard Duvy, Jacques Dority, Jacques Godbout, Gilles Houle, Micheline Labelle, Lucien Lafrenst, Frédéric Lesemaun, Marcel Simard, Yvan Simous et Jacques Tremblay. Nous remercions également pour leur précieuse collaboration Marie Brière et Johanne Archaambault. Enfin nos remerciements vont aux personnes qui, sans fournir de texte, ont présenté une communication au colloque.

En tant que sociologues engagées dans notre pratique au sein d'un organisme gouvernemental, nous avons proposé, lors de l'assemblée annuelle de l'ACSALF de 1980, que le colloque de 1981 se tienne sur la pratique de la sociologie et de l'anthropologie. Nous espérions ainsi entendre un son de cloche hors-théorie globale, qui rende la quotidienneté de la pratique de nos deux disciplines visible dans ses ramifications et ses contradictions. L'objectif de cette proposition était d'explorer l'univers très peu connu de la pratique. Nous pensions qu'une telle démarche allait aussi favoriser les échanges entre des professionnels qui sont souvent clairsemés dans les organismes ou isolés dans des équipes multidisciplinaires. En proposant l'intervention sociale comme sujet de colloque pour l'année 1981, nous visions donc à donner la parole à ces praticiens et praticiennes dont nous sommes. Où travaillent-ils? Que font-ils et de quelle façon? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent, et surtout, quel est l'impact social de leur travail? Chercheurs dans les appareils étatiques, travailleurs communautaires, planificateurs et conseillers à la programmation, évaluateurs de programmes, tous interviennent socialement, de façon directe ou indirecte, dans les divers processus de programmation et de réglementation de notre société. C'est dire que nous nous attendions à ce que les praticiens se prévalent dans leurs allocutions de leur fonction critique.

Nous croyions par ailleurs que les contextes de travail respectifs des théoriciens enseignants et des praticiens prêteraient à des positions critiques très différentes, non pas tant par leur contenu que par leur spécificité. La critique académique est générale et se réclame le plus souvent d'un schème théorique, voire idéologique, bien établi en corpus dont on connaît d'avance les coordonnées et les coups portés au système dans son ensemble. Au contraire le

4 L'intervention sociale

praticien, étant inséré dans un milieu de travail multidisciplinaire complexe, où son travail est souvent régi par un cadre législatif (étroit ou large mais toujours sujet à interprétations), doit compter avec des données administratives et des conflits internes de toutes sortes qui au mieux lui compliquent la tâche et au pire l'amènent à des compromissions avec le pouvoir ou au défaitisme. Bien plus, impliqué comme il est dans la réalité sociale, il a devant les yeux différents niveaux de luttes et d'alliances de pouvoir d'une part, et leur impact sur les administrés d'autre part. Il fera donc une analyse des situations avec lesquelles il est confronté concrètement et qu'il ressent le besoin de dénoncer. Les allocutions présentées dans ces actes du colloque sur l'intervention sociale démontrent que la critique du praticien se manifeste dans la plupart des cas par une prise de conscience aiguë du rôle qu'il est appelé à jouer en tant qu'agent social.

Malgré que cette question fondamentale se retrouve en filigrane à travers la plupart des textes, plusieurs de ceux-ci débouchent sur une note optimiste en démontrant les possibilités d'action qui demeurent malgré les contraintes et les modalités d'implications qui contournent les pièges tendus par les jeux de pouvoir ou la soumission inconsciente à la culture dominante. Intervenir, ce n'est pas seulement se remettre en question, c'est aussi et surtout réorienter les perspectives suivant lesquelles on appréhende le réel, corriger et redéfinir les modalités d'action pour les rendre plus aptes à générer les changements souhaités grâce à une interaction continue entre la réflexion théorique et le choc de la réalité.

Le regroupement des allocutions présentées au colloque et colligées dans ce recueil suit une logique de présentation par thème. Les thèmes tiennent compte de la structure des ateliers sans toutefois toujours la respecter à la lettre. Certains ateliers ont été réunis ou partiellement démembrés afin de faire apparaître des approches similaires ou complémentaires¹.

Les communications du panel d'ouverture se sont centrées sur la relation entre le politique et la sociologie ou l'anthropologie. On y présente ces disciplines comme des éléments de l'histoire politique des pays où elles se sont développées et de l'idéologie de notre époque. L'un des auteurs² remarque que ces pratiques scientifiques possèdent toujours des incidences sociales puisqu'elles s'inscrivent dans des rapports sociaux précis et dans un contexte social particulier; ces incidences sont cependant bien différentes quand elles découlent d'un effort conscient pour agir sur ce contexte, c'est-à-dire d'une intervention sociale. Les objectifs poursuivis par les diverses formes d'intervention sociale peuvent être situés sur un continuum allant de l'intégration à l'opposition, du maintien des

structures à la transformation radicale de l'ordre social. On constate cependant que, quelle que soit la forme que prend l'intervention sociale, elle soulève des problèmes inhérents à la complexité de la réalité sociale comme objet d'action. De plus, quand l'intervention sociale devient participation au pouvoir politique, l'exercice de la discipline scientifique affronte un ensemble de problèmes éthiques et des limites dans ses possibilités d'action: par exemple, la sociologie n'ayant pas développé la maîtrise du droit, instrument privilégié de transformation des perspectives d'action en matière de politiques sociales, elle se voit limitée par cette lacune importante au niveau de l'intervention politique.

La première section des communications présentées en atelier pose le problème de l'impact réel, et souvent non voulu consciemment, des interventions sociales. Le problème est soulevé par des sociologues et des anthropologues impliqués dans des organismes de santé et de services sociaux, mais il s'applique à tous les domaines d'intervention. L'intervention sociale est au service de qui? Un regard critique nous apprend qu'elle peut être au service des organismes bureaucratiques qu'elle contribue à maintenir, au service de certains groupes d'intérêt, de l'idéologie politique, du système capitaliste ou de l'idéologie de l'intervenant professionnel lui-même. Les cadres d'analyse de l'intervention, particulièrement la théorie structuro-marxiste, ne lui reconnaissent pas la capacité d'être un instrument de changement au service de la population. Il demeure cependant possible, selon les intervenants, de dépasser ces visions pessimistes qui entraînent la démobilisation et la passivité. Ils démontrent comment les sociologues et les anthropologues peuvent se définir des niveaux d'intervention, renouveler des pratiques en mettant leurs techniques au service des populations, se définir des balises pour éviter les pièges idéologiques et développer une problématique alternative qui encadre l'action.

La deuxième section est consacrée aux allocutions prononcées par des praticiens dont le milieu de travail vise à la promotion ou à la sauvegarde des droits du public ou de groupes minoritaires: les droits de la personne, les droits des personnes handicapées physiquement ou mentalement, les patients psychiatriques. Ces allocutions ont comme commun dénominateur l'espoir, à des degrés divers, de parvenir à un changement par la reconnaissance et la mise en application des droits fondamentaux de tous les groupes de la société et en particulier des groupes marginalisés par la tradition sociale.

La section 3 questionne et illustre les modes de participation des sociologues à la planification et à la programmation à l'intérieur des organismes publics et parapublics. On s'interroge en premier lieu

6 L'intervention sociale

sur le rôle que jouent réellement les activités de recherche dans le processus de planification. Le passage de l'État providence à l'État gestionnaire a entraîné en effet une perte d'autonomie pour les chercheurs, qui ont dû progressivement abandonner les analyses des fondements et des conséquences des changements provoqués par les institutions politiques pour se limiter à évaluer l'efficacité des stratégies d'action dans l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Cette situation est illustrée par une analyse du rôle de la recherche dans les départements de santé communautaire : on y démontre que la recherche contribue davantage à la gestion et à l'évaluation des programmes qu'à la définition des buts à poursuivre et des orientations à privilégier. En second lieu, les communications illustrent différents exemples d'implication des sociologues dans le domaine de la santé communautaire. Un système d'informations continues sur les usagers et les services offerts par les C.L.S.C., une recherche sur la clientèle et la population desservie par un centre de services sociaux, une recherche et des consultations sur un programme de santé scolaire sont décrits comme des instruments de gestion, de programmation et de planification. Enfin, on démontre que l'approche sociologique appliquée à l'éducation physique suggère aussi une réorientation du programme pédagogique en resituant l'activité physique dans sa globalité.

L'intervention sociale, directe ou indirecte, passe parfois par l'aménagement des ressources physiques et du territoire. C'est ce qu'illustrent les allocutions présentées aux sections 4 et 5. L'État (ou ses satellites) construit, démolit, déplace, érige et creuse, extrait, transforme : en un mot l'État aménage. À quelles fins ? Qui sont les bénéficiaires de ces aménagements ? Ici, pour une fois, le sociologue et l'anthropologue se voient accorder officiellement une fonction critique : on la leur reconnaît publiquement en leur demandant de l'exercer. Deux des quatre textes présentés à la section 4 se rapportent aux études d'impact faites ou commandées par le groupe Écologie Humaine d'Hydro-Québec. Un troisième, basé sur une longue expérience d'appui aux autochtones, nous fait part des conditions idéales de négociation entre les groupes autochtones et le gouvernement ou Hydro-Québec. L'ambiguïté de la position des praticiens sociologues et anthropologues d'Hydro-Québec, à la fois juges et partie dans les dossiers qu'ils ont à établir sur les milieux humains perturbés par les interventions d'Hydro-Québec, la fragilité des recommandations qui en émanent, voilà ce qui, en contrepoint au texte préparé par le groupe d'Hydro-Québec, est aussi souligné dans cette section.

Dans des organismes publics et parapublics ou dans des groupes de citoyens, la pratique est aussi engagée depuis les années soixante

dans la promotion des droits collectifs à l'habitation, à un milieu de vie adéquat et à un environnement sain. C'est ce dont témoignent les allocutions de la section 5. Dans le domaine de la planification, sociologues et anthropologues sont aussi minoritaires. Sans doute est-ce parce que nous avons préféré pénétrer les secteurs réservés à la spéculation socio-politique plutôt que celui des sciences appliquées, plus difficile à percer parce qu'il a son propre jargon technique mais surtout parce qu'il relève d'une logique du concret à laquelle on nous a habitués à être réfractaires. Pourtant cette logique constitue un instrument de planification des plus puissants de la société que nous nous donnons pour tâche d'analyser. On se rendra compte en lisant cette section que, malgré les succès remportés par quelques groupes populaires, un certain désenchantement semble gagner les intervenants dans le domaine de la planification urbaine. Ainsi, la dialectique déployée par les groupes de gauche n'aurait pas toujours donné les résultats escomptés. Une des causes de cet échec relatif à Montréal tiendrait à la fragmentation des pratiques et à la neutralisation de la gauche par les courants politiques contradictoires qui la parcourent. Pour Québec il n'en irait pas tout à fait ainsi puisque les mouvements populaires y seraient un « projet de totalisation de la ville ». Ce projet ne peut être mené à bien par les appareils faute de pouvoir concilier les contradictions inhérentes au développement urbain et aux besoins sociaux. Telle semble être aussi l'opinion de deux praticiens sociologues à l'emploi d'appareils de planification. Selon ces auteurs, la pratique dans un contexte de planification à dominance technocratique rend très difficile pour le sociologue la mise en relief de dimensions qui ne sont pas rattachées directement à la productivité. C'est ce qu'on constate particulièrement dans la planification des transports urbains mais aussi dans la planification urbaine prise globalement. Dans ce dernier domaine, le maintien constant du déséquilibre entre besoins et ressources mène à des décisions non planifiées pour l'ensemble de la population, soit à une « pratique d'urbanisme au détail ». Enfin la dernière allocution de cette section interroge sociologues et anthropologues sur les véritables objectifs qu'ils poursuivent et sur les moyens qu'ils emploient pour les atteindre dans les luttes urbaines. Elle nous confronte également à nos responsabilités dans ce domaine.

La section 6 aborde un domaine d'intervention plus spécifique aux anthropologues, soit le développement international, et les problèmes propres aux immigrants étrangers à l'intérieur du Québec. On y présente, en premier lieu, le cadre d'intervention d'un administrateur de programmes de coopération internationale, dans le contexte particulier d'un organisme non gouvernemental, avec ses défis et ses contraintes. On fait ensuite l'analyse critique d'une

8 L'intervention sociale

expérience d'intervention en éducation populaire au Pérou en dégageant les atouts qu'offre l'approche ethnologique dans un tel contexte. On discute enfin de problèmes reliés à l'immigration, qui se traduisent sous forme de racisme ou d'exploitation des travailleurs étrangers, et des possibilités d'intervention face à cette réalité.

C'est aussi un anthropologue qui nous propose, pour finir (section 7), une nouvelle approche sociétale par le biais de la nécessaire « libération de l'homme ». Cette allocation présente un mouvement en lent développement, faisant suite aux mouvements féministes, dont il se réclame le complément.

NOTES

¹ On pourra confronter la structure de présentation des textes avec le regroupement en ateliers en consultant le programme du colloque présenté en annexe.

² Bernard Bernier, « Anthropologie et intervention sociale ».

Panel La sociologie comme élément de d'ouverture de la politique

J'aimerais d'abord faire une mise en garde sur la nature de mes propos concernant la question de l'intervention sociale, qui est présentée ici, puisque mes expériences dans des organisations inter-sociétales, à laquelle on me demande de réfléchir, et à partir d'entier en contact surtout avec des sociologues chercheurs et des sociologues enseignants plutôt qu'avec des sociologues praticiens, des sociologues intervenants, et je peux utiliser ces expressions.

Je dirai donc pour introduire mes propos que l'examen de l'histoire du développement de la sociologie dans différents pays, dans l'Italie et l'Espagne* sont des exemples pertinents, permet de constater que l'histoire de la sociologie et le découpage des champs d'intervention du sociologue sont liés à l'histoire politique propre à chacun d'eux. Il est donc important d'en tenir compte tout comme de situer les tranches de cette histoire et de cette pratique dans la conjoncture politique.

Ainsi, dans certains pays, la sociologie comme discours et pratique est principalement intégrée aux forces sociales dominantes. On peut donner l'exemple de l'Espagne sous Franco et celui des pays de l'Est depuis l'avènement des régimes socialistes, dans d'autres pays comme ceux de l'Amérique latine, la sociologie constitue une force d'opposition aux régimes politiques établis en

* Que j'ai examinées de plus près dans l'article suivant: « Internationalisation de la sociologie ou réurgence des sociologies nationales? », *Sociologie et sociétés*, vol. XII, n° 2, oct. 1980, p. 7-21.

est un mouvement d'émancipation et de libération populaire. Il est en fait un mouvement qui vise à offrir l'approche ethnologique dans un tel contexte. On dit que celle-ci se traduit par l'immersion dans un tel mouvement, qui est le résultat de la mise en œuvre de la méthode ethnologique, et des possibilités d'exploration de nouvelles situations.

C'est une nouvelle approche sociale par le biais de la méthode ethnologique. Cette approche sociale est le résultat de la mise en œuvre de la méthode ethnologique, et des possibilités d'exploration de nouvelles situations. Elle est le résultat de la mise en œuvre de la méthode ethnologique, et des possibilités d'exploration de nouvelles situations.

Panel d'ouverture

Le mouvement ouvrier est un mouvement d'émancipation et de libération populaire. Il est en fait un mouvement qui vise à offrir l'approche ethnologique dans un tel contexte. On dit que celle-ci se traduit par l'immersion dans un tel mouvement, qui est le résultat de la mise en œuvre de la méthode ethnologique, et des possibilités d'exploration de nouvelles situations.

La sociologie comme élément de l'histoire politique

J'aimerais d'abord faire une mise en garde sur la nature de mes propos concernant la question de l'intervention sociale, qui est débattue ici, puisque mon expérience dans des organisations internationales, à laquelle on me demande de référer, m'a permis d'entrer en contact surtout avec des sociologues chercheurs et des sociologues enseignants plutôt qu'avec des sociologues praticiens, des sociologues intervenants, si je peux utiliser ces expressions.

Je dirai donc pour introduire mon propos que l'examen de l'histoire du développement de la sociologie dans différents pays, dont l'Italie et l'Espagne* sont des exemples pertinents, permet de constater que l'histoire de la sociologie et le découpage des champs d'intervention du sociologue sont liés à l'histoire politique propre à chacun d'eux. Il est donc important d'en tenir compte tout comme de situer les tranches de cette histoire et de cette pratique dans la conjoncture politique.

Ainsi, dans certains pays, la sociologie comme discours et pratique est principalement intégrée aux forces sociales dominantes. On peut donner l'exemple de l'Espagne sous Franco et celui des pays de l'Est depuis l'avènement des régimes socialistes; dans d'autres pays comme ceux de l'Amérique latine, la sociologie constitue une force d'opposition aux régimes politiques établis; en

* Que j'ai examinées de plus près dans l'article suivant : « Internationalisation de la sociologie ou résurgence des sociologies nationales ? », *Sociologie et sociétés*, vol. XII, n° 2, oct. 1980, p. 7-21.

Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, au Québec, elle se présente comme une discipline éclatée, divisée sur plusieurs fronts ; enfin il est des pays où, fortement combattue, elle n'arrive pas à exister sinon dans la clandestinité ou la dissidence. Ce fut le cas en Argentine et au Chili, par exemple.

Cette typologie est, à mon avis, valable pour définir, situer et comparer les champs d'intervention, la qualité de l'intervention et la portée de la parole sociologique dans différents pays et à différentes périodes conjoncturelles au XX^e siècle.

Un exemple : le développement de la sociologie en Italie

La sociologie italienne a eu beaucoup de difficulté à obtenir une reconnaissance institutionnelle. Elle s'est d'abord développée en dehors de l'université et c'est surtout dans les administrations municipales, dans les entreprises industrielles et dans les projets d'aménagement du territoire que les sociologues vont être amenés à pratiquer leur discipline bien avant qu'ils ne soient appelés à l'enseigner. Donc, jusqu'à la fin des années cinquante, la sociologie demeure une discipline marginale. Dans les années soixante, son développement, tout comme la place des sociologues en tant qu'intervenants dans le champ social, économique et politique, va suivre la conjoncture de cette période mieux connue en Italie comme étant celle du « miracle économique » : période de courte prospérité et retombées à court terme suivies de nouveaux problèmes économiques auxquels les sociologues s'avèrent incapables de proposer des solutions concrètes. Cependant, pendant cette même période, les objets d'étude qui vont se développer dans le champ des sciences sociales vont permettre d'entreprendre l'analyse des problèmes sociaux que connaît la société italienne et de développer par le fait même une sociologie plus proprement italienne.

Dans ce pays, la légitimation de la sociologie comme discipline scientifique exigeait qu'elle prenne le chemin de l'université. Elle y entrera par la porte du droit et les premiers cours de sociologie seront donnés dans quelques facultés de droit. Dans d'autres pays, le processus de légitimation de cette discipline a pris le chemin inverse : il exigeait que la sociologie sorte de l'université, devienne un outil utilisé et reconnu dans les administrations publiques et autres types d'organisations, et soit jugée efficace par les preneurs de décisions de toutes sortes.

Par ailleurs, Gramsci ouvre la voie à la pratique d'un rôle nouveau des intellectuels dans la société, ce qui permettra de poser les bases d'une insertion du sociologue dans les organisations

syndicales et politiques de la classe ouvrière et conséquemment de lui ouvrir de nouveaux champs d'intervention. Ceci se reflète notamment aujourd'hui par la place occupée par les sociologues dans le mouvement syndical italien, et plus particulièrement dans les tâches de recherche et de formation. Par ailleurs, cette approche a servi de point d'ancrage à la définition du programme des 150 heures, par lequel les travailleurs peuvent obtenir une libération sur leur temps de travail pour suivre des cours dispensés par l'université : cours réguliers ou cours commandés par les travailleurs eux-mêmes. Ce programme n'a pas encore été obtenu dans tous les secteurs mais c'est une revendication qui, originant de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, tend à s'étendre à d'autres secteurs. Nous retrouvons aussi plusieurs sociologues, urbanistes et architectes impliqués dans des projets de planification urbaine conduits par des préfectures municipales surtout socialistes et communistes. Cette voie gramscienne a permis, je crois, de créer une base de légitimité à la sociologie dans des organisations du mouvement ouvrier où habituellement la méfiance règne. Le cas de l'Italie présente, à mon avis, plusieurs points d'intérêt et une originalité dans la façon d'envisager la question de l'intervention du sociologue. C'est pourquoi il sert de cadre de référence dans la réflexion actuelle sur cette question.

Quelques questions pour lancer le débat sur le sociologue comme intervenant

Le sociologue et l'intervention sociale

Lorsque le sociologue fait de l'intervention sociale, perd-il sa légitimité en tant que sociologue, surtout lorsqu'il est appelé à travailler auprès d'organismes populaires et d'organisations syndicales ou encore auprès des administrations publiques, notamment dans des tâches qui sont reliées de très près à celles qui relèvent directement de l'exercice du pouvoir politique ? Lorsque la recherche devient outil d'intervention, devient-elle suspecte et le chercheur qui la produit devient-il un chercheur de deuxième zone ?

Le sociologue dans les appareils bureaucratiques

La bureaucratisation que connaît notamment l'administration publique des pays développés pose-t-elle des limites telles à la pratique du sociologue qu'elle fait de lui un technicien des problèmes sociaux sans efficacité ? Comment le sociologue peut-il échapper à ce processus et retrouver les moyens nécessaires à la

production d'une parole sociologique? Le sociologue peut-il se constituer en dissident dans la machine bureaucratique? Il serait intéressant, à propos de cette question, de comparer la situation des sociologues des grandes administrations étatiques des pays capitalistes de l'Ouest avec celle des sociologues de ces mêmes administrations dans les pays socialistes d'Europe de l'Est.

Le rôle du sociologue en regard de la crise économique actuelle

Dans une période comme celle que nous vivons actuellement, l'intervention sociale devient primordiale. Est-il probable et doit-on souhaiter que le sociologue reprenne la parole et devienne plus actif dans la formulation d'objectifs politiques et de moyens d'action, comme cela s'est déjà vu dans des périodes antérieures? Doit-il continuer à être un observateur silencieux, un analyste distant ou encore un critique sur des positions défensives? Sinon, sur quelles bases doit-il penser l'intervention qui pourrait et devrait être la sienne? Comment faire pour que l'analyse et la connaissance produites par l'activité dite sociologique trouvent une efficacité sociale et politique?

Ce qui se passe en Pologne depuis plus d'un an peut nous permettre d'orienter la réflexion sur cette question. Beaucoup de sociologues se retrouvent derrière le mouvement Solidarité alors que d'autres, une minorité dit-on, ont soutenu les positions officielles du Parti et du gouvernement. Quelques-uns tentent de trouver des positions de compromis.

Pour conclure

Pour parler de l'intervention sociale du sociologue, il faudrait donc pouvoir distinguer diverses pratiques reliées à son travail même, soit a) des pratiques d'intégration au modèle dominant de société et aux forces sociales qui le supportent; b) des pratiques d'opposition et de critique; c) des pratiques de conscientisation et de mobilisation sur un projet alternatif de société, où le travail du sociologue ne consiste pas à définir le contenu de ce projet mais à participer à la production des connaissances et des outils nécessaires à la mise en place de ce processus de transformations sociales.

Céline Saint-Pierre
UQAM

Anthropologie et intervention sociale

Les problèmes posés par l'insertion et l'intervention sociales des sociologues et des anthropologues sont nombreux et je ne pense pas qu'ils soient sur le point d'être réglés. La complexité de la réalité sociale, la diversité des points de vue ainsi que l'imprécision des théories sont responsables de cet état de chose qui, du reste, étant donné la multiplicité des pratiques sociologiques et anthropologiques, m'apparaît comme inévitable. Malgré tout, nous sommes quand même forcés, avec nos connaissances limitées, de prendre position sur la situation sociale et sur les types d'intervention des spécialistes de la sociologie et de l'anthropologie. C'est ce que je vais tenter de faire ici, de façon très schématique. Un traitement adéquat du sujet exigerait une analyse plus profonde du statut de la sociologie et de l'anthropologie comme champs ou pratiques « scientifiques », de leur situation actuelle par rapport aux réalités qu'elles tentent d'expliquer, de la situation sociale et des positions politiques des intellectuels, etc. Or, une telle analyse est manifestement impossible dans une courte présentation et d'ailleurs, beaucoup de ces points comportent encore de multiples aspects qui n'ont pas encore été adéquatement éclaircis.

Je veux donc ici donner ma vision personnelle sur l'insertion et l'intervention sociales des anthropologues et sociologues. C'est une position personnelle en ce sens qu'elle est le résultat d'une réflexion théorique et politique et d'une certaine expérience de l'intervention sociale qui durent depuis quelques années. Ma position est bien entendu influencée par les lectures que j'ai faites et les discussions

que j'ai eues avec de nombreuses personnes. Cette vision personnelle, je vais la présenter ici succinctement, sous forme de propositions. La présentation sera forcément simpliste. Certains énoncés manqueront de nuances ou de subtilité. D'autres auront l'air quelque peu arbitraires. Je pense toutefois qu'une telle présentation peut avoir son utilité si on la considère pour ce qu'elle est : un ensemble de réflexions, ponctuelles, ayant pour but d'alimenter une discussion qui dure depuis plusieurs années et qui durera encore longtemps.

L'ensemble des propositions qui suivent est divisé en deux groupes : le premier porte sur l'anthropologie et la sociologie comme parties du « savoir » ; le second traite de ma conception de l'intervention sociale des anthropologues.

L'anthropologie et la sociologie comme parties du savoir

- L'anthropologie et la sociologie, comme toute activité humaine, sont parties de l'univers socio-politique, économique, idéologique et culturel de leur époque. Cela signifie que, comme toute activité humaine, ces sciences sont situées historiquement. Ce sont, en réalité, des éléments de l'idéologie de notre époque, idéologie dont une bonne partie s'est développée sur la base du courant rationaliste occidental, influencé par les civilisations antiques, mais qui débute vraiment avec le développement du commerce au moyen âge. La pensée dite scientifique représente donc une forme d'activité intellectuelle parmi d'autres, bien qu'elle ait pris une grande importance, d'abord en Occident puis, à cause de l'expansion coloniale, à travers le monde. La sociologie et l'anthropologie qui se veulent parties de l'activité scientifique n'échappent évidemment pas au poids de l'histoire : elles font partie de l'ensemble complexe des modes de pensée de notre époque.

- L'activité scientifique possède certaines caractéristiques particulières qui la distinguent d'autres formes de discours. En effet, elle se veut rationnelle, objective et critique. Ce que cela signifie, c'est que, premièrement, la pensée scientifique se veut logique et appuyée sur des principes théoriques et des méthodes consciemment définis et non donnés comme révélés ; deuxièmement, elle veut autant que possible être adéquate à son objet, c'est-à-dire expliquer le fonctionnement des ensembles physiques, biologiques ou sociaux qu'elle se donne comme objectif d'analyse ; troisièmement, elle réfléchit sur ses résultats et ses méthodes pour en déceler les failles, ne les prenant jamais comme des vérités absolues : en un mot, la science se remet

constamment en question. L'activité scientifique reconnaît ses propres limites et, donc, son propre caractère relatif. Cela ne signifie toutefois pas que toutes les explications dites scientifiques se valent. Certaines sont meilleures que d'autres parce que plus logiques et plus adéquates à leur objet. Évidemment, pour clarifier cette proposition, il faudrait définir des règles de vérification de cette adéquation à l'objet, mais cela dépasse le cadre de cette présentation.

- L'anthropologie et la sociologie se situent dans ce courant de pensée scientifique. Chacune comprend différents champs d'analyse et diverses approches qui, dans certains cas, peuvent se chevaucher d'une discipline à l'autre. C'est que la division des disciplines est quelque peu arbitraire, fondée sur des développements historiques, d'ordre intellectuel ou administratif (comme la division des départements dans une université, etc.). Si le développement de la sociologie doit beaucoup à la recherche de solutions aux problèmes sociaux posés par le capitalisme dans les sociétés occidentales, celui de l'anthropologie fut plutôt lié à l'administration des populations autochtones en Occident et dans les colonies. Avec le développement du capitalisme, les problèmes ainsi que les populations étudiés par les deux disciplines en sont venus à se rapprocher sans toutefois se confondre.

- Les pratiques scientifiques, y compris celles des sciences sociales, s'inscrivent donc dans des rapports sociaux précis : dans notre cas, ceux du capitalisme. Elles ne sont jamais coupées du contexte social. La pratique scientifique, par conséquent, a toujours des incidences sociales, qu'elles soient reconnues ou non. Ces incidences peuvent se limiter strictement à l'insertion institutionnelle des scientifiques dans les universités ou les centres de recherche dite fondamentale. Dans ce cas, les chercheurs ne font pas d'effort pour appliquer consciemment leur savoir à des problèmes pratiques. Mais il y a d'autres chercheurs qui tentent d'utiliser leurs connaissances scientifiques pour agir sur l'environnement politique et social. Dans cette présentation, pour fins de clarté, j'utiliserai le terme « insertion sociale » pour désigner le fait que les chercheurs, quelles que soient leurs intentions, font partie d'un contexte social particulier, et le terme « intervention sociale » pour désigner l'effort conscient pour agir sur ce contexte. Ces deux formes d'incidence sociale de la science partagent une caractéristique importante : elles se font dans un contexte social qui englobe l'activité scientifique, contexte que les scientifiques peuvent tenter de transformer mais auquel ils ne peuvent se soustraire. Leur insertion ou leur intervention sociale est déterminée, d'une part, par la situation institutionnelle du savoir

dans nos sociétés (capitalistes) et, d'autre part, par le point de vue personnel des chercheurs. Ce point de vue est, lui aussi, déterminé historiquement : nous revenons ainsi au premier point, c'est-à-dire sur la situation historique de la science.

- On peut noter, en gros, quatre formes d'intervention sociale des scientifiques. La première a pour objectif le maintien intégral des structures existantes. La seconde vise l'élimination des problèmes posés par les structures existantes que l'on désire maintenir. La troisième vise la transformation des structures sociales par le moyen de transformations limitées et sectorielles. La quatrième est l'intervention révolutionnaire qui veut la transformation radicale de l'ordre social. Il faut insister ici sur un point important : bien que les intervenants se posent consciemment des objectifs précis, les modalités de leur intervention peuvent mener à des résultats tout à fait différents. En cela, les scientifiques ne diffèrent pas des autres agents sociaux ou politiques. Par exemple, les intellectuels du Parti bolchévique en Russie en 1917 se donnaient pour objectifs l'élimination de toute forme d'oppression et la disparition des classes sociales. Cette volonté de révolution totale, comme on le sait, s'est soldée par une nouvelle forme d'oppression et le maintien des inégalités de classes. La définition du but poursuivi ne garantit pas qu'on l'atteindra.

- L'intervention sociale des scientifiques peut ou non faire partie de leur tâche telle qu'elle est définie par leur emploi. Par exemple, dans le cas des sociologues ou des anthropologues, un emploi pour une association autochtone ou pour le ministère des Affaires culturelles suppose en lui-même une intervention sociale. Par contre, la tâche d'un professeur à l'université ne comprend pas l'intervention sociale, ce qui n'empêche pas certains d'entre eux d'intervenir dans la réalité socio-politique extérieure à l'université.

L'intervention socio-politique des anthropologues

- En gros, on peut dire que l'intervention sociale concrète des anthropologues au Québec s'est faite selon quatre modes différents qui ne sont pas nécessairement exclusifs.

- Intervention dans un cadre administratif, pour le gouvernement ou une entreprise. Dans ce contexte, on tente quelquefois d'améliorer les conditions de vie des populations visées, avec un succès variable. Cependant, l'intervention dans ce cadre a souvent pour but de trouver des moyens pour que les activités du gouvernement ou des entreprises soient acceptées par les populations visées.

- Intervention en faveur d'un groupe précis, en adoptant en entier le point de vue de ce groupe. Cette forme d'intervention a été particulièrement forte en ce qui a trait aux populations autochtones.
- Intervention ponctuelle afin de corriger une situation particulière. Ce sont les luttes pour l'amélioration des conditions de vie ou pour la défense des droits démocratiques.
- Intervention dont le but est la transformation radicale de l'ordre social actuel : c'est l'intervention dite « révolutionnaire » qui comprend de multiples formes.

Ces quatre approches peuvent se recouper : par exemple, une intervention à l'intérieur d'un organisme gouvernemental peut viser la solution de certains problèmes sociaux ; ou bien une intervention pour la défense de certains droits peut se faire en vue de recruter des membres dans un mouvement politique, et ainsi de suite. De plus, chacune de ces approches comprend de multiples divisions et points de vue.

• Pour moi, deux ordres d'objectifs me paraissent valables dans l'intervention par les anthropologues. Premièrement, toute amélioration des conditions de vie ou de la situation des gens et tout élargissement des droits démocratiques sont valables en soi et non pas seulement comme prétextes pour faire du recrutement. Par exemple, l'amélioration de la situation des femmes, en tentant d'empêcher le viol ou d'obtenir un salaire égal pour un travail égal, etc., se justifie en elle-même. On peut dire la même chose au sujet de la lutte contre la discrimination raciale ou ethnique, de la lutte contre le fascisme, etc.

Deuxièmement, il me paraît important aussi de viser à l'élimination de toute forme d'exploitation ou d'oppression. Rien ne garantit que cela se fera ou même que cela soit possible. Mais cet objectif me paraît quand même fondamental pour guider d'autres formes d'intervention.

Cet objectif lui-même ne doit pas être confondu avec la réalité. Il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités, présentes ou inévitables dans le futur. L'analyse la plus réaliste possible doit être faite des conditions actuelles et des possibilités futures.

• La place des anthropologues dans ces deux formes d'intervention sociale n'est pas différente de celle de tout intellectuel qui vise les mêmes buts. En effet, les anthropologues ne sont dans ce cas qu'un groupe d'intellectuels qui tentent d'utiliser certaines connaissances théoriques pour corriger des situations pratiques. Mais cette utilisation n'est facile pour personne. Car, dans les sociétés de classes, la connaissance est l'apanage des classes dominantes. Les

classes populaires en sont coupées en bonne partie. Il faut donc faire en sorte que les classes populaires se la réapproprient. Cette tâche est difficile pour plusieurs raisons. D'abord, il s'agit de connaissances livresques, codifiées dans un langage défini à l'intérieur de contextes universitaires qui sont liés de près aux classes dominantes. Ensuite, même si cette situation était corrigée, la réalité sociale reste complexe et les explications qu'on en donne doivent respecter cette complexité. Même reformulée, la connaissance demande une formation d'une certaine durée. Enfin, étant donné les deux aspects précédents, il est tentant, soit de simplifier les connaissances à outrance pour les rendre plus faciles, et dans ce cas, elles deviennent inutiles, soit de les utiliser comme moyen de contrôler les classes populaires, et dans ce cas, on crée de nouvelles formes de domination.

La solution à ce problème de la réappropriation des connaissances par les classes populaires n'est pas simple et ne le sera jamais.

- Il demeure que, malgré ces principes d'intervention, les anthropologues doivent se trouver du travail. Beaucoup des emplois des anthropologues, comme des sociologues, sont dans les secteurs public et para-public. Pendant longtemps, on a beaucoup critiqué ce genre d'emploi. De fait, je ne pense pas qu'il diffère essentiellement du travail à l'université. Dans les deux cas, les anthropologues s'insèrent dans des structures organisées selon à peu près les mêmes principes. La différence vient du fait qu'à l'université, habituellement, les intellectuels ont plus le loisir de faire de la recherche fondamentale et de théoriser. Les emplois en dehors du milieu universitaire donnent rarement cette possibilité. Le plus souvent, ils consistent dans des tâches pratiques, entourées de procédures administratives, dont l'accumulation peut entraver la réflexion critique. Mais n'est-ce pas un peu la même chose dans les universités?

- On peut définir comme suit les secteurs d'intervention des anthropologues au Québec. Premièrement, à l'inverse de celle des sociologues, leur intervention porte peu sur le milieu industriel. Elle s'attaque donc très peu à cet aspect essentiel de nos sociétés capitalistes. Deuxièmement, elle a insisté fortement sur les droits autochtones et les droits des autres minorités. Cette intervention s'est faite en collaboration avec les organisations autochtones ou ethniques. Troisièmement, les anthropologues sont aussi intervenus en milieu agricole, soit au niveau d'une région, soit à l'occasion de luttes particulières. Quatrièmement, tout comme en sociologie, les luttes des mouvements féministes ont fortement influencé plusieurs anthropologues qui sont intervenus dans les luttes pour les droits

des femmes. Cinquièmement, le domaine de la santé, en collaboration avec des médecins, des infirmières, des techniciens, des sociologues, etc., est devenu un champ d'intervention de plus en plus populaire. Sixièmement, les anthropologues sont intervenus dans les luttes pour les conditions de vie, spécialement en milieu urbain.

- Dans ces champs d'intervention, certaines caractéristiques du développement de l'anthropologie comme discipline ont quelquefois eu une grande importance. D'abord, il y a l'acceptation de la complexité de la réalité sociale, qui ne peut se résumer à la « contradiction principale ». Ensuite, la nécessité, pour généraliser et ainsi véritablement comprendre un problème, de comparer avec des situations semblables ailleurs. Par exemple, dans l'intervention en agriculture, domaine que je connais bien, les anthropologues ont évité de généraliser sur *la* façon dont l'agriculture s'insère dans le capitalisme à partir du seul cas québécois. Enfin, les anthropologues sont intervenus en adaptant leur technique de l'observation participante : ils ont, en effet, fortement insisté sur la relation directe avec les populations.

- On peut dire que tous ces champs ainsi que les caractéristiques du mode d'intervention ne sont pas particuliers à l'anthropologie. L'anthropologie, comme discipline, est fortement reliée aux autres sciences sociales. Cependant, elle a une histoire particulière qui lui a permis d'insister sur certains aspects plutôt que d'autres. En d'autres termes, l'anthropologie comporte certaines particularités théoriques et pratiques qui, tout en se diffusant de plus en plus dans le champ général des sciences sociales, continuent de colorer l'intervention des anthropologues.

Ces aspects, par exemple la reconnaissance de l'importance de l'idéologie, l'importance des relations sociales concrètes, la nécessité de la comparaison, l'importance de l'implication concrète, etc., doivent être intégrés dans cette science sociale plus générale que certains tentent de créer.

- Quel que soit le mode d'intervention des anthropologues, il demeure que la base de leur action se situe dans la recherche et l'effort de théorisation. Sans ces deux tâches, importantes pour toute démarche scientifique, l'intervention ne pourra être que totalement aveugle et inefficace. L'accent sur l'action ne doit pas empêcher l'effort essentiel de réflexion.

Bernard Bernier
Département d'anthropologie
Université de Montréal

de l'Etat. L'Etat est le garant de la sécurité nationale et de l'indépendance nationale. Il est le garant de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Il est le garant de la dignité nationale et de l'honneur national. Il est le garant de la prospérité nationale et de la paix nationale. Il est le garant de la justice nationale et de l'équité nationale. Il est le garant de la liberté nationale et de la démocratie nationale. Il est le garant de la fraternité nationale et de l'unité nationale. Il est le garant de la solidarité nationale et de la coopération nationale. Il est le garant de la confiance nationale et de la loyauté nationale. Il est le garant de la responsabilité nationale et de l'engagement national. Il est le garant de la transparence nationale et de l'ouverture nationale. Il est le garant de la participation nationale et de l'implication nationale. Il est le garant de la responsabilité nationale et de l'engagement national. Il est le garant de la transparence nationale et de l'ouverture nationale. Il est le garant de la participation nationale et de l'implication nationale.

Sociologie et/ou politique

Le simple fait de se demander si la sociologie a un rôle à jouer dans l'intervention sociale illustre bien combien la sociologie québécoise de 1981, malgré ses centaines de sociologues intervenants, est loin de l'intervention, ou est loin de la sociologie.

À mon avis, la sociologie est, en théorie, politique et intervention et devrait, en pratique aussi, être politique et intervention. C'est cette idée que je voudrais développer très brièvement.

Tout d'abord, dans la mesure où la sociologie est une science, elle est au minimum intention d'intervention. Le but premier des sciences est sans doute la connaissance. Cette connaissance n'est toutefois pas gratuite. Si l'on veut connaître la nature, c'est pour pouvoir mieux la contrôler ou la transformer. Certains philosophes des sciences affirment même que les mathématiques ne sont pas une science puis que le projet d'intervention en est absent.

Si l'on veut connaître la société, c'est, dans le fond, pour pouvoir agir sur cette société. En cela, la sociologie ne serait pas différente des autres sciences. Ce projet d'action est cependant plus fort en sociologie que dans la plupart des autres sciences. Cela vient, sans doute, du fait que les sociologues sont à la fois observateurs et acteurs de leur objet d'étude. Ils ne peuvent rester neutres et bien qu'ils tendent à l'objectivité, leurs analyses restent biaisées par leurs propres objectifs sociétaux. En pratique, la seule façon de se rapprocher de l'objectivité consiste à expliciter au maximum ses biais et ses projets d'intervention.

Cela est vrai non seulement de la sociologie théorique mais aussi de la sociologie empirique et de la sociographie. C'est parce que je croyais à un Québec industriel que j'ai pu faire de la sociologie rurale et découvrir dans le monde rural des associations de faits que les sociologues ruraux américains n'avaient pas vues parce qu'ils croyaient au monde rural. C'est parce que je croyais que le système coopératif est une fille du socialisme que j'ai pu objectiver certains faits et certaines contradictions dans le mouvement Desjardins.

En ce sens, la sociographie et l'empirisme deviennent action et intervention. En permettant un retour réflexif sur les faits et les conduites pris pour acquit, la sociographie ouvre un débat public qui ne peut être que politique. C'est peut-être le plus grand rôle politique que la sociologie des années cinquante et soixante a joué : détruire les évidences à partir d'autres projets.

Si tous les sociologues sont biaisés, ils ne le sont pas tous de la même façon. Certains se contentent de vouloir corriger les défauts d'une société globalement acceptable, d'autres rejettent la société dans son ensemble et veulent créer une nouvelle société. Les premiers se spécialisent dans un problème basé sur des théories particulières. Les seconds cherchent des théories générales et s'opposent à la balkanisation de la sociologie. Les premiers veulent intervenir mais souvent le font très peu car ils se laissent enfermer dans des problématiques étroites et des faits vite circonscrits et détachés de l'ensemble des relations sociales. Les seconds se font souvent utopistes ou idéologues, mais ont aussi un rôle politique important. Ce rôle est cependant dépendant de leur degré de connaissance empirique de leur société et de leur insertion dans les groupes de cette société.

Dans les années cinquante et soixante, les sociologues du Québec ont été en général du second type. Pour inventer un Québec nouveau et ce qu'on appelait déjà un socialisme d'ici, ils ont cherché à connaître le Québec ancien et le Québec contemporain et à soumettre cette connaissance à une critique réflexive. Directement ou indirectement, ils se sont engagés dans la politique, l'administration publique, les syndicats, les mouvements sociaux, le développement régional, etc. Ils avaient à construire. La sociologie doit à cette période ses plus belles pages théoriques et empiriques.

Durant les années soixante-dix, trois courants ont divisé la sociologie. Les sociologues utopistes se sont épuisés ou sont carrément passés à l'action ; d'autres ont eu peur des semi-monstres qu'ils avaient aidé à engendrer. Des plus jeunes sont devenus plus idéologiques qu'utopistes. Ils sont restés critiques plutôt qu'engagés et ont souvent manqué de connaissance empirique du milieu. Plusieurs sortent de cette expérience un peu désabusés. Enfin la sociologie,

maintenant acceptée s'est institutionnalisée et bureaucratisée. Chaque ministère, chaque problème social a voulu avoir ses sociologues. Pour répondre à cette demande des sociologies spéciales ont été développées. On a appris à des jeunes sociologues à creuser des problèmes pour les régler, mais à les régler en dehors de leurs contextes.

Paradoxalement, c'est au moment où il y a le plus de sociologues qu'il y a le moins de sociologie. C'est au moment où il y a le plus de sociologues intervenants qu'il y a le moins d'intervention sociologique.

Gérald Fortin

*Institut national de la recherche
scientifique-Urbanisation*

Le sociologue et le pouvoir ?

Commençons par éliminer une ambiguïté. Le notion de pouvoir n'est pas univoque, le pouvoir est multiforme. Lorsqu'il enseigne dans une salle de cours ou dans un séminaire, ou qu'il dirige une thèse de doctorat ou de maîtrise ou des travaux pratiques, le sociologue enseignant exerce un pouvoir. On a voulu, ces deux années, rendre moins inégalitaire la relation enseignant-enseigné, insister sur la participation de l'enseigné à son enseignement, souligner que l'enseignant se fait aussi enseigner dans le processus de l'enseignement. Tout cela est vrai, je l'ai vécu personnellement et j'y crois profondément. Mais je crois aussi que rien de tout cela ne diminue complètement le pouvoir qui demeure entre les mains de celui qui sait, qui a dix ans, vingt-cinq ans, quarante ans d'avance, c'est-à-dire de lectures, d'expériences accumulées en avance sur l'étudiant, quel que soit l'âge de celui-ci. Influencé par la révolution culturelle des dernières années, nous avons cru possible de nier ce pouvoir. Je constate qu'il est peut-être moins visible mais non moins réel.

Il en va de même pour la recherche. Le sociologue chercheur s'attribue, par ses recherches qu'il poursuit, une connaissance qui est un capital de pouvoir. Pour le sociologue plus que pour les chercheurs d'autres disciplines, mener les frais d'une recherche est une forme d'intervention sociale qui s'accompagne d'un exercice de pouvoir. Par sa recherche et par la diffusion de sa recherche, le sociologue ne peut pas ne pas vouloir exercer une influence sur le cours de l'histoire. Il peut, par exemple, vouloir tester une nouvelle

... Dans les années cinquante et soixante, les sociologues du Québec ont été en général de ce second type. Pour inventer un Québec nouveau et ce qu'on appelait déjà un socialisme d'ici, ils ont cherché à connaître le Québec ancien et le Québec contemporain et à soumettre cette connaissance à une critique réflexive. Directement ou indirectement, ils se sont engagés dans la politique, l'administration publique, les syndicats, les mouvements sociaux, le développement régional, etc. Ils avaient à construire. La sociologie doit à cette période ses plus belles pages théoriques et empiriques.

Dans les années cinquante et soixante, les sociologues du Québec ont été en général de ce second type. Pour inventer un Québec nouveau et ce qu'on appelait déjà un socialisme d'ici, ils ont cherché à connaître le Québec ancien et le Québec contemporain et à soumettre cette connaissance à une critique réflexive. Directement ou indirectement, ils se sont engagés dans la politique, l'administration publique, les syndicats, les mouvements sociaux, le développement régional, etc. Ils avaient à construire. La sociologie doit à cette période ses plus belles pages théoriques et empiriques.

Dans les années cinquante et soixante, les sociologues du Québec ont été en général de ce second type. Pour inventer un Québec nouveau et ce qu'on appelait déjà un socialisme d'ici, ils ont cherché à connaître le Québec ancien et le Québec contemporain et à soumettre cette connaissance à une critique réflexive. Directement ou indirectement, ils se sont engagés dans la politique, l'administration publique, les syndicats, les mouvements sociaux, le développement régional, etc. Ils avaient à construire. La sociologie doit à cette période ses plus belles pages théoriques et empiriques.

Dans les années cinquante et soixante, les sociologues du Québec ont été en général de ce second type. Pour inventer un Québec nouveau et ce qu'on appelait déjà un socialisme d'ici, ils ont cherché à connaître le Québec ancien et le Québec contemporain et à soumettre cette connaissance à une critique réflexive. Directement ou indirectement, ils se sont engagés dans la politique, l'administration publique, les syndicats, les mouvements sociaux, le développement régional, etc. Ils avaient à construire. La sociologie doit à cette période ses plus belles pages théoriques et empiriques.

Le sociologue peut-il exercer le pouvoir?

Commençons par éliminer une ambiguïté. La notion de pouvoir n'est pas univoque, le pouvoir est multiforme. Lorsqu'il enseigne dans une salle de cours ou dans un séminaire, ou qu'il dirige une thèse de doctorat ou de maîtrise ou des travaux pratiques, le sociologue enseignant exerce un pouvoir. On a voulu, non sans raison, rendre moins inégalitaire la relation enseignant-enseigné, insister sur la participation de l'enseigné à son enseignement, souligner que l'enseignant se fait aussi enseigner dans le processus de l'enseignement. Tout cela est vrai, je l'ai vécu personnellement et j'y crois profondément. Mais je crois aussi que rien de tout cela ne dissout complètement le pouvoir qui demeure entre les mains de celui qui sait, qui a dix ans, vingt-cinq ans, quarante ans d'avance, c'est-à-dire de lectures, d'expériences accumulées en avance sur l'étudiant, quel que soit l'âge de celui-ci. Influencés par la révolution culturelle des dernières années, nous avons cru possible de nier ce pouvoir. Je constate qu'il est peut-être moins visible mais non moins réel.

Il en va de même pour la recherche. Le sociologue chercheur s'attribue, par les recherches qu'il poursuit, une connaissance qui est un capital de pouvoir. Pour le sociologue plus que pour les chercheurs d'autres disciplines, livrer les fruits d'une recherche est une forme d'intervention sociale qui s'accompagne d'un exercice du pouvoir. Par sa recherche et par la diffusion de sa recherche, le sociologue ne peut pas ne pas vouloir exercer une influence sur le cours de l'histoire. Il peut, par exemple, vouloir jeter une nouvelle

lumière sur une situation mal connue, ou encore démystifier des idées reçues, ou encore remettre en question le sens commun. Et l'on pourrait continuer l'énumération. Dans tous ces cas, le sociologue intervient activement et la connaissance est l'arme de son pouvoir.

Mais mon propos aujourd'hui n'est pas de parler du pouvoir du sociologue enseignant ni de celui du sociologue chercheur. Je voudrais plutôt tirer parti d'une expérience de participation à l'exercice du pouvoir politique pour parler du sociologue dans ce contexte. Sans nier les autres formes de pouvoir, c'est au pouvoir politique que je m'adresse particulièrement. Et je voudrais souligner quelques problèmes éthiques à celui, et peut-être au sociologue, qui participe à l'exercice d'un tel pouvoir.

Sans croire être exhaustif, je soulignerai les trois problèmes éthiques qui me semblent particulièrement sensibles à la conscience du sociologue qui participe au pouvoir politique. Je les appellerai successivement le problème de la solidarité, le problème de la soumission et de l'autorité, et le problème de la compétence.

Le problème de la solidarité

Un des traits du pouvoir, c'est qu'on ne l'exerce pas seul. Même le détenteur du pouvoir le plus personnel, le plus autocratique, est enserré dans une multitude de liens et de rapports dont il ne peut se dégager. C'est pourtant là un cas extrême. Dans toute situation de pouvoir politique, celui qui y participe est solidaire d'un parti au pouvoir, souvent aussi d'un groupe ou de groupes qui se partagent le pouvoir, ou encore d'un clan qui détient une partie des rouages du pouvoir. N'allons pas dans trop de détails, contentons-nous de parler du parti au pouvoir. Le parti a son idéologie, il a son organisation interne, il a son réseau de relations internes et externes, il a son système d'intérêts personnels ou collectifs. C'est toujours par un parti ou avec un parti qu'on participe à l'exercice du pouvoir, un parti avec les contraintes collectives que l'on vient de dire.

Qu'il soit homme ou femme politique, militant ou militante, fonctionnaire, celui ou celle qui exerce le pouvoir ne peut pas ne pas être solidaire du parti par lequel ou avec lequel il ou elle exerce le pouvoir. Et cette solidarité engendre un problème éthique fondamental, celui de la loyauté.

Il est bien rare que quelqu'un se sente en complète et parfaite harmonie avec l'ensemble d'un parti, son idéologie, ses chefs, son organisation, ses intérêts. On ressent toujours une distance à l'endroit d'un élément ou l'autre d'un parti. Et pourtant, dans l'action concrète de l'exercice du pouvoir, c'est une loyauté plus globale qui s'impose. On peut tenter de modifier les orientations

d'un parti dans le sens de ses propres convictions, mais si on n'y parvient pas, on ne peut bloquer l'action du parti sans finalement être obligé d'en sortir.

Pour le fonctionnaire qui n'appartient pas nécessairement au parti au pouvoir mais travaille avec lui, le problème de la loyauté est encore plus délicat et il se pose d'une manière presque quotidienne.

Le sociologue connaît bien, pour les avoir étudiées, les solidarités sociales. La notion même de solidarité appartient à l'histoire de la pensée sociologique, notamment depuis que Émile Durkheim en a fait un concept fondamental en distinguant la « solidarité organique » de la « solidarité mécanique ». Mais assez paradoxalement, le sociologue pratique mal les solidarités. Surtout celles qu'exige l'exercice du pouvoir. L'explication en est peut-être qu'en analysant les solidarités, le sociologue a contribué à les démystifier et qu'il se sent mal à l'aise d'entrer dans la part de mystification sur laquelle les solidarités politiques reposent toujours au moins partiellement. Pour celui ou celle qui est habitué aux raffinements de l'analyse sociologique, il est difficile de programmer ou de vivre les solidarités et les loyautés nécessaires à l'exercice du pouvoir.

Le problème de la soumission et de l'autorité

S'il ne s'exerce pas sans parti, le pouvoir ne s'exerce pas non plus sans hiérarchie. La hiérarchie du pouvoir politique a toujours existé, même dans des sociétés relativement simples. Elle était très élaborée dans l'Égypte ancienne, mais aussi dans les cités grecques, dans l'empire romain, dans la société féodale du moyen âge, dans les sociétés des potentats orientaux. La bureaucratie qui entoure le pouvoir et à travers laquelle il s'exerce n'est pas une invention moderne. Elle est inhérente à l'exercice du pouvoir politique. Mais elle peut être plus ou moins développée selon les types de pouvoir politique, l'organisation de la société, l'idéologie politique régnante. Exercer le pouvoir politique c'est s'inscrire quelque part, à un rang donné, avec un statut et une juridiction généralement placés à l'intérieur d'une échelle de pouvoir et d'influence. Max Weber a savamment décrit cette hiérarchie et d'autres chercheurs à sa suite. Je n'ai rien à ajouter à leur contribution.

Mais c'est l'aspect éthique que je voudrais plus particulièrement souligner. Avoir un rang dans une hiérarchie, c'est avoir au moins un supérieur, souvent plusieurs, c'est aussi avoir des égaux, et c'est aussi généralement avoir des subordonnés. Le sociologue qui exerce son métier dans une université ou même dans un cégep s'inscrit dans une para-hiérarchie. Mais il n'a pas beaucoup l'occasion de sentir

directement l'intervention de ses supérieurs ni dans son enseignement, ni dans ses recherches. S'il appartient à la hiérarchie du pouvoir, il sentira quotidiennement l'intervention de ses supérieurs. Se pose alors pour lui le problème de la soumission et de ses exigences. Il lui faut, par exemple, accepter que des supérieurs parfaitement ignorants de la sociologie interviennent dans des recherches qu'il poursuit ou les interprètent à leur manière ou encore, que son action en tant qu'administrateur, gestionnaire, décideur soit soumise à l'évaluation de supérieurs dont le jugement ou les qualités professionnelles peuvent lui paraître discutables.

D'une autre manière, le sociologue est confronté avec l'action quotidienne de partenaires et de subordonnés. Une partie du succès de son propre travail va dépendre de la collaboration qu'il saura se gagner de leur part. Il arrive que ces partenaires et subordonnés constituent une petite équipe, il peut aussi arriver qu'ils constituent un vaste bureau. Diriger des équipes ou des bureaux d'hommes et de femmes est un art difficile qu'on a même élevé (ou abaissé) au rang de science.

Le sociologue a beaucoup étudié les hiérarchies sociales, économiques, institutionnelles. Ici encore une partie de ses analyses ont contribué à démystifier les faux fondements des hiérarchies. Ce qui explique qu'on trouve généralement chez les sociologues un préjugé plus ou moins explicite en faveur de l'égalité plutôt qu'en faveur des hiérarchies. Mais l'exercice du pouvoir n'est jamais totalement égalitaire. Le sociologue est donc souvent mal à l'aise à la fois pour respecter, dans la soumission requise, les autorités auxquelles il se rapporte et pour s'adapter aux exigences de l'art de l'autorité. Il sait mal obéir et encore plus mal commander.

Obéir et commander appartiennent à la fois à l'art et à la morale. Ce sont deux actions qui reposent sur la connaissance des hommes mais aussi sur ce qu'il faut bien appeler des vertus. Et ces vertus ne sont pas innées, elles s'apprennent, se pratiquent et s'entretiennent.

Parmi ces vertus, celle qui est peut-être la plus difficile pour le sociologue est celle que j'appellerais la tolérance à la nature humaine. Spécialiste de l'homme en situation, le sociologue a, très tôt dans sa formation, désappris la nature humaine. Celui ou celle à qui l'on obéit ou à qui l'on commande est, bien sûr, un être en situation sociale. Mais il révèle aussi une certaine nature humaine que le spécialiste de l'administration a appris à compter parmi les facteurs dans son analyse de la situation, alors que le sociologue a appris à la mettre entre parenthèses. La méconnaissance de ce que j'appelle largement ici la nature humaine risque d'entraîner le sociologue à une certaine forme d'intolérance, de rigidité, à la fois morale et professionnelle, qui n'est guère propice à son intégration

dans la hiérarchie et au succès de son action dans le contexte bureaucratique.

Le problème de la compétence

Un troisième trait du pouvoir, c'est qu'il s'exerce généralement à travers le médium de la réglementation, de la législation, de la définition de critères, de règles, de paramètres. Le pouvoir ne s'exerce à peu près jamais sur des personnes, des objets, des groupes. Dès que le pouvoir a une certaine extension, au-delà de celui qui s'exerce sur quelques personnes, il prend la forme de la réglementation. C'est d'ailleurs ce qui explique l'inflation du droit et des règlements dans les sociétés où l'État devient de plus en plus puissant et intervient de plus en plus dans tous les secteurs de la vie sociale.

Exercer le pouvoir politique, c'est savoir traduire des intentions de changement ou d'actions dans le langage juridique des lois et des règles. C'est savoir faire du droit. Il faut donc pour cela comprendre et connaître le langage du droit, la symbolique du droit, la logique juridique, ce que le droit comporte à la fois d'abstraction et de concrétude. Comment savoir dire ce qu'il faut dire, sans en dire trop, mais en dire juste assez.

Le sociologue est un spécialiste des normes, car il sait que la vie sociale est fondée sur l'existence de normes. Une partie de sa science consiste à analyser les normes sociales et l'inter-influence des conduites et des normes. Mais le sociologue n'a pas appris à créer des normes. Pire encore, le sociologue contemporain, à la différence des grands précurseurs de la sociologie comme Montesquieu, Weber, Durkheim, ne s'est pas intéressé au droit, qu'il considère comme sclérosé, stérile, et qu'il identifie généralement aux éléments les plus conservateurs de l'organisation sociale.

L'exercice du pouvoir amène rapidement le sociologue à prendre conscience de son incompetence en matière juridique et l'oblige à remettre en question les perceptions stéréotypées et les préjugés qu'il a longtemps entretenus à l'égard du droit et du langage juridique. Pour le sociologue, l'exercice du pouvoir passe donc d'abord par une crise de compétence, qui est d'autant plus douloureuse qu'elle était imprévisible et qu'elle risque de stériliser son action politique. Il lui faut donc avoir l'humilité de se mettre à l'école des légistes et des juristes, dont il a tout lieu par ailleurs de critiquer la perception souvent étriquée et réduite de la société et de son fonctionnement. Mais leur science lui est indispensable s'il veut efficacement participer à l'exercice du pouvoir.

Le langage juridique a ses règles, ses contraintes, ses exigences, sa logique. Tout cela est souvent bien étranger au sociologue. Il doit se plier à un nouvel apprentissage, à un recyclage.

En plus de la difficulté qu'il peut y avoir d'accepter d'avoir à refaire ses classes, le sociologue est assez démuné, car la sociologie du droit, après avoir été à l'origine de la sociologie, a été à peu près complètement abandonnée et ne représente plus aujourd'hui qu'une branche négligée de la sociologie. Le sociologue n'a donc aucune base scientifique ni méthodologique sur laquelle s'appuyer dans sa propre discipline pour pénétrer l'univers du droit. Il souhaiterait, en particulier, que la sociologie lui eût fourni une approche critique, dans une perspective sociologique élargie, ce que les professionnels du droit ne sont pas eux-mêmes en mesure d'élaborer et d'entretenir.

Par suite de cette lacune de la sociologie du droit, le problème de compétence (ou d'incompétence) que rencontre le sociologue est encore plus aigu et il le ressent plus vivement que d'autres collègues. Aussi longtemps que la sociologie n'aura pas corrigé cette infirmité dont elle souffre, l'accès des sociologues au pouvoir politique demeurera limité, difficile et douloureux.

Conclusion

Reprenons le langage de la sociologie. Le pouvoir politique est une véritable institution. Il est d'ailleurs l'institution par excellence, en même temps qu'il est aussi le grand institué.

Pour participer à l'exercice du pouvoir, il faut accepter d'entrer dans l'institution du pouvoir, se plier à ses règles et à sa morale, reconnaître et accepter les apprentissages qu'il faut y faire, la socialisation et l'acculturation qu'il faut subir.

Il est probable que pour bien des sociologues, le jeu n'en vaille pas la chandelle. Cela se comprend si l'on minimise le pouvoir réel du politique, ou si l'on opte pour la participation à d'autres formes d'intervention sociale qui, à mon avis, ressemblent souvent cependant à l'exercice du pouvoir politique. Car le non-politique rejoint souvent le politique dans sa forme, sa structure et son fonctionnement. Mais c'est là une autre question.

Pour l'heure, on ne peut que constater le très faible nombre de sociologues qui ont voulu ou accepté l'exercice du pouvoir politique. Et l'on n'a pas le sentiment que leur nombre va aller croissant rapidement dans un avenir prévisible.

Guy Rocher
Université de Montréal
Centre de recherche en droit public

1

L'intervention sociale est au service de qui?

Je définis l'intervention comme l'ensemble des services professionnels qui ont le mandat de distribuer des services sociaux de qualité, d'assurer leur accessibilité à l'ensemble de la population et de répondre aux besoins (pour ne nommer que quelques-uns des objectifs formulés lors de la création des C.S.S.). Nous verrons plus loin que certains mécanismes délinquent sciemment la prestation de quelques services sociaux. L'intervention est aussi une série d'actes posés par un professionnel, dans le cadre d'une organisation donnée, en vue d'apporter une réponse à la demande de services faite par un requérant et ceci, selon l'éventail de réponses prévues par l'établissement.

Nous parlerons du C.S.S. en tant qu'établissement dispensateur de services sociaux et nous analyserons une étape de l'intervention des professionnels, la voie de l'admission des demandes. Pour ce faire, nous sommes partie d'une étude de la réception et de l'admission des demandes de services¹ réalisée au Centre de services sociaux de Québec en 1979.

Les centres de services sociaux ont été créés conjointement avec les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) par la loi sur les services de santé et les services sociaux, amendée le 24 décembre 1974, classée sous le code: L.R.Q.-C.S.-S. Ils sont le résultat d'un effort de rationalisation de la politique sociale de l'État et des impératifs découlant de la répartition du budget national.

Pour mieux comprendre ce qu'est exactement un C.S.S., il faut remonter aux anciennes agences de service social bâties généralement par les législateurs sur trois pôles axiologiques: amour, justice et

Le langage juridique a ses règles, ses contraintes, ses exigences, sa logique. Tout cela est souvent bien étranger au sociologue. Il doit se plier à un nouvel apprentissage, à du recyclage.

En plus de la difficulté qu'il peut y avoir d'accepter d'aller à refaire ses classes, le sociologue est assez démuné, car la sociologie du droit, après avoir été à l'origine de la sociologie, a été à peu près complètement abandonnée et ne représente plus aujourd'hui qu'une branche négligée de la sociologie. Le sociologue n'a donc aucune base scientifique et méthodologique sur laquelle s'appuyer dans sa propre discipline pour préciser l'exercice du droit. Il souhaiterait, en particulier, que la sociologie lui ait fourni une approche critique, dans une perspective sociologique légitime, et que les professionnels du droit et de la sociologie aient pu s'entendre.

Par suite de cette lacune de la sociologie du droit, le problème de compétence, qui nous a déjà occupés, le sociologue est encore plus aigu et le ressent plus vivement que d'autres collègues. Ainsi longtemps que le sociologue n'aura pas corrigé cette infirmité dont elle souffre, l'accès des sociologues au pouvoir politique demeurera limité, difficile et douloureux.

Conclusion

Revenons le langage de la sociologie. Le pouvoir politique est une véritable institution. Il est d'ailleurs l'institution par excellence, en même temps qu'il est aussi le grand instituteur.

Pour participer à l'exercice du pouvoir, il faut accepter d'entrer dans l'institution du pouvoir, se plier à ses règles et à sa morale, reconnaître et accepter les apprentissages qu'il faut y faire, la socialisation et l'acculturation qu'il fait subir.

Il est probable que pour bien des sociologues, le jeu n'en vaille pas la chandelle. Cela se comprend si l'on considère le pouvoir réel du politique, ou si l'on opte pour la participation à d'autres formes d'intervention sociale qui, à mon avis, restent souvent cependant à l'exercice du pouvoir politique. Car le non-politique régit souvent le politique dans sa forme, sa structure et son fonctionnement. Mais c'est là une autre question.

Pour l'heure, on ne peut que constater le très faible nombre de sociologues qui ont voulu ou accepté l'exercice du pouvoir politique. Et l'on n'a pas le sentiment que leur nombre va aller croissant rapidement dans un avenir prévisible.

Guy Koehler

Université de Montréal

Centre de recherche en droit public

L'intervention des centres de services sociaux dépend de l'interprétation des demandes qui leur sont faites

Je définis l'intervention comme l'ensemble des services professionnels qui ont le mandat de distribuer des services sociaux de qualité, d'assurer leur accessibilité à l'ensemble de la population et de s'adapter aux besoins (pour ne nommer que quelques-uns des objectifs formulés lors de la création des C.S.S.). Nous verrons plus loin que certains mécanismes délimitent sensiblement la prestation de quelques services sociaux. L'intervention est aussi une série d'actes posés par un praticien, dans le cadre d'une organisation donnée, en vue d'apporter une réponse à la demande de services faite par un requérant et ceci, selon l'éventail de réponses présentées par l'établissement.

Nous parlerons du C.S.S. en tant qu'établissement dispensateur de services sociaux et nous analyserons une étape de l'intervention des praticiens, i.e. celle de l'admission des demandes. Pour ce faire, nous sommes partie d'une étude de la réception et de l'admission des demandes de services¹ réalisée au Centre de services sociaux de Québec en 1979.

Les centres de services sociaux ont été créés conjointement avec les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) par la loi sur les services de santé et les services sociaux, amendée le 24 décembre 1974, classée sous le code: L.R.Q. C.S.-5. Ils sont le résultat d'un effort de rationalisation de la politique sociale de l'État et des impératifs découlant de la répartition du budget national.

Pour mieux comprendre ce qu'est exactement un C.S.S., il faut remonter aux anciennes agences de service social bâties généralement par les églises sur trois pôles axiologiques: amour, sagesse et

justice². Ces agences étaient presque exclusivement le lieu de pratique des travailleurs sociaux.

La loi visait avant tout une réforme administrative au plan provincial. Les 47 agences de services sociaux et les quelques centres de consultation psycho-sociale ont été invités à fusionner ou à se convertir, selon le cas, en 14 C.S.S., correspondant grosso modo aux régions administratives. Il y eut peut-être un souci d'accessibilité physique pour le public ; dans les faits, il n'y a rien eu de conçu pour faciliter cet accès, bien que, pendant la période de transition, on ait respecté la continuité des services dispensés par ces anciennes agences. Régionaliser les C.S.S. n'est pas synonyme de collectiviser les services, comme certains seront portés à le croire par l'effet d'un glissement sémantique, devant l'accessibilité universelle. Néanmoins, on peut voir dans la réforme une réponse aux phénomènes d'urbanisation du Québec, un idéal de complémentarité des ressources existantes et un souhait d'efficacité. En bref, la réforme a permis d'effectuer le saut du service social aux services sociaux. Désormais, les C.S.S. se veulent multidisciplinaires, et les travailleurs sociaux partagent le champ avec les agents de relations humaines.

La première tâche des C.S.S. a été d'élaborer un plan d'organisation, ce qui a pris pas mal de temps et d'énergie. Toutefois, le contenu de l'offre de services à la clientèle ne s'est pas modifié. L'outillage a plutôt été du côté de la gestion. Le vocabulaire actuel, dans les C.S.S., comprend un glossaire gestionnaire et organisationnel digne d'une société avancée, mais au niveau de la pratique, on entend encore le bon vieux langage du temps de Mary Richmond (qui publia le premier bouquin de service social, en 1917). Malgré la nouvelle tâche d'élaboration des programmes par objectifs, on se demande encore comment innover dans la pratique pour atteindre les objectifs prônés par la réforme.

Les C.S.S., au moins certains d'entre eux, participent encore du modèle de pratique basé sur l'individu, qui devient le principe, le moyen et la fin de leur action. On travaille sur un « cas », on l'analyse, on le décortique, on le comprend mais on ne réussit pas à le dépasser et à imaginer une dialectique entre le général et le particulier, le particulier et le général. Les besoins sont encore hiérarchisés et isolés ; on utilise le réseau des ressources pour y répondre, mais on ne porte pas un jugement critique sur ce réseau ; on reste en deçà d'une vision globale. L'intervention psycho-sociale consiste à provoquer ou à chercher une compensation émotive dans le proche milieu de l'individu, à partir de bonnes relations, comme si, pour le praticien, les hommes vivaient dans un malentendu qu'il faudrait éclaircir et pour lequel il faudrait conseiller et guider³.

Ce modèle est en affinité avec une société industrielle avancée, où l'idéologie libérale s'appuie sur la rationalité technocratique. On conçoit la relation praticien-client comme un contrat où chacun conserve la possibilité d'agir en toute liberté. Dans les pays sous-développés, cette conception de l'intervention n'est plus possible. Ainsi, en Amérique latine, les travailleurs sociaux ont remis en question la pratique sociale depuis 1965, par une critique très sévère qui part de la réalité de l'homme latino-américain⁴ pour proposer une théorie, une idéologie et une méthodologie d'intervention différentes.

La demande de services

Le modèle d'intervention décrit ci-dessus comprend une série d'étapes et d'actes de pratique posés par un praticien, à partir de sa formation et de son expérience dans le C.S.S. Ce processus d'intervention débute avec l'admission de la demande, porte d'entrée aux services, précédée d'un décodage fait par l'établissement, selon les services qu'il offre.

Il ne faut pas supposer que les services offerts correspondent aux demandes adressées par la population et que celle-ci est toujours en mesure de trouver le service convenable. Il s'agit de lire et de reformuler la demande du requérant, dans le sens des services offerts, grâce à une combinaison d'instruments et de techniques administratives, ainsi qu'à une définition particulière des rôles et fonctions des intervenants. Nous analyserons plus en détail ce processus.

Enregistrement des demandes

Lors de la réception et de l'enregistrement des demandes, on effectue déjà un premier triage. Ces tâches sont généralement exécutées par un personnel de bureau, qui agit en conformité avec les politiques de services de l'établissement.

C'est la téléphoniste qui reçoit les demandes du requérant lorsque celui-ci communique avec le C.S.S. Le requérant est celui qui formule la demande de services pour lui-même ou pour un tiers. Généralement, il est impliqué d'une façon quelconque dans la situation problème à l'origine de la demande. Pendant ce premier contact, la personne qui le reçoit fait une première lecture de la demande pour déterminer si celle-ci concerne le C.S.S.Q. Seulement après, elle transférera le requérant à un praticien ou à la secrétaire du secteur identifié. Si elle ne peut identifier le secteur concerné, elle demande au requérant d'être plus explicite. Si la demande est un peu floue, elle transfère l'appel à un praticien. S'il est clair que la

demande, telle qu'elle est exprimée par le requérant, ne correspond pas aux services offerts par l'organisme, la réceptionniste le fera savoir au requérant. Souvent, elle peut aussi l'informer d'autres ressources du milieu (voir le schéma 1).

L'enregistrement de la demande se fait lors de l'inscription du bénéficiaire, à l'aide d'une fiche prévue à cette effet. La demande sera ensuite classée dans l'une des 16 catégories proposées (voir le tableau 1).

SCHÉMA 1

Modèle de structure de la réception de la demande

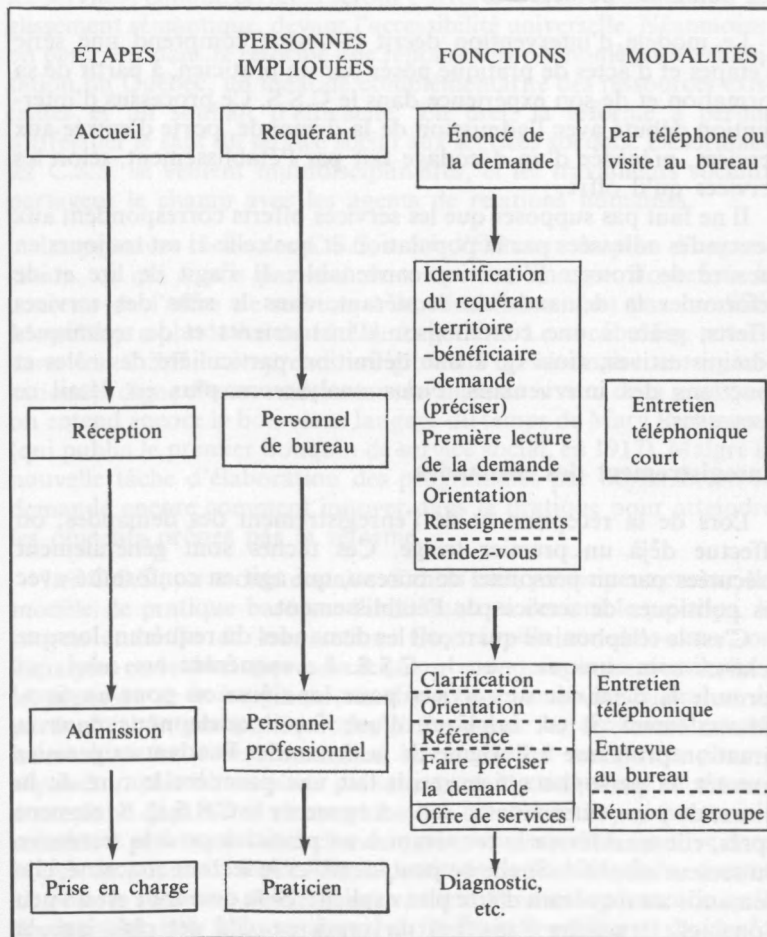


TABLEAU 1

Distribution des bénéficiaires selon les sources de référence et la demande présentée^a

SOURCE DE RÉFÉRENCE		DEMANDE PRÉSENTÉE																	
		Assistance matérielle	Assistance soutien humain	Assistance besoins essentiels	Assistance technique	Conseils à la famille	Adoption enfant	Désintoxication	Réinsertion	Surveillance	Évaluation	Protection	Placement d'enfants	Placement d'adultes	Placement personnes âgées	Conseils personnels	Conseils au couple	Inconnue	TOTAL
Lui-même	N	31	69	39	212	83	113	7	10	—	8	5	90	25	154	167	26	—	1039
	%	25,4	34,3	36,8	44,4	41,5	57,7	23,3	7,6	—	1,8	5,4	22,7	16,1	21,8	33,5	27,7	—	26,3
Parent	N	10	20	4	61	21	1	4	8	1	43	14	66	27	179	48	8	2	517
	%	8,2	10,0	3,8	12,8	10,5	0,5	13,3	6,1	1,6	9,4	15,2	16,6	17,4	25,4	9,6	8,5	8,0	13,1
Autres organis- mes ^b	N	81	112	63	205	96	82	19	114	63	405	73	241	103	372	283	60	23	2395
	%	66,4	55,7	59,4	42,9	48,0	41,8	63,3	86,4	98,4	88,8	79,3	60,7	66,5	52,8	56,8	63,8	92,0	60,6
TOTAL	N	122	201	106	478	200	196	30	132	64	456	92	397	155	705	498	94	25	3951
	%	3,1	5,1	2,7	12,1	5,1	5,0	0,8	3,3	1,6	11,5	2,3	10,0	3,9	17,8	12,6	2,4	0,6	100,0

Source des données: *Mouvement de cas*; compilées par J. Alain.

^a Exception faite de certaines unités.

^b La source de référence «Autres» ne tient pas compte des références inconnues.

Période par rapport au volume de demandes.

La définition des 16 catégories ne signifie pas que le C.S.S. offre des services pour chacune. L'assistance matérielle et l'assistance pour besoins essentiels ne sont pas du ressort de l'organisme. L'assistance de soutien humain et l'assistance technique peuvent être référées aux services d'une auxiliaire familiale. D'autres catégories, telles que la réinsertion, la surveillance et l'évaluation, sont des demandes relevant d'autres organismes (police, école). En somme, les services offerts par le C.S.S.Q. sont constitués de services de placement et de services de type psycho-social. Pour savoir quel type de service il convient de rendre, il faut un ou des entretiens de clarification en vue de l'admission.

Clarification de la demande

La clarification a lieu lors de l'entretien d'admission ; généralement, elle est effectuée par un travailleur social.

L'entretien d'admission est une partie du processus d'aide requérant un service à plus ou moins long terme (plus de deux entrevues au moins) ; il a lieu dans les cas d'accès aux ressources spécialisées et d'aide de type psycho-social (les deux interventions peuvent être combinées).

L'entretien d'admission prend forme à partir de l'acte de clarification de la demande. Celui-ci consiste à discuter le contenu de la demande d'après le niveau d'approfondissement requis par la situation problème et sa formulation plus ou moins concise. C'est par des approches successives que le praticien cherche à saisir le phénomène problématique jusqu'à ce qu'il soit capable de le partager avec le requérant-client.

En tant que début d'un processus d'aide, l'entrevue d'admission consiste à reconnaître la pertinence de la demande et l'existence des ressources pour y répondre dans le cadre des services offerts par l'établissement.

Dans le cas des demandes précises de services non spécialisés, le praticien oriente le requérant ailleurs. Si elle est plus ou moins spécifique, la clarification consistera à poser les questions pertinentes sur la situation problème afin que le requérant entrevoie une possibilité de réponse comme solution. Elle peut déboucher sur une ou deux possibilités : référer le requérant-client à une ressource de la communauté ou laisser la situation en attente et fixer un deuxième rendez-vous.

Si la demande est plus ou moins spécifique et qu'elle est issue d'une situation problématique de l'individu face à son milieu proche, aux relations qu'il entretient avec lui, la clarification de la

demande atteint une certaine profondeur. Les questions seront formulées pour explorer le système du requérant, ses relations, son désir de les modifier ou de ne pas les modifier et, surtout, la solution qu'il propose et ce qu'il attend de l'établissement. Les demandes de placement d'enfants sont un exemple. Il faut que le praticien soit en mesure de juger du bien-fondé d'un placement.

La clarification de ce type de demande illustre bien la traduction des services demandés en services à rendre. Depuis quelques années, il s'est opéré une modification de la politique des placements ; en même temps, il y a eu diminution du budget et changement dans la mentalité de la population. Ainsi, on favorise l'éducation en milieu ouvert plutôt qu'en pensionnat, on valorise la fonction socialisatrice de la famille, on critique les nombreux placements effectués par les agences de service social. Les placements d'enfants deviennent une mesure spécifique dans le traitement familial et la protection de l'enfance. Un praticien qui décide de placer un enfant doit justifier sa recommandation et se soumettre à la décision d'un comité spécialement formé pour étudier ces demandes. Souvent, il existe des taux à ne pas dépasser par un bureau local. Le praticien, en conséquence, passe plus de temps à clarifier avec les parents la demande de placement, à explorer d'autres moyens d'intervention en milieu ouvert jusqu'à ce qu'il réussisse à se convaincre de l'absence d'une autre solution.

La sélection de la demande se fait à partir de plusieurs facteurs que nous allons passer en revue brièvement.

Sélection des demandes à partir de normes de gestion

Nous avons déjà dit qu'il existe un appareillage bureaucratique qui médiatise l'accès du requérant aux services de l'établissement. Cette bureaucratie de contrôle et de financement s'interpose entre le client et le praticien. Les besoins d'organisation administrative font que l'établissement définit d'avance les besoins individuels de la population ; par contre, il ne se donne pas les moyens de savoir si l'efficacité des services a un sens et, si oui, lequel. Il n'est pas en état d'évaluer si ses services spécialisés rejoignent de quelque façon l'attente de la population. Nous pensons à l'absence de critique sur les services offerts parce qu'il n'existe pas de lien véritable avec la population. Par ailleurs, les rapports annuels du C.S.S.Q. montrent qu'il répond aux demandes de services et que les objectifs d'intervention sont atteints.

Sélection des demandes à partir de la formation du praticien

L'intervention du praticien repose en grande partie sur le cadre de référence fourni par le service social, qui est de nature psychologisante. Pour le praticien, il s'agit d'évaluer jusqu'à quel point les acteurs sociaux ont la possibilité d'assumer leurs problèmes (ce qui équivaut à posséder de la maturité, de la capacité d'adaptation) sans analyser le contexte où se situe le problème qui déclenche la demande.

D'une part, une des tâches du praticien est de créer de bonnes relations ; dans ces circonstances, il est possible que le client se sente forcé d'accepter l'interprétation d'une personne sympathique. D'autre part, le modèle médical est le modèle sous-jacent ; le diagnostic et l'interprétation du praticien font autorité, à cause de son savoir et de son pouvoir (d'admission ou de refus).

L'analyse des langages utilisés par le client et le praticien permet d'approfondir la distance qui les sépare. Le premier présente sa demande, décrit sa situation avec des propositions simples, il utilise un symbolisme visuel, illustre l'émotif par des métaphores de premier niveau, se sert de gestes pour s'exprimer. Le langage du praticien est beaucoup plus normatif, possède une grammaire et une syntaxe précises, suit un ordre spatio-temporel et conceptualise l'affectivité du client. Il suffit alors de se demander si l'interprétation est fidèle et valable.

Ce qui est dit peut faire penser que le praticien possède le contrôle de la sélection des demandes et de sa pratique, mais tel n'est pas le cas, car il n'est pas en contexte de pratique privée et l'organisme est là pour le lui rappeler.

Sélection des demandes à partir de la politique sociale

Au bout de la ligne, les services proposés par les établissements découlent des besoins du système d'assurer la reproduction sociale. La reconnaissance de certains problèmes et la réponse qu'on offre correspondent à un mode de production donné. En présentant le social séparé de l'économique, mais articulé à des préoccupations de bien-être, la politique sociale s'habille d'un halo de prestige qui fait croire qu'elle réussit à corriger la déficience de l'économique et présumer systématiquement qu'elle favorise les clients⁵.

Le système complexe mis sur pied pour appliquer les politiques sociales jouit d'une cohérence apparemment à toute épreuve. Le haut niveau d'organisation administrative du C.S.S.Q. dénote une grande technologie et beaucoup de savoir-faire. La correspondance

entre les services offerts et les demandes comme exemple d'organisation nous fait qualifier le tout comme un système clos, achevé en soi. Espérer une transformation, c'est viser un changement au niveau des politiques de l'État et peut-être au niveau de l'État lui-même, car il n'existe pas, à l'intérieur, de mécanisme qui puisse réaliser cette transformation.

Même s'il y a des assemblées prévues chaque année, rien ne permet actuellement à la population de définir ses besoins et ses aspirations réelles; on est encore loin d'envisager le contrôle des services par elle.

Le problème est aussi celui de la division du savoir et du travail dans une société avancée.

L'absence de dimension collective dans le C.S.S.Q. est aussi due à la division des fonctions entre lui et les C.L.S.C., à sa définition de sa mission: rendre des services spécialisés. Conséquemment, les intervenants collectifs sont disparus (organiseurs communautaires, animateurs sociaux).

La prise en charge des problèmes sociaux par les individus devient utopique du moment que l'on enferme les demandes dans des grilles qui accentuent le pouvoir de l'organisme et le savoir du praticien contre le non-savoir et l'absence de contrôle du client.

On est de plus en plus loin d'une action sociale qui serait l'affaire des hommes organisés et non pas le privilège des organismes bureaucratiques ou de groupes de professionnels.

Theresa Sherif
C.S.S. de Québec

NOTES

¹ Thérèse Shérif, *Étude de la réception et de l'admission des demandes de services*, Québec, Service de la recherche C.S.S.Q., 1979, 83 p. et annexes.

² Marie-Lise Lalonde, « La relation d'aide dans les espaces d'habitation domestiques et urbains », *Intervention*, n° 44, automne 1975, p. 3-14.

³ Vicente Faleiros, *Théorie et pratique du service social*, p. 15 (texte non publié, 16 p.).

⁴ Ezequiel Ander-Egg, « *El trabajo social como accion liberadora* », Buenos Aires, Editorial libreria E.C.R.O., 1972. Voir aussi les écrits de Vicente Faleiros, Juan Barrix, Manuel T. Zabala, entre autres, toujours chez E.C.R.O.

⁵ Xavier Geffe, *La Politique sociale*, Paris, PUF, 1975, 252 p.

entre les services offerts et les besoins des utilisateurs. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet.

Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet.

Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet.

Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet.

NOTES

1. L'investissement social en technologie est un processus continu et évolutif. Il implique la mise en œuvre de projets et de programmes qui visent à améliorer les services offerts aux utilisateurs. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet. Les services sont fournis de façon continue et régulière, ce qui permet une transition vers un service plus complet.

Niveaux d'intervention des anthropologues et des sociologues dans les milieux de la santé

Les discours politiques qui servent de fondements aux pratiques socio-sanitaires s'appuient sur des concepts qui sont relativement familiers aux professionnels des sciences sociales.

Au cours de leur formation, spécialement en anthropologie et en sociologie, ceux-ci ont effectivement été amenés, à un moment ou l'autre, à réfléchir sur des concepts comme la santé, l'autonomie et la prise en charge ou sur des réalités comme la communauté, la protection des droits et des libertés individuels et collectifs ou l'accessibilité aux ressources.

Quant aux planificateurs des politiques de santé, ils se réfèrent plus souvent qu'autrement aux mêmes niveaux de langage, pour instrumenter en quelque sorte la rhétorique qui sert d'appui aux discours politiques officiels.

Un usage si répandu n'indique cependant pas (c'est presque un lieu commun de le dire) qu'on ait une compréhension univoque de ces concepts, spécialement quand il faut les transposer dans l'action. Ce que nous voulons mettre en lumière en nous appuyant sur notre pratique de conseillers en recherche et en planification socio-économique dans un département de santé communautaire, c'est ce qu'il reste de ces concepts une fois qu'ils ont été filtrés par les pratiques. La nature de notre travail comme professionnels de la recherche qui doivent fournir un éclairage sur l'intervention sociale à planifier ou déjà planifiée, conjuguée à notre « déformation professionnelle », nous place en effet dans une position stratégique pour observer et analyser le degré d'application des concepts

énoncés par les planificateurs, dans différents milieux d'intervention associés au domaine de la santé.

Ces observations nous amènent entre autres à constater l'existence d'un écart important entre le contenu des discours politiques et les stratégies utilisées par les intervenants de la santé dans leur travail quotidien pour les transformer en pratiques.

Après avoir précisé la nature des attentes suscitées par ces discours politiques, nous allons dégager de nos observations quelques-unes des constatations qui nous portent à croire que l'écart identifié produit une distorsion significative entre les réalités de pratique des intervenants et les différentes facettes de la réalité des personnes qui font appel au système de soins ou qui recourent aux services de santé, quels qu'ils soient.

Par la suite, nous esquisserons brièvement le type de contribution que peuvent apporter des professionnels de notre espèce à l'élaboration de stratégies visant un renouvellement des pratiques socio-sanitaires.

Finalement, nous tenterons de poser les limites de notre intervention professionnelle dans un milieu de travail comme celui auquel nous appartenons présentement.

Les discours servant de fondements aux pratiques socio-sanitaires

Les niveaux de discours auxquels nous nous référons sont ceux qui sont généralement associés aux milieux de la politique ou de la planification d'ensemble des politiques. Les discours véhiculés dans ces milieux énoncent en quelque sorte les grands principes sur lesquels l'État québécois s'appuie pour orienter ses projets de développement social, au sens large du terme.

Lorsque l'on jette un regard critique sur le contenu de ces discours, plus spécifiquement ceux qui doivent guider les interventions dans le domaine de la santé, nous sommes forcés de constater le fait suivant : les attentes suscitées par ces discours chez les intervenants et dans la population en général sont sans commune mesure avec les pratiques observées sur le terrain. De fait, on pourrait s'attendre à ce que les principes énoncés appellent un renouvellement important des pratiques dans tous les milieux d'intervention. C'est du moins ce qu'indique Marc Renaud dans une analyse de l'intervention de l'État québécois dans le domaine de la santé. Renaud relève en effet que les principes énoncés entre autres dans le rapport Castonguay-Nepveu apparaissaient comme extrêmement progressistes au moment de leur sortie. Dans ce rapport on proposait non seulement une

« rationalisation bureaucratique des services de santé, mais aussi une ré-allocation des ressources en fonction de la santé plutôt que de la maladie ; un certain renversement du pouvoir jusque-là incontesté des médecins et une revalorisation des autres professionnels de la santé ; et, enfin, une prise en charge réelle et effective, par la communauté de ses besoins et de ses institutions et professions médicales¹ ». Comme nous le verrons plus loin, une traduction dans ce sens du concept de santé devrait découler de l'ensemble de la politique de développement social qu'une société se donne.

Pour l'instant, nous voulons indiquer que les orientations politiques qui sous-tendent les projets de développement social et culturel du Québec laissent entendre, comme c'est le cas pour le secteur socio-sanitaire, que nous sommes à la veille de changements majeurs dans les pratiques.

Ainsi, dans sa présentation des objectifs poursuivis par la mise en place d'une politique en matière de développement social, aux congressistes de l'A.S.P.Q. en 1977, le ministre Pierre Marois énonçait les orientations souhaitées par l'État dans ces termes : « Notre politique sociale doit tendre à garantir à chaque individu la possibilité de se développer, tout au long de sa vie en société, au maximum de ses capacités physiques et mentales. L'atteinte d'un tel objectif repose principalement sur trois grands types de stratégies :

- A) La protection des droits et des libertés des individus et des groupes afin de permettre à chacun de poursuivre efficacement cet objectif de développement physique et mental.
- B) L'équité dans l'accès aux moyens de la société (biens et services) qui permettent ce développement physique et mental.
- C) L'assurance pour tous d'un niveau minimum de bien-être par des mesures redistributives en faveur des groupes et individus² ».

Enfin, l'énoncé de la politique québécoise en matière de développement culturel présente sous un autre angle les dimensions culturelle et communautaire de la santé. Celle-ci y est définie comme « une orientation soutenue de la personne vers son développement et son épanouissement. (La santé) doit être évaluée par référence aux relations très étroites que la personne entretient avec son milieu³ ».

Nous pouvons donc retenir de ces discours sociétaux certains principes fondamentaux présentés comme constituant les fondements politiques des pratiques d'intervention sociale : protection des droits et libertés, accessibilité aux ressources, niveau de bien-être minimum, développement et épanouissement de la personne, importance du milieu de vie de l'individu, etc.

La santé de la population est ici présentée comme étant un élément constitutif de ce qu'on appelle « le développement social ». Les ressources affectées au domaine de la santé et des services

sociaux doivent, dans ce contexte, répondre pleinement aux objectifs de ce projet social et envisager des retombées quasi immédiates dans la ou les communautés où elles œuvrent. C'est ce qui faisait dire à Jean Rochon, l'un des principaux artisans de la réforme des services de santé, que la santé est d'abord une qualité individuelle déterminée par les caractéristiques particulières d'une société. Ainsi conçue, « la santé n'est plus une entité ou un bien en compétition avec d'autres biens mais une qualité de vie recherchée pour elle-même. La définition de cette qualité découle justement de la politique de développement social d'une collectivité⁴ ».

Vu sous cet angle, le concept de santé se confond avec celui de développement social en ce sens qu'il débouche nécessairement sur une prise en main par la communauté des intérêts (qu'ils soient du domaine de la santé ou de l'éducation, des services sociaux, etc.) de ses membres.

En ayant en tête ces principes généraux, nous allons maintenant faire un examen critique de certaines pratiques qui ont cours dans l'actuel système de santé. Pour les besoins de notre démonstration, nous présenterons ici quelques-unes des constatations que nous avons été amenés à faire à partir d'observations effectuées dans les milieux d'intervention destinés aux personnes âgées.

Quelques pratiques socio-sanitaires observées

Transposée en priorités d'action, cette conception de la santé permettait au MAS, en 1976, de présenter les principes directeurs qui devaient guider l'élaboration d'un cadre de référence pour l'adaptation des ressources aux priorités. Si on retient plus spécialement les orientations politiques destinées à fournir un cadre pour les interventions « en faveur » des personnes âgées⁵, nous retrouvons les principes directeurs suivants comme cadre de référence : souci de développer l'autonomie des personnes concernées ; nécessité de trouver des alternatives au placement institutionnel ; importance d'accentuer la prévention pour retarder toute forme de placement⁶.

Les orientations politiques ainsi formulées de même que leur transposition dans des priorités d'action spécifiques devaient donc constituer les fondements sur lesquels s'appuieraient les pratiques.

Notre participation à une recherche-action portant, entre autres, sur la réadaptation des personnes âgées atteintes de maladies chroniques ou invalidantes, nous a cependant démontré que « l'autonomie » de ces personnes passe plus souvent qu'autrement

par celle des professionnels, que les « alternatives » qui leur sont généralement proposées le sont dans le cadre d'une permanence institutionnelle. Finalement, quand il reste du temps et selon la position sociale occupée par la personne, on commence alors à se soucier de la « prévention », mais dans un contexte où on recommande en quelque sorte au « patient » une manière de la prendre à sa charge, s'il veut éviter (seul) des complications ultérieures.

Au cours de cette démarche, nous avons été pour ainsi dire entraînés, à travers une série d'observations, à reconnaître des lacunes importantes dans la distribution et la qualité des services rendus et à nous rendre compte que le « système » reproduisait, sous le couvert de beaux principes, les inégalités de la société ambiante, dont la mise à l'écart des personnes âgées n'est pas la moindre.

Aussi est-ce pour bien soutenir cette analyse critique que nous allons tirer de cette démarche de recherche quelques-unes des observations que nous avons été amenés à faire.

Dans un premier temps, nous avons constaté, et ce contre toute attente, que les deux tiers des personnes hospitalisées pour des maladies chroniques ou invalidantes sont âgées de 50 ans et plus et que, dans l'ensemble, elles ne bénéficient pas de toutes les ressources disponibles pour préserver ou améliorer leur état de santé⁷. En même temps, des travaux réalisés au CHUS⁸ nous indiquaient que plus une personne avance en âge, plus il est probable qu'elle ne bénéficiera d'à peu près aucun service de réadaptation, sinon du strict minimum pour éviter une détérioration trop rapide. De fait, il nous a paru évident⁹ qu'on a tendance à surestimer le potentiel de récupération d'une jeune personne par rapport à une personne plus vieille, qui peut par ailleurs disposer d'un potentiel de récupération objectivement plus important. Cette tendance à surestimer le potentiel de récupération de certaines personnes correspond selon nous à des attitudes observées dans tout l'appareil de soins, qui consistent à privilégier des interventions auprès des « beaux cas ».

Ainsi, à l'encontre des objectifs formulés par les planificateurs, la personne âgée est souvent mise à l'écart dans les milieux de réadaptation. Les travaux de Hoffmann¹⁰ à l'Université McGill le confirment et démontrent que les attitudes négatives du personnel semblent hors de proportion avec les difficultés que représente le traitement des personnes âgées.

On a également remarqué, dans un deuxième temps, que les personnes traitées en milieu institutionnel doivent souvent adopter des attitudes et des comportements qui répondent davantage aux contraintes de l'organisation des soins qu'à leurs propres besoins. Ici le concept d'autonomie est réinterprété dans le sens d'une plus grande autonomie de l'institution plutôt que dans l'intérêt des

individus qui y sont traités. Une institution spécialisée en réadaptation envisageait récemment la mise sur pied d'un « centre de stimulation » au service d'une clientèle déjà retournée dans son milieu. Même si ce centre n'utilisait pas d'appareillage sophistiqué, on souhaitait qu'il soit installé dans les locaux de l'institution spécialisée. L'objectif fort louable d'augmenter le degré d'autonomie des personnes retournées à leur domicile après une phase de réadaptation aiguë était donc réinterprété en termes de développement institutionnel ; du même coup, on obligeait la personne à sortir de son milieu naturel et on augmentait sa dépendance envers l'institution spécialisée.

Ces quelques observations ne constituent malheureusement pas des cas isolés, encore moins des représentations de l'esprit. La littérature sur ce sujet, comme nous l'avons déjà indiqué dans des travaux antérieurs¹¹, permet de constater que de telles pratiques abondent dans les milieux de la santé. De plus, les problèmes découlant du développement souvent anarchique des institutions, de la mise à l'écart des personnes âgées, des interventions centrées davantage sur les ressources que sur les personnes, sont des réalités qui ont cours dans l'ensemble des activités de notre société et pas uniquement dans le secteur de la santé. Même si elles sont souvent accentuées par le fait qu'elles s'appuient, entre autres, sur un savoir « technique » très développé, elles n'y sont la plupart du temps que reproduites.

Dans de telles conditions, et pour couper court, il nous semble difficile de songer à un renouvellement des pratiques, sans renouveler du même coup les perceptions qu'on a des situations agressantes auxquelles sont confrontés certains membres d'une communauté. D'ailleurs, sur ce plan, il faudrait avant tout reconnaître les points d'insertion d'une personne, même malade, dans son milieu de vie, dans sa communauté.

Actuellement, même si l'utilisation de concepts comme celui de la prévention dans une approche dite de santé globale peut laisser croire à une reconnaissance des aspects communautaires de la santé, on se rend compte que l'on ne fait qu'introduire des notions nouvelles dans une approche conventionnelle, sans y ajouter les éléments constitutifs d'un renouvellement en profondeur. Si l'on se reporte aux principes directeurs énoncés plus haut, appliqués à la réadaptation des personnes âgées, on peut dire qu'on a plutôt tendance à laisser l'individu patient seul avec le fardeau de la preuve, en créant chez lui l'illusion que s'il peut se prendre en charge en milieu « fermé », il pourra également le faire aussi facilement dans son milieu « naturel ».

Très rarement fait-on apparaître dans les stratégies d'intervention celles que la personne développe déjà ou pourrait développer à partir des « ressources » présentes dans sa communauté de référence.

Le renouvellement des pratiques

C'est au niveau d'une reconnaissance d'un type de pratique fondé à la fois sur l'action collective comme ayant valeur de stratégie et sur les stratégies individuelles présentes dans la communauté que se situe, selon nous, un des apports importants que nous pouvons avoir dans les milieux de la santé comme anthropologues ou sociologues. Étant donné notre formation, ou plus justement notre « déformation », nous devrions être en mesure d'observer et de comprendre les règles formelles et informelles qui régissent la vie des individus et des collectivités. L'étude de ces stratégies pourrait sans doute contribuer à rendre explicites des outils qui permettraient aux intervenants d'inscrire leur travail au sein même de la communauté. Une instrumentation compatible avec une approche communautaire ne saurait cependant être effective que dans le respect des règles de fonctionnement et des caractéristiques qui identifient tel ou tel milieu. Pour ce faire, trois niveaux de connaissance sont essentiels. Le premier fait appel à des informations générales visant à connaître les conditions de vie de la communauté et de ses membres. L'utilisation d'indices relatifs aux conditions ambiantes de cette communauté et aux statuts socio-économiques des individus qui la composent permet d'acquérir cette connaissance de base. À un second niveau, il importe de connaître de manière approfondie la nature des rapports qu'entretiennent entre eux les acteurs de cette communauté et de dégager les stratégies qu'ils utilisent pour résoudre leurs propres problèmes.

À un troisième niveau, si on reconnaît la valeur stratégique des actions d'un groupe ou d'une communauté, il faut également saisir que ces stratégies sont l'expression de sa compétence à prendre en charge ses problèmes. Dans ces conditions, le savoir des professionnels, planificateurs ou intervenants, n'est plus prédominant mais complémentaire aux diverses formes de savoir qui émanent de la communauté.

Il nous semble donc que la contribution la plus originale que nous pourrions apporter à des milieux de pratique serait de leur fournir un éclairage suffisant pour permettre l'émergence d'attitudes critiques face aux interventions planifiées de l'extérieur.

Reconnaître qu'on n'est plus le seul dépositaire de la compétence, c'est en même temps reconnaître qu'on n'est plus le seul maître d'œuvre en matière d'intervention sociale.

Ainsi, dans un secteur rural de la région 03, on redécouvrait récemment l'existence du système traditionnel des « parteuses ». Ce système qu'on utilise à l'occasion de la naissance d'un enfant consiste à faire appel à une tierce personne issue du milieu pendant une période relativement longue (généralement un mois) pour assurer la garde permanente de l'enfant. Pendant cette période, l'enfant est placé chez la « parteuse », ce qui permet à la mère de récupérer plus rapidement. Or, un tel système, dans le cadre d'une politique générale en périnatalité, contrevient au principe généralement admis de l'importance de la relation mère-enfant dès les premiers moments de la vie.

Cet exemple illustre bien à notre avis que dans certains cas, les stratégies adoptées par certains membres d'une communauté, ou par la communauté tout entière, peuvent interférer sur le choix des stratégies proposées par des professionnels de l'intervention. En conséquence, élaborer un programme d'intervention dans un tel milieu sans reconnaître dans un premier temps la valeur des stratégies de la communauté équivaldrait à introduire des limites importantes à une intervention articulée en matière de périnatalité.

Finalement, peu importe le milieu où on intervient, en institution ou par une action directe dans la communauté, un vrai renouvellement des pratiques commande de nouvelles attitudes qui reconnaissent pleinement l'importance du réseau complexe de relations qu'un individu développe dans sa communauté d'appartenance pour résoudre ses problèmes de santé.

Limites de notre contribution au renouvellement des pratiques

La mise en application des conditions nécessaires à un renouvellement des pratiques dans le domaine de la santé est cependant dépendante d'un certain nombre de facteurs sur lesquels nous ne pouvons intervenir qu'indirectement et de manière souvent partielle.

La conjoncture socio-économique a une influence certaine sur l'allocation des ressources dans le domaine de la santé. Évidemment, le contrôle de cette conjoncture échappe en bonne partie à l'emprise des intervenants. En période de restrictions budgétaires, il est nécessaire de ne pas sous-estimer l'influence des compressions envisagées sur la qualité des services de santé offerts à la population.

À un autre niveau, il est essentiel de mentionner que le jeu des intérêts professionnels influence lui aussi les pratiques sanitaires. Le peu de coordination existant entre les interventions de différents groupes professionnels favorise en fait la prolifération des actes et

des dédoublements inutiles dans nombre d'interventions. De plus, une spécialisation à outrance des activités rend sans doute difficile l'émergence d'une vision globale des problèmes de santé de la population. Même si les planificateurs sont de plus en plus conscients de ce problème, les mécanismes de solution sont peu développés.

Le champ des intérêts institutionnels constitue lui-même un lieu privilégié où s'opère une réduction des principes énoncés par les planificateurs. À ce niveau, on doit avouer que l'on fait face dans les institutions et en particulier dans le secteur hospitalier à des résistances importantes. Les traditions en termes d'intervention clinique et la complexité des structures administratives de ces établissements font qu'il est très difficile d'y amorcer un processus de renouvellement de la pratique.

Même si l'apport spécifique d'anthropologues ou de sociologues dans des milieux de pratique peut favoriser une meilleure appréhension des stratégies déjà existantes dans la communauté, il faut aussi comprendre qu'il renferme ses propres limites.

D'abord, mentionnons que le peu de traditions de recherche, au Québec, en matière d'intervention sociale nous contraint en quelque sorte à développer des pratiques innovatrices si on veut réellement s'engager dans une analyse directe des enjeux liés à l'action dans le sens où nous le suggérons dans cette communication. On ne peut effectivement contribuer à un renouvellement, de l'inférieur, des pratiques, sans concevoir des méthodes d'analyse et une instrumentation appropriées.

Ensuite, il faut admettre que nous sommes également au cœur des courants sociaux qui influent sur les milieux d'intervention, de sorte que les dimensions idéologiques qui les animent ne sont pas sans interférer sur nos propres pratiques.

Enfin, un renouvellement des pratiques qui met en question les approches plutôt que les compétences professionnelles devrait permettre qu'un concept qualifié d'intégrateur comme celui de la «santé communautaire» devienne autre chose qu'un énoncé de principe et sorte des milieux identifiés pour le véhiculer.

Réjean Fillion

Pierre Joubert,

*Centre hospitalier de l'Université Laval
Direction santé communautaire*

NOTES

¹ Marc Renaud, « Réforme ou illusion? Une analyse des interventions de l'État québécois dans le domaine de la santé », *Sociologie et sociétés*, vol. 9, n° 1, avril 1977, p. 127-152.

² Pierre Marois, *La Place de la santé communautaire dans une politique de développement social*, texte d'une communication présentée au congrès de l'Association pour la santé publique du Québec en 1977, p. 8.

³ Gouvernement du Québec, *La Politique québécoise du développement culturel*, Québec, Éditeur officiel, 1978, p. 171-184.

⁴ Jean Rochon, « Difficultés de la planification dans le domaine de la santé », *Critère*, n° 15, 1976, p. 139-151.

⁵ Ministère des Affaires sociales, *Politique du ministère des Affaires sociales en faveur des personnes âgées*, Québec, 1974.

⁶ Ministère des Affaires sociales, *Cadre de référence pour l'adaptation des ressources aux priorités: plan de développement des ressources en santé* (première partie), Québec, 1976, p. 3-11.

⁷ Centre hospitalier de l'Université Laval, *Tendances et indices qui se dégagent de l'analyse des données du fichier AH-101 pour l'Est du Québec*, Québec, Direction de la santé communautaire, 1979, 12 p.

⁸ V. Susset et J. Vobecky, « Évaluation épidémiologique de la réadaptation des handicapés physiques », *L'Union médicale du Canada*, n° 105, 1976, p. 722-728.

⁹ Voir à ce sujet Pierre Joubert et Réjean Fillion, « L'influence des conditions ambiantes sur la construction du handicap : analyse de pratiques québécoises en réadaptation », *Santé mentale au Canada*, décembre 1981 (à paraître).

¹⁰ J.E. Hoffmann, « Chronic illness and the general hospital : The case of stoke patients », *McGill Medical Journal*, 1973, p. 25-29.

¹¹ Voir à ce sujet Joubert et Fillion, *op. cit.*, et P. Joubert, L. Lemay, L. Bernard et R. Fillion, « Un modèle régional pour la planification de services socio-sanitaires en réadaptation », in C. Tilquin (éd.), *Sciences des systèmes dans le domaine de la santé*, Toronto, Pergamon Press, 1981, p. 677-690.

Réflexions en vue de définir des balises pour l'intervention sociologique

Introduction

Par « intervention sociologique », j'entends toute forme de recherche ou d'étude exécutée par des sociologues à partir d'un point de vue qui ne vise pas la production d'une connaissance sur l'ensemble de la société (comme par exemple les études de Durkheim), mais qui, au contraire, vise une partie ou un élément de cette société et qui, d'autre part, établit un contact autre que conceptuel, c'est-à-dire incluant une communication quelconque avec le sujet étudié.

On sait par ailleurs que l'intervention sociologique vient d'un désir de rapprocher l'analyste de l'objet étudié. Ce sont précisément ces efforts pour réduire certaines distances entre l'analyste et l'analysé qui ont donné certaines formes de recherche.

C'est ainsi que l'on retrouve dans « l'observation participante » le désir de réduire une certaine distance *culturelle*. Dans la « recherche-action », on cherche à réduire une distance *temporelle*, afin de ne plus faire uniquement des recherches à caractère historique et post factum, et en vue d'arriver à mettre l'analyse au pas et au rythme de l'action, sinon à prévoir celle-ci. Enfin, le désir de réduire une certaine distance *sociale*, c'est-à-dire de ne pas exclure la sociologie de certains engagements socio-politiques et économiques, dont en particulier le développement social, a donné naissance à une association entre l'animation et la recherche dont les formes sont aussi multiples que les expériences. Il y a aussi le désir, peut-être moins noble aux yeux de certains, mais sûrement présent, de réduire

une certaine distance *technique*, c'est-à-dire utilisable à des fins techniques et immédiates, ou si l'on préfère, de rendre la sociologie aussi rentable que les autres sciences contemporaines ; on a donc vu augmenter, au même rythme que les emplois de sociologues, les recherches empiriques et les monographies, afin de mettre la sociologie au service de l'administration, de la gestion, de la planification, de l'organisation, de la contestation, de la revendication, etc.

Un survol des différentes expériences

Je vais tenter maintenant, à l'intérieur d'un survol très rapide de différentes expériences, de tirer quelques leçons qui pourraient nous guider dans la définition de balises à l'intervention sociologique.

La recherche dans les organisations

La recherche qui se fait à l'intérieur des organisations est un si vaste domaine qu'il serait prétentieux de vouloir en résumer les caractéristiques en quelques phrases, et encore plus prétentieux de penser en élaborer une critique approfondie ici.

Ces recherches, dont la finalité est presque toujours de soutenir l'orientation ou le développement des organisations, se présentent souvent comme prestigieuses, avec tout leur arsenal d'outils quantitatifs et statistiques. La finalité de ces recherches aux allures très classiques, qui est de servir au développement des organisations, nous les fait ranger parmi les interventions.

Rappelons qu'il est maintenant devenu courant, dans les différentes administrations, de planifier les services à partir d'études de clientèle, de gérer le personnel à partir d'études relationnelles, d'appuyer des politiques sur des études sociologiques et statistiques diverses. La popularité des sondages n'est que la surface émergée de l'iceberg dans l'utilisation des recherches d'inspiration sociologique. Tout comme les sondages, les contre-études et les contre-recherches apparaissent au niveau des groupes de pression organisés à l'intérieur des organisations.

Par leur rigueur et le caractère classique des outils utilisés, ces recherches prêtent peu à la critique. Mais de plus en plus, on s'interroge sur leur utilité pour comprendre notre société. Autrement dit, est-ce encore là de la sociologie, tellement est grande parfois la réduction conceptuelle que doivent subir les outils afin de se plier à l'enquête organisationnelle ? Si le sociologue y trouve son confort, il y a lieu parfois de reconnaître que la sociologie y est à l'étroit. Toutefois, c'est peut-être là le tribut à payer pour faire de l'intervention.

La leçon que nous en tirons pour notre propos sur la définition de balises à l'intervention touche moins cette réduction que l'utilisation de la recherche elle-même à des fins partisans. La recherche dans les organisations serait en effet souvent l'objet d'une récupération idéologique.

C'est du moins l'opinion de Monsieur André Thibault, de l'Université de Montréal, qui soutenait, lors d'un symposium sur la recherche dans les centres de services sociaux, que la recherche constitue un enjeu des conflits d'intérêts, au même titre que toute autre activité scientifique et professionnelle. Il faisait alors apparaître également que les différents groupes d'une organisation (professionnels, administrateurs, politiciens ou politisés, les chercheurs eux-mêmes) ont tendance à utiliser la recherche à des fins partisans et à la réduire afin de l'adapter à un rôle partisan¹.

On ne peut donc pas détacher la valeur scientifique d'une recherche ou d'une intervention sociologique de sa finalité. Il faut toujours se demander, lorsqu'on veut faire de la science, c'est-à-dire produire une certaine connaissance nouvelle, à qui va servir cette connaissance, car il y a risque que l'utilisation prévue influence le processus cognitif lui-même, de sorte que la connaissance produite est davantage le reflet d'une vision idéologique qu'un reflet de la vie réelle du collectif étudié.

La recherche-action

Pour tirer une leçon de ce type d'intervention sociologique, je m'inspire presque exclusivement d'un article de Jean Dubost², où ce dernier présente une critique approfondie de la recherche-action selon Touraine.

Rappelons brièvement qu'à partir d'une demande de consultation, Touraine constitue des groupes témoins d'un mouvement social naissant avec lesquels il va tenter d'analyser le sens des actions posées afin d'en interpréter le sens historique et de poursuivre l'intention du mouvement, jusqu'à pouvoir atteindre un pronostic sur son développement.

Rappelons aussi que l'intervention est justifiée par le fait que « l'action collective ne peut se réduire à un ensemble d'opinions », que « les rapports sociaux sont cachés et que seule une intervention active s'appuyant sur une demande peut révéler leur nature et dépasser la résistance de l'acteur à abandonner une vue seulement idéologique »³.

Sur cette méthodologie d'intervention, je retiens deux critiques seulement, étant donné les limites de cet exposé.

La première, parce qu'on retrouve le même manque chez tout sociologue se mêlant de faire de l'intervention sans avoir de formation clinique. Le manque ici dénoncé est que Touraine ne tient pas assez compte de la relation qu'il établit entre le chercheur et l'acteur, au point de réduire cette relation à une relation pédagogique. Il en tient assez peu compte pour affirmer que « le sens qu'il établit ne peut jamais satisfaire la conscience des acteurs » (*Production de la société*, p. 79). Cela s'oppose carrément à d'autres pratiques sociologiques, comme celle de Michel Crozier, qui se soucie de faire valider ses études par les acteurs⁴.

Le danger, évidemment, de se fier uniquement à la cohérence formelle du système d'interprétation et à l'appui d'une communauté scientifique est de faire involontairement de l'idéologie : celle de la science, alors même que l'on veut éviter d'être aspiré par l'idéologie des groupes témoins.

La deuxième critique met en cause le fait que la relation consultative établie avec les groupes témoins soit justement pédagogique.

Le danger présent dans un tel type de relation est celui d'une sécheresse intellectuelle bien camouflée ; c'est-à-dire qu'il y a un risque que l'intervention tende à n'enrichir ni la théorie ni les acteurs d'une connaissance des rapports sociaux et d'un sens historique inconnu, mais tende plutôt à faire connaître et à démontrer la théorie existante à un groupe d'acteurs.

La leçon à retenir peut donc se formuler ainsi : que doit découvrir l'intervention sociologique ? Ou encore quelle doit être son utilité scientifique spécifique ? Est-ce de vérifier la valeur d'une théorie ? De vérifier la pertinence de certains concepts ? Ou de découvrir quelque chose de tout à fait inconnu, d'imprévisible, encore à l'état embryonnaire ? Pour atteindre ce dernier type de connaissance, la critique nous montre qu'on ne peut se limiter à une relation pédagogique.

L'intervention psychosociologique

Née dans le sein d'une certaine psychologie américaine, la psychosociologie a été vite critiquée dans ses aspirations sociologiques comme faisant du réductionnisme : on lui a notamment reproché de réduire les phénomènes sociaux à des phénomènes psychologiques, ou à des phénomènes interactionnels⁵.

Ses premiers développements en Europe et au Québec lui attirèrent d'autres critiques : celle d'être des pratiques adaptatrices plutôt qu'analytiques. On sait que les premiers développements de la psychosociologie ont été dans le domaine de la croissance personnelle, du développement organisationnel et de la réforme des modes

de gestion du personnel d'entreprises. De là d'ailleurs certaines optiques de changement planifié dans les interventions de certains groupes d'inspiration bethélienne⁶.

Depuis, cependant, elle a acquis une certaine spécialisation, de sorte que certains courants ne veulent même plus se faire appeler « psychosociologiques », comme l'analyse institutionnelle⁷ et la sociopsychanalyse⁸. Ces deux dernières tentent aussi d'éviter le piège de la psychologisation, la première en travaillant avec de très grands groupes dans lesquels se fondent l'individu et l'interaction et en tentant de faire dégager par ces personnes l'influence des institutions sociales (au sens durkheimien) sur leur comportement, la deuxième en utilisant comme analyste un autre groupe : selon un protocole précis d'intervention clinique, on tente d'analyser l'usurpation du pouvoir collectif et l'aliénation idéologique du groupe institutionnel (au sens d'organisationnel).

Cette forme d'intervention a quitté le domaine de la recherche systématique pour devenir une clinique, sans pour autant cesser d'être productrice de connaissances.

La grande leçon que je tire de cette forme d'intervention est que lorsqu'on intervient auprès d'une collectivité, il faut, tout comme lorsqu'on intervient auprès d'un individu ou d'un petit groupe, considérer tous les éléments de la relation établie entre l'intervenant et le sujet de l'intervention, et tenir compte du fait que cette relation influence autant l'intervenant que l'autre, et que l'analyse doit intégrer une connaissance de cette double influence. De même, il faut que la méthodologie tienne compte de cette double source d'information complémentaire que sont l'analysé et l'analyste (l'analyste comme réagissant à l'analysé est source d'information sur l'analysé)⁹.

Ceux qui sont initiés à ce type d'intervention auront sans doute reconnu là ce qu'on appelle le transfert et le contre-transfert.

La recherche et l'animation

C'est avec l'expérience du B.A.E.Q. qu'est devenue de plus en plus populaire l'association entre la recherche et l'animation¹⁰.

Cette popularité est restée grande au sein de la fonction publique jusqu'à l'implantation des C.L.S.C. C'est d'ailleurs d'une expérience personnelle dans ce domaine que je vais m'inspirer ici.

Pour l'implantation des C.L.S.C., on a fait appel à des « animateurs-analystes » dont le rôle était à la fois de promouvoir la participation de la population à l'implantation du C.L.S.C. et de produire ou de faire produire une analyse des besoins du milieu local auxquels devrait répondre le futur C.L.S.C.

En 1974, j'ai été pendant huit mois animateur-analyste d'un C.L.S.C. Pendant ces huit mois, j'ai travaillé avec un groupe de personnes qui est devenu par la suite le conseil d'administration du C.L.S.C. Trois ans plus tard, sollicité par des exigences académiques, j'ai fait une recherche sur l'évolution idéologique de ce groupe de citoyens à l'aide d'entrevues et d'analyses de contenu. C'était donc une nouvelle analyse, avec des méthodes plus classiques.

Je vais aujourd'hui comparer ces deux expériences pour tirer certaines conclusions sur l'intervention¹¹.

Je vous rappelle d'abord les objectifs de ma démarche d'animateur-analyste : j'ai tenté de faire produire par les citoyens eux-mêmes une certaine analyse de leur milieu, et de les faire participer aux décisions sur l'avenir du C.L.S.C.

Pour atteindre ce double objectif, la démarche a comporté trois étapes : 1. créer une situation sociale permettant à la population de s'exprimer sur ses désirs ; 2. interpréter l'expression populaire en termes de besoins sociaux en dégagant les processus sociaux à contrer ou à appuyer ; 3. enfin, à partir de là, définir les objectifs de l'intervention organisationnelle sur la société¹².

Maintenant, voyons mon vécu, sur lequel porte la comparaison d'aujourd'hui. Pendant tout ce travail d'animateur-analyste, je me présentais, et je me ressentais, me percevais moi-même, comme un professionnel de l'animation et de la recherche. Dans cette vision de mon rôle social, j'étais celui qui savait quelle intervention faire pour arriver à une connaissance exacte des besoins du milieu et permettre au milieu d'arriver à la même connaissance que moi.

Ma première surprise a été de constater que mon travail d'animateur-analyste suscitait des adversaires dont les attaques m'ont donné l'impression d'être un idéologue. Mais j'ai vivement rejeté cette impression, analysant leur opposition comme la réaction d'un groupe, d'une classe de citoyens (une certaine élite locale traditionnelle) intéressée à conserver son pouvoir abusif sur la collectivité, mon travail d'animation et de conscientisation redonnant un pouvoir relatif à cette dernière. L'impertinence des attaques, du genre « manipulateur de bonnes femmes » (car le groupe avec qui je travaillais était surtout féminin) et « importé qui ne connaît pas les mœurs de la région » m'a confirmé dans mon interprétation. Enfin, la ressemblance de mes analyses avec les souvenirs des textes de mes maîtres en sociologie, qui équivalait à une sorte de parrainage, a fini de me rassurer sur ma fonction analytique plutôt qu'idéologique.

Quand, trois ans plus tard, j'ai décidé d'analyser l'évolution de l'idéologie du groupe qui avait participé à l'implantation du C.L.S.C.¹³ j'ai dû bien sûr, au point de départ et méthodologiquement, me définir comme membre du groupe, et donc participant

de son idéologie. Il ne pouvait y avoir méthodologiquement de surprise. D'ailleurs en sociologie, les « eureka » naïfs sont très rares.

Mais l'analyse des entrevues avec les membres du groupe a confirmé l'hypothèse méthodologique et les attaques des adversaires. J'étais bel et bien un idéologue et j'ai dû reconnaître que mes méthodes de travail n'étaient pas du tout « purement innocemment professionnelles et scientifiques » comme je l'avais cru en pleine action. J'ai dû constater, à partir des analyses de contenu, que mes critiques sociales et mes analyses sociologiques créées en pleine action servaient d'arguments idéologiques, que mes productions analytiques étaient récupérées au profit d'une poussée idéologique, que mes outils d'intervention servant à aider la population à exprimer ses désirs et à analyser sa situation correspondaient à un choix de modèle de développement, lequel modèle s'insérait dans une poussée idéologique. Bien plus, j'ai dû prendre conscience que cette poussée idéologique du petit groupe correspondait à des influences d'institutions sociales du milieu et avait des parentés avec l'évolution des idéologies de la société québécoise. Pour notre propos d'aujourd'hui, j'en tire les leçons suivantes.

- a) La nature « collectiviste » de certaines analyses de terrain, qui leur donne des allures sociologiques et permet souvent de les présenter comme plus valables que d'autres analyses non sociologiques, ne les empêche pas d'être des visions partisans et idéologiques. D'ailleurs, à regarder le contenu des critiques sociales de différents mouvements sociaux, écologiques, féministes, éducatifs, syndicalistes ou autres, on a souvent l'impression que les vieux arguments idéologiques de type religieux (« on est menacé par Lucifer, ou par les communistes, ou par les gens de la ville, ou par la culture américaine ») ont été simplement remplacés par de nouveaux arguments d'allure sociologique : « on est menacé par le système, on est menacé par des intérêts de classe, etc. ».
- b) À partir du moment où on fait de l'intervention, et donc que l'on quitte une certaine distance permettant de voir la société comme un ensemble, on ne peut plus parler sur le devenir de cet ensemble ; et sur une partie de cet ensemble (une région, une communauté, une organisation), on ne peut plus prétendre faire des analyses purement objectives.

Car à partir du moment où on intervient dans le système social, on est traité par lui comme un corps étranger, c'est-à-dire que les processus sociaux d'autorégulation¹⁴ cherchent à assimiler ou à rejeter l'intervention elle-même.

C'est donc dire qu'à partir du moment où on intervient dans une société, peu importe les intentions que l'on a, bonnes ou

mauvaises, scientifiques ou vénales, on n'est plus un agent sur l'histoire mais un agent de l'histoire.

À ce moment-là, la connaissance que l'on cherche à produire avec une intervention, même sociologique, ne peut pas prétendre au statut de vérité unique. C'est-à-dire que l'on n'est plus le producteur de connaissances sur une tendance sociale, mais le producteur de cette tendance elle-même. Dans une vision de la société comme un système présentant plusieurs avenir possibles, l'intervenant n'est pas producteur d'une connaissance sur la probabilité de l'avenir, mais créateur d'alternatives pour le devenir de cette société, et ses études et ses interventions deviennent le support d'une tendance possible.

- c) À partir du moment où on intervient à l'intérieur d'une société, comme sociologue ou autrement, on ne peut plus prétendre pouvoir diriger ou orienter le développement de cette société avec des éclairages purement scientifiques. Les méthodes de travail, les outils scientifiques, les épistémologies, et même la concertation des communautés scientifiques, ne sont alors plus garants de la valeur purement objective des analyses.
- d) Il est alors préférable de contrôler la valeur des analyses non plus seulement à partir de la rigueur de l'instrumentation et de la cohérence formelle de la conceptualisation, mais surtout à partir du choix des analyses par la société elle-même. C'est le choix par la communauté ou le collectif étudié de la tendance sociale mise en lumière (ou même créée) par les analyses qui permet de dire que la tendance sociale perçue correspond vraiment à ce qu'elle est et devient.

Des balises à l'intervention

Nous n'avons pas l'intention de définir toutes les balises nécessaires pour conserver un caractère scientifique à l'intervention sociologique; nous tenterons seulement d'en définir quelques-unes qui nous paraissent importantes à la lumière des leçons tirées précédemment, en répondant aux questions que nous avons posées jusque-là.

L'intervention sociologique doit produire une connaissance sur quoi? (Quelle doit être son utilité scientifique spécifique?)

La nécessité de recourir à l'intervention est liée au fait que l'intervention sociologique doit donner accès à un inconnu, collectif

bien sûr, auquel les autres méthodes de recherche ne donnent pas accès.

Comme les techniques actuelles sont tout à fait suffisantes pour percevoir et analyser les phénomènes collectifs cristallisés dans des structures, des institutions, des idéologies, des mouvements exécutés, des rôles et attitudes, etc., ce qui devrait permettre de faire apparaître le nouvel instrument appelé intervention serait, selon nous, justement ce qui n'est pas cristallisé encore, qui demeure effervescent, créateur, novateur, mais latent et imprévisible (ou qui a déjà été cristallisé mais ne l'est plus)¹⁵.

Ce non cristallisé, ce non institué¹⁶, comme dirait Lourau, ou cet inconscient collectif, comme diraient d'autres, doit selon nous correspondre à un ensemble de « désirs collectifs ». Ce sont donc des désirs partagés par une collectivité, mais dont le partage et le contenu demeurent ignorés de cette même collectivité, ceci sous l'effet particulier de l'idéologie¹⁷ et sous l'effet des autres processus collectifs tendant à les maintenir ignorés. Ce sont encore ces « désirs collectifs partagés » mais ignorés qui sont, selon nous, justement à l'origine des mouvements sociaux naissants que Touraine veut diagnostiquer.

À qui doit servir la connaissance produite par l'intervention? Ou qui doit en être l'utilisateur privilégié?

Sans revenir sur tout ce qui a été dit précédemment, je pense que l'utilisateur à privilégier, non seulement pour le succès de l'intervention, mais encore pour respecter, je pense, une certaine pensée éthique, est le sujet de l'étude lui-même.

Cette norme devrait d'ailleurs être définitrice de l'intervention, et pourrait se formuler ainsi: l'intervention sociologique doit rendre disponible à la collectivité étudiée une connaissance sur ce qu'elle est, autrement dit rendre la collectivité consciente de ses désirs partagés et ignorés jusque-là.

La sociologie, lorsqu'elle se transforme en intervention et cesse d'être observation savante pour devenir une action engagée, doit selon nous cesser de prétendre atteindre des finalités scientifiques pour se contenter de finalités de changement. En conséquence, l'intervention sociologique ne peut pas et ne doit pas chercher à parler de la société, mais aider la société à parler d'elle-même.

Nous pouvons, à partir de là, définir le changement poursuivi avec des termes qui demeurent relativement neutres; il s'agit de percevoir la société comme un système, et l'intervenant sociologique

dans ce système cesse d'être un « conseiller du roi » pour devenir un support aux processus d'autorégulation du système.

Il reste alors à définir des protocoles d'intervention. Là, il y a encore place pour de la science.

Quel type de relation avec le collectif étudié l'intervenant sociologique doit-il privilégier?

En restant fidèle à ce que nous avons dit jusque-là, cette relation va nécessairement contenir les éléments suivants : dans la relation l'objet analysé va nécessairement avoir un statut de subjectivité, de sorte que la relation sera celle d'une intersubjectivité ; l'intervenant devra développer des outils pour utiliser sa propre subjectivité plutôt que pour devenir objectivité.

La relation nécessitera une relation analytique dans l'immédiat de la relation, donc verbale et interprétative, et l'interprétation ne sera pas la propriété exclusive de l'analyste.

La relation et les finalités impliquent évidemment que les individus sont en situation de sentir et de percevoir la présence du collectif. La présence d'un grand nombre de personnes rend difficiles les échanges à deux ou la logique et la continuité d'un discours individuel, mais redonne au discours sa qualité de collectif.

Conclusion

Vous aurez deviné que de chercher à faire de l'intervention sociologique demande une formation spécialisée ainsi que des études spécialisées, au même titre que n'importe quelle autre sociologie spécialisée, que ce soit la sociologie des communications, ou celle du tiers monde.

L'intervention sociologique qui se veut sérieuse nécessite selon nous une formation clinique, c'est-à-dire une formation à la relation d'aide. En ce sens, l'intervention sociologique ne peut que rejoindre le champ de la psychosociologie, entendu dans son sens disciplinaire, i.e. une connaissance du psychisme collectif et de son développement.

Alain Barbeau
C.S.S. Saguenay-Lac-Saint-Jean

NOTES

¹ J'ai tiré ces informations du compte rendu du symposium, paru dans le journal *Info-9* du C.S.S.M.M. (p. 813 à 817).

² Jean Dubost, « Études de la sociologie de l'action à l'action sociologique : la pratique d'intervention d'Alain Touraine », *Connexions*, n° 29, 1980, Éd. EPI, p. 143-166.

³ *Ibid.*, p. 151.

⁴ M. Crozier, *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil, 1963.

⁵ Gérard Mendel, « De la régression du politique au psychique », *Socio-psychanalyse*, P.B.P., n° 200, 1972.

⁶ J.J. Noreau, R. Tessier et B. Tremblay, *L'Évolution d'une stratégie de changement. L'étude de l'entreprise de changement semea dans l'enseignement élémentaire québécois*, coédition Ministère de l'Éducation/Éditions de l'Institut de formation par le groupe, Ottawa, Canada, 1970.

⁷ Voir les œuvres de G. Lapassade et R. Lourau.

⁸ Voir les œuvres de G. Mendel et du « Groupe Desgenettes ».

⁹ Voir en particulier M. Balint, *Le Médecin, son malade et la maladie*, P.B.P., n° 86, Paris, Payot, 1960, et Théodor Reik, *La Troisième Oreille*.

¹⁰ Voir en particulier Gérard Fortin et Louise Chabot, *Perspectives théoriques et étude de quatre C.E.R.*, Cahier VI/1 du C.O.E.Q., février 1968, et Collectif, *L'Animation, l'animation sociale, la consultation*, Cahier VI/2 du C.O.E.Q., avril 1968.

¹¹ La comparaison porte sur le vécu et ses illusions propres, idéologiques, et non sur le résultat des analyses, qui sont incomparables, faute d'avoir le même objet.

¹² Alain Barbeau, *Que deviendrons-nous? (Les orientations de base du C.L.S.C.)*, C.L.S.C. des Prés-Bleus, 1975 (ronéotypé).

¹³ Alain Barbeau, *Un C.L.S.C. rural et l'évolution récente des idéologies du Québec (ou l'idéologie liée à la participation d'un groupe de citoyens à l'implantation d'un C.L.S.C.)*, Université Laval, 1979, thèse de maîtrise (3943).

¹⁴ C'est une loi de tout système. Voir J. Piaget, *Le Structuralisme*, Paris, PUF, « Que sais-je? », n° 1311, 1968.

¹⁵ Ce qui rejoint un peu la conception de Gurwitsch. Voir *La Vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, t. 1, 2, 1963.

¹⁶ René Lourau, *L'Institut contre l'institué. Essai d'analyse institutionnelle*, Éditions Anthropos, 1969.

¹⁷ Voir le développement de cette idée dans Alain Barbeau, *Un C.L.S.C. rural et l'évolution récente des idéologies (...)*, *op. cit.*

L'intervention sociologique en milieu public et para-public : application d'une problématique « alternative » au cas de la santé communautaire québécoise

Remarques préliminaires

L'intervention sociologique dans les milieux publics et para-publics

Ce n'est un secret pour personne, et plusieurs auteurs l'ont clairement montré (Simard, 1977 et 1979; Gervais, 1970; Fournier, 1974; Renaud, 1978), que les milieux gouvernementaux ont été depuis 1960 un des principaux débouchés, sinon le principal, pour les diplômés* des sciences sociales. Quelles sont les possibilités d'intervention pour les dizaines de sociologues, anthropologues, politicologues, économistes et autres dans ces structures publiques et para-publiques ? Voilà ce dont cet article discutera en se penchant davantage sur un champ qui m'est plus familier : celui des affaires sociales.

En effet, depuis le début des années soixante-dix et suite aux réformes majeures qui transformèrent les secteurs de la santé et du bien-être social à partir des recommandations de la fameuse Commission Castonguay-Nepveu, le champ de la santé et du bien-être a probablement été pour les sociologues un débouché aussi important que celui de l'éducation l'avait été durant les années soixante. Que ce soit dans un des nombreux services du ministère des Affaires sociales (MAS) ou encore dans un des innombrables établissements

* Afin de ne pas alourdir un texte déjà passablement long, j'ai ici respecté l'usage courant en français, qui est malheureusement sexiste, d'utiliser le masculin comme genre englobant le féminin.

du réseau des affaires sociales — centres d'accueil (C.A.); centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.); centres hospitaliers (C.H.); centres de services sociaux (C.S.S.); conseils régionaux de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.); centres hospitaliers avec département de santé communautaire (C.H.-D.S.C.) — les diplômés de sciences sociales ont donc eu accès en grand nombre à différents postes d'administrateurs, d'agents de recherche ou encore d'organismes communautaires, pour ne nommer que les catégories d'emploi qui, me semble-t-il, leur sont le plus fréquemment accessibles. Qui plus est, un secteur du monde des affaires sociales a offert et offre encore des débouchés particulièrement intéressants aux sociologues et autres spécialistes des sciences sociales, tant en termes de nombre d'emplois disponibles qu'en termes de l'idéologie d'intervention qu'il véhicule; ce secteur est celui de la « santé communautaire ».

Or, malgré le dévouement et les bonnes intentions des sociologues et autres œuvrant dans les services publics, que ce soit en santé communautaire ou ailleurs, au moins deux questions fort importantes se posent face à leurs interventions. La première est la suivante: *au service de qui œuvre-t-on dans les secteurs gouvernementaux et para-gouvernementaux?* Car, au-delà des grandes déclarations de principe des programmes gouvernementaux qui se veulent tous pour « le plus grand bien-être de la population », on se rend souvent compte que les intérêts de la bureaucratie et des professionnels qu'elle emploie sont loin d'être négligés. Qu'en est-il donc alors?

La seconde question pourrait s'énoncer ainsi: *attendu les contraintes structurelles énormes qui pèsent sur les services gouvernementaux, les sociologues désireux d'être des agents de changement social peuvent-ils l'être dans ces organismes?* La plupart des sociologues que je connais dans les milieux gouvernementaux ont été confrontés tôt ou tard à ces questions et elles sont sources de bien des angoisses et bien des remises en question. Y ayant été confronté moi-même, et ayant trouvé ce qui me semble être une avenue de réponse satisfaisante, du moins temporairement, c'est cette avenue que j'aimerais explorer plus à fond au cours des pages qui suivent. Bien que mes commentaires s'articulent surtout autour de la santé communautaire, il me semble qu'on peut les transposer quasi intégralement dans les autres secteurs de l'intervention étatique.

Entre l'université et le D.S.C.

En guise de conclusion à ces remarques préliminaires, j'aimerais préciser quelques jalons de mon itinéraire professionnel des der-

nières années qui pourront aider le lecteur à saisir à partir de quelles expériences mes questions et mes réponses à propos de l'intervention sociologique en milieu gouvernemental se sont structurées.

En effet, depuis huit ans déjà, j'oscille entre l'université et la pratique dans des organismes de santé communautaire, en particulier les D.S.C. ; ce va-et-vient est à la fois écartelant et inconfortable mais il est fort stimulant car il amène inévitablement à réfléchir sur les possibilités et les limites de l'intervention sociologique. J'ai donc complété une maîtrise en sociologie alors que je travaillais à temps complet comme agent de recherche dans un D.S.C. de la région de Québec. J'ai ensuite quitté cet emploi pour effectuer des études doctorales en sociologie aux États-Unis ; depuis mon retour au Québec, j'ai enseigné en médecine et travaillé comme consultant auprès de divers établissements du réseau des affaires sociales et je suis depuis juin 1981 professeur de sociologie de la santé à l'École des sciences infirmières de l'Université Laval, tout en mettant la dernière main à ma thèse de doctorat, qui porte sur la possibilité pour des professionnels œuvrant en santé communautaire de développer des stratégies d'interventions plus politisées, et en développant des projets de recherche-action en collaboration avec des organismes du milieu de la santé.

J'ai donc en quelque sorte vécu (et vis encore...) viscéralement les grandes tensions qui existent entre université et marché du travail, entre sciences exactes et sciences sociales, entre départements disciplinaires et écoles professionnelles, et, finalement, entre recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche-action. Et certaines de ces tensions sont peut-être davantage aiguës lorsque, formé dans une discipline telle que la sociologie, dont le savoir et le prestige sont loin d'être établis, on est quotidiennement confronté à la médecine, archétype d'un pouvoir et d'un savoir écrasants. Tout cela colore donc nécessairement les propos qui suivent.

Une problématique alternative de l'intervention sociologique en milieu public et para-public

Il me semble que dans la littérature récente, on peut dégager trois grands courants de pensée à propos du rôle des professionnels, et en particulier des sociologues et autres diplômés de sciences sociales, dans les services gouvernementaux. J'ai étiqueté ces courants « glorificateur », « structuraliste pessimiste » et « alternatif », et c'est surtout sur le troisième qu'il m'apparaît important d'insister car c'est de là que, à mon sens, proviennent les réponses les plus prometteuses aux deux questions évoquées plus haut.

Le courant « glorificateur »

Ce premier courant réfère à l'image que se font plusieurs sociologues de l'utilité ultime de leur discipline pour orienter les politiques et développer les techniques d'intervention sociale — de « social engineering » pour reprendre l'expression anglo-saxonne consacrée — afin de régler les problèmes sociaux qui affligent les sociétés contemporaines. Ce courant de pensée, qu'on retrouve à bien des endroits, n'a nulle part été plus vivace me semble-t-il qu'à travers une certaine sociologie américaine des années soixante, dont le fameux livre de Daniel Bell, *The End of Ideology* (1960), et un certain discours prononcé en 1962 par le président Kennedy à l'Université Yale, sont souvent identifiés chez nos voisins du Sud comme les manifestations les plus typiques. Pour Bell et d'autres du même acabit, si on va à l'essentiel de leurs propos, la société américaine était alors en pleine prospérité économique ; il s'y était développé, au-delà des divisions sociales, un certain consensus selon lequel la solution des problèmes sociaux ne devait plus venir des idéologies politiques — d'où le titre du livre évoqué plus haut — mais bien plutôt des techniques de modelage de la société que les sciences sociales étaient à mettre au point et par lesquelles tous les citoyens verraient leurs besoins comblés.

La dénonciation par la sociologie radicale américaine des usages fort ambigus qui furent alors faits des sciences sociales, en particulier de la tristement fameuse « opération Camelot », où des résultats de recherches soi-disant conduites pour le bien-être de la population servaient à alimenter les militaires en informations utiles pour lutter contre le communisme, et l'éclatement, à la fin des années soixante, de la révolte violente des Noirs et des étudiants, montrèrent éloquemment qu'il était vain de vouloir se situer au-delà de l'idéologie et de prétendre régler « techniquement » les problèmes d'inégalités qui rongent la société américaine.

Prétendre, à l'instar des Durkheim, Conte et bien d'autres depuis, que la sociologie et les autres sciences sociales sont les « nouvelles sciences » qui permettent de définir à la fois une nouvelle morale sociale et les outils permettant de mettre cette morale en application me semble donc, et je l'ai brièvement illustré par l'exemple américain, une « glorification » illusoire de ces sciences, glorification dont la tentation demeure cependant très forte lorsqu'elles côtoient le pouvoir politique. Les sociologues et autres qui y céderaient par les temps qui courent risquent fort de se voir affligés des désillusions qui frappèrent, par exemple, les sociologues de Laval après la gigantesque opération du B.A.E.Q., dont les suites politiques ne furent pas particulièrement conformes à l'utopie qui les avait animés.

Le courant « structuraliste pessimiste »

Si les sociologues œuvrant en milieu gouvernemental peuvent difficilement, à mon point de vue du moins, se prétendre les grands définisseurs des politiques et les grands techniciens de leur mise en œuvre, que peuvent-ils donc faire dans ce milieu?

Si l'on croit les écrits d'auteurs qu'on peut regrouper en un second courant de pensée que je qualifierais de « structuraliste pessimiste », la fonction première des organismes gouvernementaux pourrait bien être de donner des emplois bien rémunérés à une « nouvelle petite bourgeoisie » œuvrant au sein « d'appareils » dont le rôle premier, dans le « capitalisme monopoliste d'État », est de participer à maintenir un ordre social propice à l'accumulation du capital. On aura reconnu là la rhétorique structuro-marxiste, qui laisse généralement l'impression que bien que les organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux puissent avoir une certaine « indépendance » face au capital, ils n'y sont pas moins assujettis. Même les expériences les plus contestataires et les plus progressistes tentées parfois par certains de ces organismes ne serviraient en bout de ligne, comme l'a si brillamment montré Helfgot (1981) dans son livre *Professional Reforming: Mobilization for Youth and the Failure of Social Sciences*, qu'à mieux faire réintégrer l'ordre dominant à des populations marginales.

L'effet des deux premiers courants sur l'intervention sociologique

Si l'on tente de regarder le genre de réponses qu'on peut obtenir aux deux questions posées au début de cet article à partir de ces deux premiers courants de pensée, courants que j'ai fait ressortir ici de façon davantage « idéale-typique » qu'en les illustrant de façon systématique, on en arrive aux constatations suivantes.

À la question de savoir au service de qui travaillent les institutions gouvernementales, on serait tenté de répondre: au service du pouvoir et au service des professionnels eux-mêmes, mais surtout pas au service de la population... Quant à la possibilité de participer à des activités de changement social visant une société plus égalitaire évoquée dans la seconde question, elle semblerait des plus minces, toute action faite au sein de ces structures si contraignantes semblant presque à coup sûr vouée à renforcer des pouvoirs en place dont, aussi inconfortable que cela puisse paraître, on fait inévitablement partie quand on est employé gouvernemental.

Ce genre d'analyse, à laquelle en arrivent intuitivement plusieurs diplômés des sciences sociales qui ont tenté de faire des choses au

sein des appareils gouvernementaux, a souvent des conséquences que je qualifierais de catastrophiques et qui se manifestent généralement chez eux par une des trois réactions suivantes. La première est la démobilisation, c'est-à-dire une renonciation à toute envie de faire avancer quoi que ce soit et l'acceptation du statut de gratte-papier ne travaillant que pour la paye. La seconde est la dépression plus ou moins profonde : on garde son envie de faire des choses mais on ressent au plus profond de soi l'impossibilité quasi totale d'y parvenir et, étant donné l'état du monde du travail, on s'accroche à son emploi faute de pouvoir trouver autre chose en se maudissant chaque matin de n'avoir pas le courage d'aller ailleurs. Étant en contact avec plusieurs professionnels de ces milieux, c'est une réaction que j'y retrouve avec une fréquence inquiétante. La troisième réaction, qui est peut-être la plus saine mais qui est la plus rare, est l'abandon de son poste pour aller œuvrer hors de la structure gouvernementale, là où il y a possibilité de faire changer les choses ; c'est la réaction de quelques militants qui acceptent de faire le grand saut dans des conditions de vie souvent infiniment moins confortables que les douillettes conventions collectives gouvernementales, ou encore celle des quelques privilégiés qui peuvent trouver un emploi bien rémunéré leur permettant de travailler avec des possibilités de résultats plus évidents qu'au sein de la bureaucratie publique ou para-publique.

Une problématique alternative

Face à tout cela, il me semble se dessiner dans la littérature un troisième courant de pensée qui, en plus de redonner espoir aux professionnels œuvrant dans les structures gouvernementales sans nier les contraintes structurelles énormes auxquelles ils sont assujettis, leur suggère des pistes concrètes d'action. C'est en ce sens que je le qualifie « d'alternatif », parce qu'il semble justement offrir des alternatives via une théorie des sociétés modernes et du changement social, grâce à une utopie, nécessaire à toute action, de même que grâce à des avenues d'action encore largement à expérimenter.

C'est dans les ouvrages récents d'Alain Touraine, c'est-à-dire celui où il fonde la théorie et la méthode de sa « sociologie permanente » (1978a) et ceux où l'on voit cette méthode en opération (1978b, 1980), que me semblent se retrouver bien des éléments de cette problématique « alternative ». Je ne prétends pas rendre ici justice à la pensée monumentale et complexe de Touraine, non plus qu'aux nombreuses critiques, souvent justifiées, dont il a été l'objet, en particulier à propos de ses derniers livres. Il me semble cependant que son idée de base est d'une richesse indéniable ; selon

lui, des professionnels et des technocrates de plus en plus prolétarisés (et de plus en plus déprimés ajouterai-je) dans des organisations bureaucratiques dont le gigantisme ne fait que croître, faisant alliance avec des militants œuvrant à reconquérir dans divers secteurs de la vie quotidienne un droit à disposer d'eux-mêmes, donneront naissance au mouvement anti-technocratique qui aura, pour la société post-industrielle, la même importance que le mouvement ouvrier a eu pour la société industrielle. La *Revue internationale d'action communautaire* offre depuis maintenant trois ans des articles théoriques et des comptes rendus d'expériences vécues dans divers champs sociaux (santé, logement, éducation populaire, média, etc.) se situant aussi, me semble-t-il dans cette problématique alternative.

On pourrait donc, tout en œuvrant dans des organisations gouvernementales, travailler vraiment au service des populations, en particulier les plus pauvres, et promouvoir des changements sociaux menant progressivement à une société plus égalitaire, si l'on développait les alliances appropriées avec les groupes militants pertinents. Voilà, me semble-t-il, tout un programme d'action de nature à redonner espoir à tous les diplômés de sciences sociales œuvrant en milieu public, et laissant place à de nombreuses innovations. Ainsi, il est peut-être malgré tout possible d'être employé dans un milieu gouvernemental sans être automatiquement un « récupéré » paralysé par le système... Voyons donc, concrètement, ce que cela peut vouloir dire pour ceux et celles qui œuvrent dans le monde de la santé communautaire.

Application de la problématique alternative au cas de la santé communautaire québécoise

La santé communautaire au Québec

J'ai mentionné plus haut que, dans le champ des affaires sociales, le secteur de la santé communautaire, tant à cause du nombre d'emplois qu'il a ouverts à des sociologues et anthropologues qu'à cause de l'idéologie qu'il véhicule, avait été un des endroits fort intéressants où des diplômés de sciences sociales pouvaient œuvrer depuis 1970.

Mais qu'est-ce au juste que la « santé communautaire » ? En effet, bien que l'apparition de cette notion date d'environ une dizaine d'années au Québec, elle avait été utilisée bien avant dans plusieurs autres pays et elle est encore loin, même ici, de revêtir une

signification uniforme pour tous ses utilisateurs. J'ai eu l'occasion, en compagnie d'une collègue, de développer ailleurs avec passablement de détails ce qu'on entend par cette notion (Conill et O'Neill, 1981); les paragraphes suivants font ressortir l'essentiel de ce texte.

On peut donc considérer la santé communautaire, dans les pays industrialisés du moins, comme une façon différente d'organiser la distribution des services de santé. En effet, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ces services avaient eu tendance à se structurer de façon à peu près similaire dans la plupart des pays à économie capitaliste avancée. D'une part, la médecine étant devenue très spécialisée, l'hôpital devint le lieu principal de distribution des soins avec son appareillage technologique sophistiqué et ses innombrables catégories de personnel auxiliaire; d'autre part, les gouvernements prirent sur eux de favoriser l'accès universel à ces soins hospitaliers, en stimulant la mise sur pied de régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé qui éliminent en totalité ou en partie la barrière financière. Or, étant donné l'accélération fantastique des coûts de ces systèmes de santé, spécialisés et accessibles, les États ont dû imaginer des façons différentes et potentiellement moins coûteuses de distribuer les soins. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le mouvement général vers la santé communautaire qu'on a pu observer, surtout à partir du milieu des années soixante, dans les pays industrialisés.

En faisant ressortir les constantes des différentes définitions qui ont été données du concept, nous en sommes arrivés à suggérer que *la santé communautaire est l'approche qui a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population par des mesures préventives, curatives et de réadaptation, en rapport avec d'autres mesures multisectorielles appliquées par l'intermédiaire d'une équipe multidisciplinaire de santé et impliquant la participation de la population; cette approche a comme point de départ une population géographiquement définie à laquelle on fournit des soins de santé primaires qui sont le premier niveau d'un système régionalisé de soins, établi selon les principes d'une planification participante qui doit déboucher sur un système national de santé.*

De plus, toujours dans le texte cité plus haut, il nous est apparu conceptuellement et pratiquement utile de dégager deux dimensions du concept de santé communautaire qui sont à la limite contradictoires mais qui n'en sont pas moins présentes dans la plupart des définitions. On retrouve d'abord un pôle « technocratique » dans la santé communautaire, où est présente la préoccupation de pratiquer une gestion plus rationnelle des ressources déployées en santé, en les régionalisant et en déterminant des niveaux de soins hiérarchisés du

simple au complexe (soins de première, deuxième et troisième lignes) où le personnel est utilisé en fonction de son niveau de qualification. On retrouve aussi dans le concept de santé communautaire un pôle « participatif » qui insiste sur la nécessaire implication de la population, tant dans la prise en charge de sa propre santé qu'en relation avec la gestion des institutions d'un système de santé où prévention, traitement et réadaptation seraient intégrés. Notons enfin que la santé communautaire est d'abord et avant tout une approche de technocrates et de professionnels, qui a été le plus souvent parachutée d'en haut sur les communautés, avec pour effet, paradoxalement, de souvent assimiler ou éliminer des efforts locaux de prise en charge de la santé qui existaient déjà dans plusieurs milieux.

Au Québec, la santé communautaire est née au début des années soixante-dix, dans le prolongement direct de ce qui s'appelait l'hygiène publique ou la santé publique, c'est-à-dire des activités de prévention (vaccinations, dépistage de problèmes de vision et d'audition en milieu scolaire, éducation sanitaire aux femmes enceintes et à l'école, etc.) dispensées auparavant par le réseau des unités sanitaires et des services de santé municipaux. En effet, c'est afin d'intégrer au réseau des affaires sociales nouvellement formé ces fonctions de prévention que l'expression « santé communautaire » est née et que deux types d'organismes, les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) et, de façon plus directe encore, les départements de santé communautaire (D.S.C.), ont reçu le mandat d'être les nouveaux agents de la santé publique au Québec. Pour reprendre la définition qu'en propose celui qui en fut un des principaux promoteurs au Québec, la santé communautaire est « l'art et la science d'améliorer l'état de santé de la population, de prévenir la maladie et de promouvoir l'efficacité des services de santé par la coordination des efforts communautaires » (Rochon, 1977, p. 470). Cette définition est très proche des définitions usuelles du concept de santé publique mais on considère généralement (*ibid.*, p. 470) qu'il faut tenir compte de deux autres facteurs pour rendre vraiment compte de la situation actuelle au Québec : la nécessaire complémentarité entre soins curatifs et préventifs et l'implication plus grande de la population dans les affaires de santé.

En résumé, et bien que ce concept soit encore loin d'être univoque, on peut donc dire que la santé communautaire au Québec, ce sont les activités déployées principalement par deux types d'organismes du réseau des affaires sociales, les C.L.S.C. et surtout les D.S.C., dans le but d'offrir à la population des services appropriés et bien coordonnés où l'on fait place à la participation de la population.

Les sociologues et autres diplômés des sciences sociales dans les organismes de santé communautaire : une typologie

Par les emplois offerts, qui requéraient une formation en sciences sociales dans plusieurs cas, de même que par le discours qu'ils véhiculaient, où il était question de participation, de prise en charge de la population par elle-même, de santé globale, de structures gouvernementales qui devenaient créatrices de changement social, etc., les C.L.S.C. et les D.S.C. attirèrent bon nombre de sociologues et anthropologues à partir de 1970, bien qu'il n'y ait pas à ma connaissance de données permettant de vérifier empiriquement combien exactement. Le texte de Joubert et Filion présenté dans le présent volume montre fort éloquemment la distance qui existe entre le discours officiel et flamboyant et les pratiques des sociologues et anthropologues dans les organismes de santé communautaire. Je n'insisterai donc pas là-dessus.

J'aimerais plutôt suggérer une typologie des postes où l'on retrouve des sociologues et anthropologues en santé communautaire et tenter de voir comment le fait d'appartenir à l'une ou l'autre de ces catégories de personnel risque d'influencer l'idée que l'on se fait de l'intervention sociologique en milieu gouvernemental. N'ayant ici encore aucune donnée systématique pour étayer mes hypothèses, il me semble néanmoins utile de les soumettre, ne serait-ce que pour éviter de laisser croire que la problématique alternative évoquée plus haut concerne au même titre tous les sociologues et anthropologues œuvrant en santé communautaire, indépendamment de leur formation de base ou des fonctions qu'ils occupent dans l'organisation.

Le premier groupe est celui des *administrateurs** ; bon nombre de sociologues et d'anthropologues sont en effet directeurs de C.L.S.C., coordonnateurs de services, responsables de personnel, ou exercent d'autres fonctions de cadres ayant une responsabilité hiérarchique envers du personnel. Ces personnes, par la position qu'elles occupent, sont probablement moins portées à se poser de grandes questions métaphysiques sur la façon dont leur organisation, si ouverte et si communautaire soit-elle, peut servir de caution à l'ordre dominant. Ce sont des « patrons » et ils essaient, dans des

* Je suis reconnaissant à Michel Poupart, sociologue travaillant au syndicat des employés cols blancs de la ville de Montréal, d'avoir rappelé à mon attention la quantité non négligeable de sociologues œuvrant, un peu partout, dans des postes de nature carrément administrative.

conditions souvent extrêmement précaires de restrictions budgétaires et de tracasseries administratives sans fin, de faire fonctionner le mieux possible leurs organisations.

C'est donc surtout parmi les deux autres groupes de postes auxquels ont accès sociologues et anthropologues dans le secteur de la santé communautaire, c'est-à-dire d'une part les postes d'*agents de recherche* et d'autre part les postes de *dispensateurs de services* (qui sont le plus souvent, me semble-t-il, des postes en animation sociale ou en organisation communautaire), que se vivent peut-être de façon plus aiguë les dilemmes soulevés plus haut. En effet, le genre de recherche que l'on fait dans ces organismes est plus souvent qu'autrement de la recherche à court terme pour des fins de gestion, qui laissent difficilement place à l'élaboration de problématiques fouillées ou à la possibilité d'orienter de façon cohérente les politiques et les priorités; cela a souvent comme conséquence d'amener les chercheurs à se poser des questions parfois angoissantes sur leur rôle et leur utilité réelle pour les populations que leur organisme est censé desservir. Trois textes du présent volume, écrits par des gens occupant des fonctions de recherche dans des établissements du réseau des affaires sociales, font état de façon très éclairante de ces questionnements (voir les textes de Michelena en relation avec les C.S.S., de Deschamps *et al.* pour les D.S.C. et de Lalonde pour la Fédération des C.L.S.C.).

C'est cependant chez les animateurs sociaux et les organisateurs communautaires que le questionnement quotidien est sans doute le plus aigu; mieux que personne, en effet, ils sont en mesure de voir jusqu'où leur organisation est prête à jouer le jeu de la participation et à devenir un agent de changement. Bien des diplômés de sciences sociales ont abandonné ces postes, ou encore se sont fait mettre dehors, en particulier lors de la vague de défaveur à l'égard de l'organisation communautaire qui déferla sur les C.L.S.C. à partir de 1974 (Lesemann, 1981, chap. 5), car c'est là, sur le terrain, que les contradictions sont les plus flagrantes et qu'il est le plus difficile d'éluder les interrogations.

Il me semble donc qu'une problématique alternative de l'intervention sociologique en santé communautaire, dont nous verrons plus loin comment elle se manifeste déjà en plusieurs endroits, répondrait davantage aux questions et aux besoins des sociologues œuvrant en recherche ou sur le terrain qu'aux interrogations de ceux qui sont administrateurs. Auparavant, il est cependant intéressant de souligner comment certains des jugements qu'on peut émettre sur la capacité des professionnels d'intervenir à partir du milieu

gouvernemental, en s'inspirant des deux premiers courants de pensée identifiés plus haut, ont de fait été portés sur les sociologues et autres œuvrant dans le monde de la santé.

L'intervention sociologique et anthropologique en santé communautaire selon les deux premiers courants théoriques

Si l'on reprend en les caricaturant presque les arguments suggérés par les deux premières avenues théoriques explorées plus haut, les organismes de services publics seraient en quelque sorte « par nature » voués à maintenir l'ordre établi et ne pourraient pas être des agents de changement social ni offrir adéquatement à la population les services auxquels elle serait censée avoir droit. Ils serviraient d'abord les intérêts des gens qu'ils emploient et si d'aventure un groupe de ces employés prétendait davantage que les autres vouloir aider la population, il ne faudrait voir là qu'un argument idéologique utilisé pour se gagner davantage de prestige, de postes ou de gratifications et non pas une capacité réelle de ces employés d'améliorer le sort de leurs clients. Au moins deux auteurs québécois, qui se sont penchés de près sur l'évolution du système de santé, portent à l'égard de la santé communautaire et, par ricochet, des sociologues et anthropologues — si bien intentionnés soient-ils — qui y travaillent, des jugements à peu près de cette nature.

À travers plusieurs de ses écrits, Frédéric Lesemann (1978, 1979, 1981) s'est penché sur l'évolution des politiques « communautaires » dans le monde de la santé et des services sociaux, ainsi que sur l'évolution des C.L.S.C. En parlant des organisateurs communautaires, il n'hésite pas à prétendre que même s'ils sont le groupe professionnel le plus vendu aux idées de participation et de changement de la société dans les C.L.S.C., leurs propres intérêts ne sont jamais bien loin derrière. Écoutons-le :

La fraction techno-professionnelle des agents « communautaires » (...) est formée d'acteurs qui représentent une fraction spécifique de la nouvelle petite bourgeoisie, formée en sciences sociales ou issue des structures religieuses, qui se trouve dans une position intermédiaire entre l'univers ancien des professionnels et des institutions propres au capitalisme libéral dont elle fait la critique (d'où son comportement d'opposition tant aux médecins (...) qu'à la bureaucratie), et l'univers de l'organisation technocratique du capital monopoliste dont l'instauration (...) risque d'entraîner sa mise à l'écart (1981, p. 213).

Effectivement, Lesemann le montre bien dans le même texte, les agents communautaires seront évincés ou ils ne seront acceptés que

dans la mesure où ils serviront à attirer la clientèle dans des C.L.S.C. de plus en plus médicaux et de moins en moins communautaires.

Décrivant les jeux de pouvoirs entre les anciennes élites traditionnelles et les nouveaux professionnels, constitués principalement des représentants d'une nouvelle classe moyenne canadienne-française ayant trouvé dans l'État les emplois que le monde anglophone de l'industrie et de la finance lui refusait, Marc Renaud écrit pour sa part :

Alors que médecins, infirmières et communautés religieuses avaient, à toutes fins utiles, le contrôle des institutions sanitaires à la fin des années 1960, ce sont maintenant des économistes, des comptables, des démographes, des épidémiologistes, des spécialistes de la recherche opérationnelle, des administrateurs certifiés et des sociologues (...) qui donnent le ton aux politiques gouvernementales, au grand dam d'ailleurs des anciens détenteurs de pouvoir (1981, p. 524).

Mais, d'ajouter Renaud, la population ne sort pas nécessairement gagnante de cette « dynamique sans changement » où une élite en remplace une autre (Renaud, 1977).

En résumé, le message de ces auteurs est clair : en tant que sociologues et anthropologues, dans les organismes de santé communautaire, nous travaillons d'abord et avant tout pour notre propre intérêt qui, par ricochet, maintient ou renforce le statu quo économique et politique et les intérêts dominants. Si nous nous rattachons à certains idéaux de participation, de santé globale, etc., nous faisons presque preuve de « fausse conscience » car cette idéologie est congruente avec les nécessités économiques du pouvoir dominant. On reste avec l'impression que la mécanique du capitalisme monopoliste d'État est implacable et sans faille et que, aussitôt que, en tant que sociologue ou anthropologue, on devient employé gouvernemental, on ne peut faire autrement que d'être avalé par l'ogre. À partir de ce type d'analyse et de prise de conscience, il ne semble donc rester, comme nous l'avions évoqué plus haut, que peu d'alternatives pour ceux qui travaillent en santé communautaire : renoncer à toute velléité progressiste et faire son travail de neuf à cinq en se fermant les yeux et les oreilles ou encore en traînant jour après jour sa « conscience coupable » ; garder son emploi et confiner ses actions militantes aux heures de loisirs ou encore au syndicalisme ; ou encore abandonner son emploi (ou se faire mettre à la porte) pour rejoindre les rangs plus idéologiquement confortables, mais beaucoup moins payants, de groupes marginaux ou d'organisations militantes.

**Une problématique alternative de l'intervention
sociologique et anthropologique en santé communautaire :
quelques exemples concrets en C.L.S.C. et D.S.C.**

Mais, heureusement oserais-je dire, la machine n'est pas aussi parfaite et inébranlable qu'elle le semble à prime abord. Frédéric Lesemann, malgré ses coups de massue analytiques, l'admet :

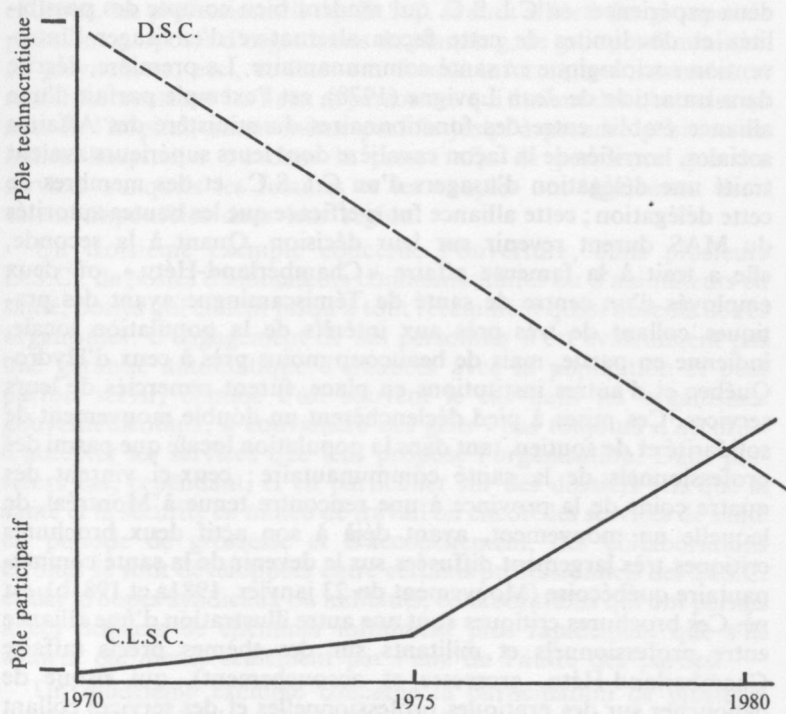
Si l'analyse théorique tend à produire l'image d'une grande cohérence des interventions de l'État et d'une évolution inéluctable vers la « normalisation », il n'en demeure pas moins que dans la pratique, les choses sont fort différentes et sans aucun doute beaucoup moins évidentes. Les divergences, les résistances sont multiples en nature et en intensité. Les jeux sont loin d'être faits (1979, p. 15).

Un peu moins optimiste est la vision de Renaud, qui souligne que « malgré des indications contraires et même si les jeux ne sont pas encore faits, (...) la poursuite d'un renouveau de la pratique et de l'organisation de la prise en charge socio-sanitaire (a) échoué dans les C.L.S.C. » (Renaud, 1981, p. 522). C'est donc ici, me semble-t-il, qu'on peut introduire avec profit le courant de pensée alternatif évoqué dans la seconde partie de ce texte.

Y a-t-il, dans les pratiques, des phénomènes qu'on peut observer, des alliances qui se développent entre professionnels de la santé communautaire et groupes militant à l'extérieur des organisations, qui nous autorisent à croire qu'effectivement, cette façon alternative de concevoir les interventions sociologiques et anthropologiques n'est pas seulement une vue de l'esprit ? Il me semble que oui et, avant d'en donner quelques exemples, il me paraît utile, en référant aux deux pôles de la santé communautaire évoqués plus haut — à savoir le pôle « technocratique » et le pôle « participatif », de soulever brièvement une hypothèse en rapport avec l'évolution de la santé communautaire au Québec*, hypothèse qui nous aidera à déterminer où l'on devrait regarder en priorité pour voir ces alliances se dessiner. L'espace manque ici pour la développer avec toute l'ampleur voulue mais elle me semble néanmoins utile à formuler.

* Cette hypothèse est née de discussions menées avec Eleonor Conill à propos de la santé communautaire, lors de la rédaction du texte cité plus haut. Je prends ici la responsabilité de sa formulation telle que je la conçois, mais elle est le produit d'une réflexion collective.

En bref, on pourrait dire que la dimension « participative » de la santé communautaire a surtout été véhiculée, au début des années 1970, par les C.L.S.C., alors qu'à leurs débuts, les D.S.C. se rattachaient carrément à la dimension « technocratique » de cette approche à la distribution des soins de santé. À mesure que la décade s'écoulait, il m'apparaît qu'on a pu observer une désaffection de plus en plus grande des C.L.S.C. face à la participation, désaffection dont un tournant majeur fut sans doute les événements qui eurent pour effet de progressivement sonner le glas de l'organisation communautaire dans la majorité de ces organismes (voir Lesemann, 1981, chap. 5). À l'inverse, il me semble que depuis 1974, les D.S.C. se sont progressivement ouverts à la dimension communautaire et participative de leur travail (O'Neil, 1981). Le graphique 1 illustre cette double évolution.



GRAPHIQUE 1 — Évolution durant les années 1970 des C.L.S.C. et D.S.C. en regard des pôles participatif et technocratique de la santé communautaire.

Si cette façon de voir est conforme à la réalité, on pourrait s'attendre, au début des années 1980, à retrouver en C.L.S.C. un certain nombre d'expériences qu'on peut rattacher à la problématique alternative de l'intervention sociologique en milieu gouvernemental et para-gouvernemental évoquée plus haut, mais beaucoup moins qu'au début des années 1970. De même, on pourrait s'attendre à trouver en nombre croissant de telles expériences en D.S.C., bien que ces organismes soient peut-être plus portés, par nature, vers le technocratique que vers le participatif.

Comme l'univers des D.S.C. est celui que je connais davantage, c'est là surtout que je prendrai mes exemples pour illustrer comment il est possible de travailler en fonction de la population, et en particulier des segments les plus défavorisés de celle-ci, même en évoluant dans des organismes gouvernementaux où les pressions à faire le contraire sont énormes. J'aimerais relever tout de même deux expériences en C.L.S.C. qui rendent bien compte des possibilités et des limites de cette façon alternative d'envisager l'intervention sociologique en santé communautaire. La première, décrite dans un article de Jean Lavigne (1978), est l'exemple parfait d'une alliance établie entre des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales, horrifiés de la façon cavalière dont leurs supérieurs avaient traité une délégation d'usagers d'un C.L.S.C., et des membres de cette délégation; cette alliance fut si efficace que les hautes autorités du MAS durent revenir sur leur décision. Quant à la seconde, elle a trait à la fameuse affaire « Chamberland-Hétu », où deux employés d'un centre de santé de Témiscamingue ayant des pratiques collant de très près aux intérêts de la population locale, indienne en partie, mais de beaucoup moins près à ceux d'Hydro-Québec et d'autres institutions en place, furent remerciés de leurs services. Ces mises à pied déclenchèrent un double mouvement de solidarité et de soutien, tant dans la population locale que parmi des professionnels de la santé communautaire; ceux-ci vinrent des quatre coins de la province à une rencontre tenue à Montréal, de laquelle un mouvement, ayant déjà à son actif deux brochures critiques très largement diffusées sur le devenir de la santé communautaire québécoise (Mouvement du 23 janvier, 1981a et 1981b), est né. Ces brochures critiques sont une autre illustration d'une alliance entre professionnels et militants sur des thèmes précis (affaire Chamberland-Hétu, grossesse et accouchement), qui risque de déboucher sur des pratiques professionnelles et des services collant davantage aux besoins de la population. Venons-en aux D.S.C.

Un premier exemple de la volonté de certains D.S.C. de s'allier à des groupes militants sur certains dossiers a trait aux luttes menées par un groupe de citoyens afin d'empêcher la municipalité d'établir

un site d'enfouissement sanitaire des ordures ménagères dans leur quartier, site qui menaçait potentiellement la salubrité de l'environnement et qui dégradait considérablement un secteur où des investissements publics substantiels avaient été faits récemment afin d'améliorer le potentiel récréatif. Dans ce cas, le D.S.C. s'est rangé publiquement du côté des citoyens, en plus de leur fournir une assistance logistique et technique pour monter et défendre leur dossier.

Un second exemple concerne l'implication de plusieurs professionnels des D.S.C., parfois même à l'insu de leurs employeurs, dans le dossier des « cliniques Lazure ». En effet, 24 des 32 C.H.-D.S.C. du Québec ont été approchés afin de mettre sur pied une de ces cliniques de planning comportant divers services, dont celui de l'avortement thérapeutique, qui a suscité des résistances gigantesques de la part de plusieurs milieux hospitaliers. En de nombreux endroits, les professionnels des D.S.C. se sont alliés à des groupes de pression composés d'organismes de planning, de groupes féministes, de journalistes, etc., et leur ont fourni informations, données et renseignements sur les lieux et personnes qui étaient des obstacles au sein de l'hôpital, allant même parfois jusqu'à prendre position en milieu hospitalier ou dans la presse afin de permettre que des services auxquels les femmes et les couples ont légalement droit soient disponibles dans leur région.

Un troisième exemple concerne l'ouverture, dans plusieurs D.S.C., de postes d'animateurs communautaires ou d'animateurs en santé, postes qui étaient jusqu'à tout récemment quasi absents de ces organismes. L'engagement de ces personnes n'est évidemment pas une garantie automatique d'alliances avec la population et peut parfois servir, comme c'est souvent le cas dans les organismes gouvernementaux, à convaincre des gens « pas toujours d'accord » d'accepter les services que leur propose l'organisation. Dans plusieurs cas, cependant, et en particulier sur des dossiers tels que la santé et la sécurité en milieu de travail ou encore les services de santé en période de grossesse et d'accouchement, des collaborations étroites se sont développées entre certains professionnels des D.S.C. et des groupes syndicaux ou militants, collaborations qui ont permis à ces dossiers de cheminer infiniment plus rapidement que s'ils avaient été menés seulement par l'une ou l'autre des parties.

Un quatrième exemple concerne la participation de plusieurs dizaines de professionnels des D.S.C. à l'organisation et au déroulement de la série de onze colloques régionaux sur la grossesse et l'accouchement organisés sous les auspices de l'Association pour la santé publique du Québec en 1981, colloques qui eurent pour effet de donner à plusieurs milliers de femmes l'occasion de s'exprimer

sur les services reçus durant cette période de leur vie. En plusieurs endroits, comme en témoignaient les présentations de femmes venues des quatre coins de la province pour faire à Québec, en octobre 1981, la synthèse des colloques régionaux, des groupes de femmes se sont organisés afin de voir à ce que les recommandations de leur colloque régional ne restent pas lettre morte. Dans plusieurs cas, on retrouve des professionnelles des D.S.C. dans ces groupes ; qu'elles y participent durant leurs heures régulières de travail ou en dehors de ces heures, elles peuvent apporter des informations de première main et, à l'inverse, s'inspirer de l'expérience pour la réorganisation des services offerts par leur organisme.

Et on pourrait allonger la liste, peut-être pas indéfiniment, mais sans doute assez longtemps pour montrer qu'il existe effectivement bien des exemples d'alliances (ne conduisant pas toujours à des succès il faut bien l'admettre) entre des professionnels et des groupes militants. Cela m'amène à croire que la problématique alternative évoquée plus haut n'est pas seulement un rêve ou une vue de l'esprit mais que, sans toujours l'avoir articulée théoriquement, bien des gens y ont recours. Il faut évidemment mentionner que ces alliances sont problématiques à bien des égards, ponctuelles le plus souvent, et perpétuellement mises en doute par les groupes militants, qui ont souvent pu naître et exister fort bien sans avoir coopéré avec des organismes gouvernementaux et qui ont généralement une peur bleue de se faire contrôler par eux ou récupérer à leurs fins. Il n'en reste pas moins que malgré les contraintes qui y sont très fortes, et même si le monde des D.S.C. est loin d'être ce qu'il y a de plus progressiste comme j'ai eu l'occasion de le montrer ailleurs (O'Neill, à paraître), il y a encore bien des possibilités d'intervention sociologique intéressante dans ce milieu de la santé communautaire. Il faut cependant apprendre à avoir de l'imagination et être à l'affût des groupes qui émergent au sein de la communauté. Ces groupes, lorsqu'ils agissent seuls, ne sont souvent pas plus efficaces que les professionnels seuls mais, si l'on s'allie à eux, ils peuvent amener des résultats fort profitables.

Conclusion : la problématique alternative, utopie ou réalité ?

Au cours de cet article, j'ai tenté de montrer que, contrairement à ce que certaines avenues théoriques laissent supposer, et malgré les sentiments de démission ou de dépression qui sont monnaie courante chez les sociologues et anthropologues œuvrant au sein d'organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux qui constituent le débouché premier pour ces diplômés, il est possible d'y

œuvrer sans automatiquement être « récupéré par le système » ou encore servir, malgré soi, à la reproduction de l'ordre dominant. J'ai donc esquissé, en me basant en particulier sur la vision tourainienne des mouvements anti-technocratiques au sein de la société post-industrielle, ce qui me semble être une problématique alternative de l'intervention sociologique au sein des organismes gouvernementaux ; cette problématique s'articule surtout sur des alliances entre gens à l'intérieur et à l'extérieur des organisations, alliances qui restent toujours fragiles et dont les modalités demeurent encore largement à inventer. En prenant pour exemple le champ de la santé communautaire, j'ai ensuite tenté d'illustrer comment cette problématique pouvait se retrouver dans des pratiques concrètes, après avoir présenté ce qu'est la santé communautaire et avoir soumis une hypothèse quant à l'évolution des D.S.C. et C.L.S.C. en regard de deux dimensions de ce concept.

J'aimerais, pour conclure, formuler deux remarques ayant pour but de replacer, avec le plus de lucidité possible, le développement potentiel de cette problématique alternative dans le contexte social québécois actuel. La première concerne la volonté des sociologues et anthropologues d'intervenir de façon utile et appropriée pour la population et d'être des agents de changement social tentant de faire émerger une société plus égalitaire et plus juste à travers leur travail au sein d'organisations gouvernementales. Cette volonté, disons-le clairement, est une idéologie d'intervention bien particulière qu'on pourrait qualifier de « progressiste ». J'ai évité, au cours du texte, d'en préciser plus explicitement le contenu mais je sais par expérience qu'elle évoque de profondes résonances chez la plupart des sociologues et anthropologues formés au cours des années soixante. Il ne faudrait pas en conclure, comme je le soulignais à la suite de la typologie sur les sociologues et anthropologues œuvrant en santé communautaire présentée plus haut, que cette idéologie « progressiste » anime l'ensemble des diplômés de sciences sociales œuvrant dans les services publics. Avec un marché du travail de plus en plus serré, il est probable que les cohortes actuelles de diplômés ont une attitude et des attentes moins grandioses que celles des cohortes éduquées au temps des hippies, des communes et de Marcuse. Il est de plus bien évident que plusieurs sociologues et anthropologues ont accepté les limites de leur travail de fonctionnaires de l'appareil gouvernemental et ont renoncé, s'ils en ont jamais eu, à toute prétention d'intervention « progressiste » sans pour autant se culpabiliser à outrance. Il n'en reste pas moins qu'avec le processus de prolétarisation du labeur intellectuel qui se déroule actuellement dans nos sociétés post-industrielles, il devient de plus en plus difficile pour les sociologues et anthropologues de faire un travail

qui, même s'il ne prétend pas être progressiste, est tout juste assez valorisant et assez intéressant pour qu'il apporte une certaine satisfaction en plus d'un chèque de paye. Dans cette optique, il me semble que le modèle tourainien permet d'entrevoir une lueur au fond du tunnel, vers laquelle de plus en plus de professionnels gouvernementaux ressentiront le besoin de se tourner.

Une seconde et dernière remarque a trait aux contraintes structurales énormes qui sont effectivement présentes, et qu'il ne faut en aucun cas minimiser, pour tout intervenant œuvrant en milieu gouvernemental ou para-gouvernemental. Si la problématique alternative trop rapidement et trop superficiellement ébauchée dans les pages qui précèdent me semble offrir indéniablement des avenues intéressantes et encore peu explorées permettant d'augmenter la probabilité que les services gouvernementaux répondent davantage aux besoins de la population qu'à ceux des professionnels, cela ne doit pas nous faire oublier, comme le rappelait un numéro récent de *Sociologie et sociétés* portant sur le mouvement écologiste, que le rouleau compresseur technocratique est d'une vigueur incroyable dans les « sociétés programmées » de la fin du XX^e siècle.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que cette problématique alternative permet à mon avis de fonder une sociologie de l'espoir, de rallier des forces vives et de développer ces nouvelles formes de solidarités dont nous avons tant besoin pour redonner au travail et à la vie un sens qu'ils ont si souvent perdu, autant pour les sociologues et anthropologues que pour les autres. Dans cette optique, mon texte s'apparente davantage au témoignage et à la prise de position qu'à l'analyse sociologique rigoureuse: il me semblait approprié et même important de le soumettre à un congrès de praticiens venus réfléchir sur leurs actions. J'ose espérer que mes réflexions seront utiles à quelques-uns!

Michel O'Neill
Université Laval
École des sciences infirmières

Remerciements

Les idées contenues dans ce texte ont pu être élaborées en bonne partie grâce à des bourses du Programme national de recherche et développement en matière de santé (Ottawa) et du Conseil de la recherche en santé du Québec me permettant d'effectuer des études doctorales. Je remercie aussi Isabelle Sévigny et Carole Pagé de leur patient et efficace travail de secrétariat.

Bibliographie

- Daniel Bell, *The End of Ideology*, New York, Free Press, 1960.
- Eleonor Conill et Michel O'Neill, « La notion de santé communautaire : éléments de comparaison internationale », Université de Montréal, Département de médecine sociale et préventive, 1981, 41 pages (à paraître dans *Canadian Journal of Public Health* en 1982).
- Marcel Fournier, « La sociologie québécoise contemporaine », *Recherches sociologiques*, vol. 15, tomes 2-3, 1974, p. 167-201.
- P. Gervais, *Les Diplômés en sciences sociales dans la fonction publique du Québec*, Université de Montréal, 1970, thèse de maîtrise en sciences politiques.
- Joseph Helfgot, *Professional Reforming: Mobilization for Youth and the Failure of Social Science*, Boston, D.C. Heath, 1981.
- Jean Lavigne, « L'action communautaire au C.L.S.C. sud-ouest-centre de Sherbrooke », *International Review of Community Development*, 39-40, 1978, p. 99-115.
- Frédéric Lesemann, « De la communauté locale à la communauté multinationale : l'État des monopoles et ses politiques communautaires dans la gestion de la santé et des services sociaux », *International Review of Community Development*, 39-40, 1978, p. 49-98.
- Frédéric Lesemann, « La prise en charge communautaire de la santé au Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, 1-41, 1979, p. 5-15.
- Frédéric Lesemann, *Du pain et des services. La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1981, 232 pages.
- Mouvement du 23 janvier, *Contre la santé communautaire*, brochure sous forme de journal, février 1981, 8 pages.
- Mouvement du 23 janvier, *Accoucher sans contraintes*, brochure sous forme de journal, octobre 1981, 4 pages.
- Michel O'Neill, « Un point de vue sur l'évolution future des D.S.C. », *Le Médecin du Québec*, 16(1), 1981, p. 108-119.
- Michel O'Neill, « Quelques réflexions sociologiques sur les départements de santé communautaire », à paraître en 1982 dans un numéro spécial de *Recherches sociographiques* sur les D.S.C.
- Marc Renaud, « Réforme ou illusion? Une analyse des interventions de l'État québécois dans le domaine de la santé », *Sociologie et société*, 9(1), 1977, p. 127-152.
- Marc Renaud, « Quebec new middle class in search of social hegemony: Causes and political consequences », *International Review of Community Development*, vol. 39-40, 1978, p. 1-36.

Marc Renaud, « Les réformes québécoises de la santé ou les aventures d'un État "narcissique" », in Bozzini, Renaud, Gaucher et Llambias-Wolff, *Médecine et société, les années 80?*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1981, p. 511-549.

Jean Rochon, « La santé communautaire dans le système régionalisé de santé et de services sociaux », in Gouvernement du Québec, *Annuaire du Québec 1975-1976*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977, p. 470-480.

Jean-Jacques Simard, « La longue marche des technocrates », *Recherches sociographiques*, 18(1), 1977, p. 93-133.

Jean-Jacques Simard, *La Longue Marche des technocrates*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1979, 200 pages.

Alain Touraine, *La Voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978a, 297 p.

Alain Touraine et al., *Luttes étudiantes*, Paris, Seuil, 1978b, 374 p.

Alain Touraine et al., *La Prophétie antinucléaire*, Paris, Seuil, 1980, 380 p.

2

La défense des droits fondamentaux angement

Le rapport du sociologue au changement s'est cessé d'être un rapport complexe et ambigu. Que ce soit comme objet d'analyse, ou comme élément constitutif de sa pratique professionnelle, le changement menace constamment d'échapper à son emprise.

Plus de tentatives d'en faire un objet d'analyse ont en effet réussi à éviter les deux ou trois grands pièges qui menacent son telle entreprise: celui de le transformer en objet muet, celui de le dissoudre dans l'inanalysable, celui enfin de le traiter dans des domaines dont la largeur finit par annihiler le pouvoir d'explication. Cette difficulté quand il s'agit d'expliciter les rapports entre les différents niveaux du changement: changements macro-sociologiques qui visent les grandes lignes de fond entraînant la société dans son ensemble et changements micro-sociologiques qui s'observent dans les actes mutuels des pratiques quotidiennes.

Quant à la possibilité pour le sociologue de participer lui-même à la production de changement social, le rapport entre ses contributions de « savant » et celles de « politique » n'ont cessé d'être un terrain de controverse. Il y a d'une part ceux qui, à la suite de Weber, ont été conduits à cette vision des deux niveaux, qui insistent sur l'absence de recherche dans les cadres rigides de l'objectivité de la connaissance et situent par suite l'action politique à l'extérieur de ce champ. Il y a d'autre part ceux qui mettent en évidence le caractère interactif et donc jamais neutre de la connaissance: la politique est toujours perçue comme indissociable de l'activité de connaissance elle-même. Dans le premier cas on aura tendance à résumer la tâche

Mary Renaud, « Les réflexes québécois de la santé ou les avantages d'un état "nationaliste" », in Bonin, Renaud, Guichet et Lévesque-Wolf, *Médecine et société, les années 80'*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1981, p. 311-349.

Jean Rochon, « La santé communautaire dans le système québécois de santé et de services sociaux », in *Gouvernement du Québec, Annuaire de Québec 1975-1976*, Québec, Éditeur officiel de Québec, 1977, p. 470-480.

Jean-Jacques Simard, « La longue marche des technocrates », *Recherches sociographiques*, 18(1), 1977, p. 93-133.

Jean-Jacques Simard, *La Longue Marche des technocrates*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1975, 200 pages.

Alexis Tanguay et al., *Laetia et al.*, Paris, Seuil, 1978, 174 p.

Alexis Tanguay et al., *Laetia et al.*, Paris, Seuil, 1980, 280 p.

Sociologie et changement

Le rapport du sociologue au changement n'a cessé d'être un rapport complexe et ambigu. Que ce soit comme objet d'analyse, ou comme élément constitutif de sa pratique professionnelle, le changement menace continuellement d'échapper à son emprise.

Peu de tentatives d'en faire un objet d'analyse ont en effet réussi à éviter les deux ou trois grands pièges qui menacent une telle entreprise : celui de le transformer en objet inerte, celui de le renvoyer dans l'insaisissable, celui enfin de le traduire dans des formules dont la largeur finit par annihiler le pouvoir d'explication. Même difficulté quand il s'agit d'explicitier les rapports entre les différents niveaux du changement : changements macro-sociologiques qui révèlent les grandes lames de fond entraînant la société dans son ensemble et changements micro-sociologiques qui s'observent dans les lentes mutations des pratiques quotidiennes.

Quant à la possibilité pour le sociologue de participer lui-même à la production de changement social, le rapport entre ses contributions de « savant » et celles de « politique » n'ont cessé d'être un sujet de controverse. Il y a d'une part ceux qui, à la suite de Weber, font une coupure nette entre les deux niveaux, qui enserrent l'activité de recherche dans les credos rigides de l'objectivité de la connaissance et situent par suite l'action politique à l'extérieur de ce cercle. Il y a d'autre part ceux qui mettent en évidence le caractère construit et donc jamais neutre de la connaissance : la politique est dès lors perçue comme indissociable de l'activité de connaissance elle-même. Dans le premier cas on aura tendance à résumer la tâche

du sociologue à celle de concepteur d'analyses ou de simple technicien ; dans l'autre le caractère éminemment dynamique socialement de sa production sera toujours pris en considération.

Fonctions du sociologue et expériences de changement

Ceci dit, l'expérience du rapport au changement vécue par le sociologue variera évidemment beaucoup selon les caractéristiques de ses activités professionnelles et de l'institution qui retient ses services : recherche fondamentale ou recherche appliquée, conception ou simple mise en place d'un appareillage technique ; insertion dans une institution d'enseignement de niveau universitaire ou collégial, dans une institution publique ou dans une entreprise privée, etc.

L'évolution de la profession aura elle-même des répercussions sur cet aspect du métier de sociologue. Au Québec, celle-ci ne s'est développée que depuis quelques décennies, à un moment où les besoins paraissaient inépuisables, où l'effervescence sociale était très grande. Au départ, l'ouverture de toutes les avenues paraissait assurée : les sociologues ont ainsi été associés, pendant un temps, à toutes les réflexions et initiatives reliées au devenir québécois — transformation du système d'enseignement, planification régionale, essor de la langue française, etc. Ils étaient ainsi appelés à apporter une contribution directe à l'orientation de la société. Après ce premier élan, une nouvelle division des tâches entre le politique et le scientifique se dessinerait-elle ? La mise en évidence du caractère explosif de certains résultats d'analyse susciterait-elle une certaine « prudence » à l'égard du sociologue, à la suite de quoi il serait marginalisé, relégué à un rôle de figurant ? Ou ne serait-ce qu'un phénomène de croissance numérique et d'évolution de la demande, les rôles de première ligne devenant relativement moins accessibles alors que les besoins pour des informations ponctuelles s'accroissent ?

Une clarification de cette situation exigerait des analyses et une réflexion sur le développement de la profession qu'il n'est pas dans mon propos de pousser plus avant ici. L'examen de ces interrogations devrait toutefois, me semble-t-il, demeurer au cœur des préoccupations d'une association comme la nôtre.

Le sociologue et la défense des droits de la personne

Mon propos ici est d'apporter une pièce au dossier en faisant état de mes activités de sociologue-chercheur à la Commission des droits

de la personne; il est également de montrer en quoi ces activités, inscrites dans le contexte délimité d'une législation, sont parties au changement social.

À cette fin il me paraît essentiel d'examiner les objectifs de la Commission des droits de la personne et les moyens dont elle dispose; de voir en quoi ceux-ci sont congruents; d'examiner aussi en quoi les obstacles institutionnels qui surgissent sont ou non assez puissants pour neutraliser son action. Ceci dit, dans un tel bilan, une bonne dose d'optimisme est généralement nécessaire pour infléchir le fléau de la balance du côté d'une réponse affirmative.

À la question de savoir si un sociologue à la Commission des droits de la personne peut être un agent de changement, je réponds oui: j'espère que ce n'est ni parce que je suis un optimiste à tout crin ni que deux ans de participation à la vie d'un organisme, c'est trop peu pour juger vraiment.

D'abord, qu'est-ce que la Commission des droits de la personne? C'est un organisme créé par une loi, la *Charte des droits et libertés de la personne*, sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 27 juin 1975. La Commission des droits de la personne a ouvert ses portes au public un an plus tard. Sa vocation lui était dictée par deux articles de la Charte.

La Commission doit promouvoir, par toutes mesures appropriées, les principes contenus dans la présente Charte, exercer les pouvoirs et exécuter les devoirs prescrits par la présente Charte (article 66).

La Commission doit notamment:

- a) recevoir les plaintes et faire enquête dans les matières qui relèvent de sa compétence en vertu de l'article 69;
- b) établir un programme d'information et d'éducation destiné à faire comprendre et accepter l'objet et les dispositions de la présente Charte;
- c) diriger et encourager les recherches et publications sur les libertés et droits fondamentaux;
- d) procéder à l'analyse des lois du Québec antérieures à la présente Charte et qui lui seraient contraires et faire au gouvernement les recommandations appropriées;
- e) recevoir les suggestions, recommandations et demandes qui lui sont faites touchant les droits et libertés de la personne, les étudier et faire au gouvernement les recommandations appropriées; et
- f) coopérer avec tout organisme du Québec ou de l'extérieur, voué à la promotion des droits et libertés de la personne (article 67).

La Commission est donc définie ici comme un lieu d'exercice de pressions sociales. Il faut retourner au préambule de la Charte pour mieux comprendre la visée de ces pressions.

Considérant que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement ;

Considérant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi ;

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix ;

Considérant que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général...

La Charte énonce par la suite une série de droits fondamentaux : droit à la vie, au secours, à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation, droit au respect de la vie privée, au secret professionnel, etc. Sont également énoncées une série de libertés fondamentales : libertés de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association.

L'article 10 énonce le droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés de la personne

... sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale ou le fait qu'elle est une personne handicapée ou qu'elle utilise quelque moyen pour pallier son handicap.

Cet article définit également la notion de discrimination :

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

On voit à cette lecture que la *Charte des droits et libertés de la personne* est une loi tout à fait spéciale : il s'agit d'une loi axée sur la définition de valeurs fondamentales, donc essentiellement affirmative plutôt que punitive ; dans sa rédaction, son caractère large en fait un instrument susceptible de remettre constamment en question les inégalités dans l'exercice des droits que génèrent les rapports sociaux et les structures sociales à un moment donné.

En ce sens il s'agit donc vraiment d'un document législatif axé sur la production de changements en fonction d'un objectif continuellement renouvelé mais également continuellement remis en question : celui de l'exercice en toute égalité des droits et libertés de la personne.

Ce mandat oblige donc la Commission à demeurer constamment aux aguets par rapport à l'état des inégalités sociales : comment elles se manifestent, s'expriment, se perpétuent.

Cette obligation définit le champ de travail du sociologue et précise en même temps le lieu de son intervention pour la production de changements : son étendue et ses frontières. Dans ce sens on peut donc dire que la fonction de recherche est essentielle à la Commission. Mais cette fonction n'a évidemment de sens que si elle est articulée aux fonctions d'intervention, soit la fonction d'éducation, qui vise à transformer les mentalités et les structures par le biais desquelles se matérialisent et se perpétuent les inégalités, la fonction d'enquête, qui vise à redresser ponctuellement les torts subis par des personnes à mesure que ceux-ci sont portés à son attention, et la fonction d'accueil et communications, qui maintient le contact de la Commission avec le public.

Niveaux et types de recherches

Le cadre général de l'action de la Commission des droits de la personne étant posé, on peut dès lors revenir à la question du début, à savoir, en quoi le sociologue peut-il, dans ce cadre, être agent de changement ?

La réponse doit être : de diverses façons. L'examen des divers types de travaux qu'un sociologue est appelé à y exécuter permettra d'en fournir l'illustration.

Ces travaux touchent autant les problèmes d'interprétation des concepts généraux contenus dans la Charte que les problèmes liés à des cas spécifiques d'application ; les analyses doivent mettre en lumière les caractéristiques particulières des populations cibles et les divers types de situations de discrimination ; elles doivent également contribuer à évaluer l'efficacité des interventions passées de la Commission.

Travail d'interprétation

Ce travail est celui qui fait le plus directement appel à la recherche de type théorique. Les cas qui surgissent appellent continuellement une interprétation des possibilités d'applications de la Charte. Les frontières de celle-ci sont mouvantes autant que les phénomènes sociaux auxquels elle est confrontée. L'appréciation de ces phénomènes en regard des principes énoncés dans la Charte exige donc une prise en considération des mécanismes de base qui régissent la vie sociale.

Quelques exemples de questions qui se posent à la Commission donneront un échantillon de l'éventail des réalités sur lesquelles elle est appelée à se pencher.

- Comment définir la « condition sociale » qui est un motif de discrimination interdit inscrit à l'article 10 de la Charte? Un refus d'embauche fait à un individu qui porte les cheveux longs à cause de « l'apparence de marginalité » que lui confère sa coiffure peut-il être inclus dans cette notion de « condition sociale »?
- La notion de conviction politique qui constitue également un motif interdit de discrimination comprend-elle la notion de conviction syndicale?
- L'impossibilité pour les homosexuels de contracter mariage est-elle discriminatoire?
- Quelles sont les composantes sociales liées à la notion de travail équivalent (l'employeur est tenu, par l'article 19, de payer un salaire égal pour un travail équivalent)? Comment la valorisation de divers types de tâches et la valorisation de leurs occupants habituels interviennent-elles dans l'évaluation des emplois?

Les analyses relatives à des questions de ce genre sont susceptibles de fournir à la Commission des éléments de base sur lesquels elle peut fonder sa défense des droits de divers groupes de la population. Ces activités de recherche peuvent ainsi fournir une contribution au développement d'un droit nouveau au Québec, dont les sentiers demeurent encore très mal tracés.

Analyse de cas soumis

Les cas soumis à la Commission peuvent faire appel à un deuxième type de contribution : l'analyse de situations particulières en regard desquelles des plaintes ou des dénonciations sont portées. Ces situations sont multiples.

Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, la Ligue des droits et libertés et le Conseil Attikamek-Montagnais dénonçaient il y a quelque temps à la Commission le caractère discriminatoire des chroniques de chasse et de pêche dans certains journaux. Cette dénonciation a donné lieu à une analyse du contenu de ces chroniques ; celle-ci a permis de mettre en évidence les principaux éléments du discours tenu par les chroniqueurs et le mode d'articulation de ces éléments. Une action éducative a pu être entreprise sur cette base.

Analyse de populations cibles ou de situations particulières de discrimination

La connaissance du terrain fournit une base indispensable pour orienter les modalités d'intervention. Elle constitue un aspect important des activités de la recherche sociale à la Commission.

Ainsi, par exemple, l'analyse des formes particulières de discrimination dont sont victimes les populations d'origines diverses fournira des éléments permettant d'orienter les interventions de la Commission auprès de ces groupes.

De la même façon, l'analyse des formes de discrimination les plus fréquentes dans les conventions collectives actuellement en cours servira d'outil pour mobiliser les travailleurs dans la prise en charge, sur les lieux du travail, de la lutte contre une série de situations de discrimination : les clauses de convention repérées au cours de cette analyse serviront d'indicateurs de ces situations.

Analyse des interventions passées

L'analyse quantitative et qualitative des cas reçus à la Commission et des services donnés permet un retour sur l'action et une réorientation de celle-ci.

L'analyse des conséquences des interventions de la Commission remplit le même rôle bien qu'elle permette de pousser plus avant encore l'examen des actions entreprises. Ainsi, les interventions visant à rétablir la parité salariale hommes-femmes pour un travail équivalent suscitent actuellement des inquiétudes : on craint les effets négatifs, pour les femmes, de ce gain en termes de droits — coupure d'embauche, appauvrissement des emplois occupés par les femmes, etc. Une analyse sur le terrain des suites des interventions de la Commission devrait permettre de vérifier le bien-fondé de ces craintes et, le cas échéant, de fournir des remèdes permettant de combattre les effets négatifs observés.

Les caractéristiques du travail du sociologue à la C.D.P.

Trois caractéristiques principales se dégagent de cet examen du travail accompli par un sociologue à la Commission des droits de la personne.

D'abord, pour l'ensemble des tâches décrites, le sociologue est continuellement interpellé par la réalité : il l'est par les plaintes qui parviennent à la Commission, par les groupes de pressions et également par ses collègues en contact plus régulier et direct avec le terrain. Les dimensions d'un problème lui sont ainsi continuellement soufflées par cette réalité.

D'autre part, son travail ne peut être efficace que s'il demeure en étroite collaboration avec celui des autres intervenants des divers services.

Finalement, le besoin du type de formation qu'il a reçue paraît s'accroître. En effet, alors que l'approche des droits est demeurée à bien des égards pendant longtemps centrée sur la relation inter-individuelle, la tendance est à la reconnaissance et à la prise en charge de plus en plus grande du rôle des structures sociales dans les situations à corriger. Celles-ci peuvent en effet, indépendamment de l'intervention de préjugés, maintenir des situations d'exclusion de catégories entières de la population : l'utilisation de certains tests à l'embauche peuvent avoir pour effet, par exemple, d'éliminer au départ la presque-totalité des candidats autochtones, les exigences de taille, celui d'éliminer la majorité des femmes, etc. La perpétuation de l'inégalité liée au retard historique de certains groupes, même au sein de programmes d'égalité des chances, est du même ordre.

La recherche de l'intervention de facteurs systémiques et historiques dans l'explication de situations particulières de discrimination de même que le travail relatif à l'élaboration de programmes d'actions de redressement progressif (Affirmative Action) en vue de mettre un frein à la perpétuation des inégalités sont susceptibles de requérir au maximum les compétences spécifiques acquises par la formation sociologique.

Les limites institutionnelles

Il est clair que ces activités ne peuvent aller sans l'intervention de certaines difficultés souvent inscrites dans la structure même de l'organisme où elles ont cours. Je ferai état, avant de clore, de deux types de difficultés : d'une part, celles liées aux interrelations entre les fonctions des divers intervenants à la Commission, d'autre part celles liées aux limites budgétaires.

Les relations entre fonctions

À partir de la description qui vient d'être faite, il est clair que le sociologue à la Commission des droits de la personne est un touche-à-tout. En ce sens, il est déroutant. La Commission des droits de la personne est un organisme qui place en interrelations constantes chercheurs et intervenants.

Jack Rothman* a dressé une longue liste des difficultés susceptibles de surgir dans une telle situation. Ses vertus descriptives ne manquent pas d'intérêt. J'en énumère quelques-unes :

* Jack Rothman, *Using Research in Organizations. A Guide to Successful Application*, p. 95-127.

- D'abord, le chercheur est sensibilisé par sa formation et son travail à la nécessité toujours présente de réaligner son tir. À cet égard, il s'oppose souvent aux façons de faire qui se sont installées, qui facilitent le travail des intervenants et qui de ce fait ont tendance à provoquer une résistance au changement. En ce sens il est perçu comme un empêcheur de tourner en rond.
- Ses analyses et ses jugements sont donc souvent perçus comme des critiques par les intervenants.
- Ceux-ci ont le sentiment d'une continuelle intervention dans leur action, d'une perte d'autonomie.
- Ce sentiment s'accompagne de celui d'une perte de statut et de pouvoir.
- Les préoccupations du chercheur viennent ajouter une pression à des intervenants déjà surchargés, surpressurisés : la recherche est ainsi souvent perçue comme un frein à des actions jugées urgentes.

Conséquemment, le chercheur est l'objet d'une série de critiques bien connues :

- d'une part, la traditionnelle critique de son détachement des situations ; cette critique s'accompagne toutefois souvent du sentiment qu'on est mieux de ne pas lui laisser trop mettre son nez dans vos affaires ;
- d'autre part, le reproche de son ignorance de l'environnement de travail des intervenants et de l'intensité des demandes auxquelles ils font face ; ce reproche se double du sentiment que le chercheur est protégé de toute pression.

La pertinence de cette description en regard des situations de travail où chercheurs et intervenants sont en interrelation est frappante. La Commission des droits de la personne n'échappe pas à ces déterminants trop profondément inscrits dans la logique de la collaboration entre ces fonctions.

Le manque de fonds

Un autre niveau de difficultés est lié au manque de fonds : le personnel n'a en effet pas augmenté depuis la fondation, malgré des additions à la Charte (en particulier le motif handicap) et la croissance normale des demandes. Les coupures actuelles de personnel dans l'ensemble des services gouvernementaux indiquent qu'il y a peu de chances que l'accroissement nécessaire puisse être envisagé très bientôt.

Cette rareté, bien qu'elle impose des frustrations réelles, a toutefois continuellement marqué le mode d'intervention de la Commission : celui-ci définit comme prémisses de base la nécessité de

prendre appui sur les milieux où des changements sont à apporter et de les amener par la suite à prendre en charge eux-mêmes les transformations.

Conclusion

La Commission des droits de la personne demeure un organisme jeune. La Charte, dont elle a pour mission de promouvoir les principes, est un document large et généreux qu'il lui faut apprendre à rendre vivant et actif.

À ce double égard la Commission des droits de la personne est fondamentalement un organisme de changement. La fonction de recherche est elle-même au cœur de cette vocation. Il s'agit donc peut-être d'un de ces rares lieux où la fonction de sociologue est définie premièrement par rapport à une dynamique sociale à alimenter: transformation de mentalités, de comportements et de pratiques institutionnelles. Et pour cela nécessité de demeurer en contact avec les populations et les situations d'où émanent les demandes et également nécessité de demeurer sensible à l'évolution de ces réalités et de définir l'action en conséquence.

Le sociologue est sans aucun doute tout à fait sensibilisé à ce genre de défi. Les outils qu'il a reçus constituent une base précieuse pour son travail... mais il est clair que la part de l'invention et du bricolage demeure considérable, principalement dans une situation de pénurie.

Muriel Garon-Audy
Commission des droits de la personne du Québec